

N

SE

traitement des

es :

la gué-

oüelles ,

efficace

M. D. P.

ans,

Roi.

# EXAMEN
ET
ANALYSE CHIMIQUE

*De différens Remedes, &c.*

Cancels for pp 91-4
109-10

pp 29-32 missed
in sewing

# EXAMEN
## ET ANALYSE CHIMIQUE

DES différens Remedes que le Sieur NICOLE, & plusieurs autres Empyriques, *&c.* mettent en usage pour la guérison des Maladies vénériennes.

*DU nombre de ces Empyriques on excepte M. BRASSANT, & tous autres dont les Remedes tant internes qu'externes, ne furent jamais proposés publiquement pour la cure de la Maladie vénérienne.*

AVEC des Observations sur la guérison des Dartres, des Écrouelles, & de plusieurs autres Maladies chroniques & rebelles, & la publication de plusieurs Remedes efficaces dans la cure de ces Maladies.

*PAR M. D. P. MARGES, Chirurgien à Paris.*

SECONDE ÉDITION,

*Revue & considérablement augmentée.*



*A PARIS;*

De l'Imprimerie de D'HOURY, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc D'ORLÉANS, rue Vieille-Bouclerie;
Et chez l'Auteur, rue Mercier, près la nouvelle Halle.

M. DCC. LXXIV.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.*



# EXAMEN

## ET

## ANALYSE CHYMIQUE

DES différents Remédes que M. NICOLE met en uſage pour le traitement des Maladies Vénériennes :

*AVEC quelques Obſervations ſur la guériſon des Dartres & des Ecroüelles, & la publication d'un Reméde efficace contre ces Maladies, par M. MARGES, Chirurgien à Paris.*

LES papiers imprimés dont M. Nicole a fait diſtribuer une multitude prodigieuſe, & ſans aucune interruption depuis pluſieurs années, à la porte de tous les lieux

publics, avoient pour titre, *Eclairciſſemens ſur un Spécifique Antivénérien, dans lequel il n'entre point de Mercure.*

Tout le monde étant maintenant ſi bien pourvu de ces papiers, qu'il n'eſt perſonne qui n'en trouve toujours pluſieurs exemplaires dans ſa poche en cas de beſoin, l'Auteur a pris le parti de faire paroître une petite Brochure, à la tête de laquelle eſt *un avis au ſujet du Reméde de M. Nicole.*

EN VOICI LA COPIE.

*ON s'étoit bien attendu que les effets ſurprenans de ce Reméde, dont la réputation eſt établie ſur une infinité de Cures ſingulieres, ne manqueroient pas d'exciter la cupidité & l'envie, & de faire naître d'une part un eſſaim de*

*Contrefaiſeurs qui ſe vanteroient d'en poſſéder la recette, & de l'autre une foule de jaloux, ignorans, ou mal intentionnés, qui chercheroient à le décrier.*

*En effet, les uns pour le diſcréditer ont oſé publier qu'il eſt compoſé de Sublimé corroſif; ce qui eſt d'autant plus faux, qu'il remédie préciſément aux déſordres cauſés par cette Méthode, guérit les Malades qu'elle a manqués, & ceux, qui dans les moyens les plus uſités n'avoient trouvé aucun ſoulagement.* » D'où il faut con- » clure que le Reméde de M. » Nicole, dans lequel il n'entre ni » Mercure, ni Sublimé, eſt d'une » qualité ſupérieure à toutes les » Méthodes employées juſqu'à ce » jour.

» Les autres, toujours dans la

» vue d'arrêter le ſuccès de cet
» excellent Reméde, & de nuire
» à ſon Inventeur, ont la mauvaiſe
» foi d'avancer qu'ils en ont ſéparé
» toutes les parties, & qu'en le
» décompoſant ainſi, ils ſont venus
» à bout d'en connoître abſolu-
» ment toute la compoſition. Aſſu-
» ré de l'impoſſibilité de cette
» manœuvre, l'Auteur du Reméde
» ne craint point de leur donner
» le démenti publiquement, &
» offre de dépoſer cent louis chez
» un Notaire, contre la moitié de
» cette ſomme, pour quiconque
» réuſſira à faire cette décompo-
» ſition.

» Il mêlera de quatre eſpeces
» de poudres végétales, ou autres,
» en préſence de MM. les Magiſ-
» trats; ce mêlange ſera remis par
» eux au ſoi-diſant Décompoſi-

» teur, & après ſon opération, s'il » nomme les vrais ingrédiens il » touchera les cent louis ; dans le » cas contraire il en perdra cin- » quante. S'il n'oſe accepter ce défi, » il eſt clair qu'il ne cherchoit à » diſcréditer le Reméde que par » envie, ou par ignorance ; ce qui » eſt également odieux, ou mé- » priſable.

» Si les quatre ingrédiens du » mêlange qui fait l'objet du défi, » mettent en défaut la ſcience du » prétendu Chymiſte ; comment » viendra-t-il à bout de décom- » poſer tout le Reméde de M. » Nicole, dans lequel il en entre » de plus de dix ſortes ?

» A l'égard de ceux qui ſe van- » tent d'en poſſéder la recette, ou » de la tenir de l'Auteur en qua- » lité d'amis, ou de Correſpon-

» dans, M. Nicole déclare ne l'a-
» voir confié à personne; & l'on
» peut les regarder comme des
» imposteurs qui ne cherchent qu'à
» en imposer au Public «.

On voit par cet avis que M. Nicole n'est pas disposé à traiter bien favorablement ceux qui auront la hardiesse d'avancer que *son Reméde contient du Mercure ou du Sublimé, & qu'il n'est pas d'une qualité supérieure à toutes les méthodes employées jusqu'à ce jour.* Malheureusement pour moi je crois être assuré de l'un & de l'autre, & au risque de me voir gracieusé des doux noms *d'ignorant, de jaloux, de mal intentionné, de soi-disant Chymiste, également odieux, ou méprisable, d'imposteur, qui en impose, &c. &c.* Au risque de recevoir un démenti

public, & qui pis eſt de perdre mes cinquante louis, je ne puis réſiſter au deſir que j'ai d'apprendre au Public des faits dont j'ai la preuve, & qu'il a intérêt de connoître.

J'ai voulu m'aſſurer de trois choſes; 1°. ſi le Reméde de M. Nicole contient du Mercure; 2°. s'il contient ce Minéral ſous la forme de Sublimé corroſif; 3°. enfin ſi les anxiétés, les nauſées, les foibleſſes & autres accidents qu'il occaſionne, ne le font pas reſſembler au Sublimé corroſif mal adminiſtré, bien loin qu'il ſoit capable d'en réparer les inconvéniens, comme l'avance M. Nicole; voici ce que j'ai à dire ſur cet objet.

Un particulier d'un état honnête, attaqué d'une inquiétude dans le canal de l'uretre, s'adreſſa à M.

Nicole, qui lui mit une bougie, qui excita un écoulement considérable; M. Nicole s'engagea de le guérir, il lui donna pendant vingt jours de sa tisane, & de son biscuit; l'écoulement se supprima, M. Nicole lui dit qu'il étoit guéri. Au bout de deux ou trois jours le malade sentit une douleur à l'épididime d'un testicule, les bourses s'enflerent, &c. Ce malade fut trouver M. Nicole, qui continua de lui fournir de son Reméde jusqu'à trente-deux bouteilles, & lui prescrivit de boire chaque après-midi une pinte de tisane faite avec une once de salse-pareille, bouillie dans trois chopines d'eau réduites à une pinte. Il faut observer que je faisois continuer de prendre de ce Reméde pour voir si le malade guériroit, & jusqu'à

quel point il auroit beſoin d'en faire uſage.

Le malade attendoit un poſte pour aller en province; il ſe détermina à demander à M. Nicole les Remédes néceſſaires pour ſe traiter dans ſa province.

M. Nicole lui donna les Remédes ſuivans, & ces médicaments furent dépoſés chez moi.

1°. Deux bouteilles de tiſane, dans des bouteilles de grais.

2°. Un morceau de biſcuit que je mis avec un autre morceau de biſcuit que j'avois eû d'un autre malade de M. Nicole.

3°. Une petite bouteille remplie aux trois quarts d'une liqueur, dont, ſuivant l'ordonnance de M. Nicole, il falloit mettre une cuiller à caffé dans chaque bouteille de tiſane, ce que le malade avoit

vu pratiquer à M. Nicole, dans le tems qu'il lui adminiſtroit lui-même ſon Remède.

4°. Un paquet de pommade griſe dans laquelle M. Nicole lui dit qu'il n'y avoit point de Mercure.

5°. Enfin trois cornets de plantes concaſſées & toutes défigurées. Ces plantes devoient ſervir à faire la tiſane ; il en falloit un paquet pour deux bouteilles qui devoient être bües chaque matin ; le malade ſe mit entre mes mains, & je le guéris parfaitement avec les Remédes connus & pratiqués en pareils cas ; muni de toutes ces drogues, j'ai fait les Expériences ſuivantes.

PREMIERE EXPÉRIENCE.

J'AI mis une bouteille de la tiſane de M. Nicole, & dans

laquelle il avoit ajouté plein une cuiller à caffé de la liqueur de la petite fiole; j'ai mis, dis-je, une bouteille de cette liqueur dans une cucurbite de verre; j'y ai adapté un chapiteau au bec duquel j'ai mis un récipient; la cucurbite a été placée au bain-marie, avec du feu dans le fourneau; quand la liqueur a été échauffée, il est monté au haut du chapiteau une petite portion de la liqueur qui a ensuite coulé dans le récipient; j'ai délutté le récipient, j'ai mis la liqueur distillée dans une cuiller d'argent, elle avoit l'odeur & la saveur de l'esprit-de-vin.

La cuiller a été mise dans de l'eau chaude, ensuite j'y ai présenté une bougie allumée, le feu y a pris, & la flâme avoit la couleur

bleue, & tous les autres caracteres de celle de l'esprit-de-vin.

Le reste de la tisane, évaporé en consistance d'extrait, a été mis sur du cuivre; ce métal a été blanchi & argenté comme il l'est toujours par le *Mercure* à l'aide du frottement.

## IIe. Expérience.

Un morceau de biscuit a été mis en poudre, ensuite j'en ai frotté de l'or & du cuivre, il n'a point été possible de les blanchir.

## IIIe. Expérience.

Un autre morceau de biscuit a été mis en poudre, ensuite je l'ai mis dans une fiole à médecine, j'y ai versé de l'esprit de nître bien pur, il s'est élevé des bulles du fond de la bouteille. Quand ce

mouvement a été paſſé, j'ai fait tomber quelques gouttes de cette liqueur ſur du cuivre, qui à l'aide du frottement, s'eſt trouvé bien blanchi.

Le biſcuit de M. Nicole, contient donc auſſi *du Mercure*.

## IVe. Expérience.

La pommade griſe, ayant été miſe dans de l'eau très-chaude & dans un vaiſſeau de verre, la graiſſe s'eſt fondue, & j'ai trouvé du *Mercure* coulant au fonds du vaiſſeau.

## Ve. Expérience.

La liqueur de la petite bouteille ayant été miſe dans une capſule de verre, & poſée dans un bain de ſable & ſur le feu; quand elle a commencé à s'évaporer, j'ai préſenté à la vapeur une bougie allumée, le feu y a pris, la flâme étoit

bleüe comme celle de l'esprit-de-vin, ensuite je l'ai éteinte & continué à évaporer. Quand il a paru sur cette liqueur une pellicule argentine, j'ai porté le vaisseau dans un lieu frais, il s'y est formé de longues aiguilles semblables à celles du Sublimé corrosif; j'ai frotté de ces aiguilles sur du cuivre, ce métal s'est très-bien blanchi (*).

M. Nicole envoya l'année passée

---

(*) J'ai blanchi l'or aussi bien que le cuivre avec les préparations dont je viens de parler; mais pour faire réussir cette Expérience, il faut que la liqueur du sieur Nicole ait séjourné pendant quelque tems sur du cuivre ou sur du fer; elle forme sur ces Métaux une espece de précipité ardoisé, qui frotté sur l'or, le blanchit sur le champ. La raison en est, que tant que le Mercure est uni à de l'acide marin, ou à de l'acide nitreux seuls, il ne quitte point ces acides

une pacotille de vingt cornets de ſon Reméde en Flandres ; un véritable ami de l'humanité fut chargé d'en donner cent vingt livres ; voici ce qu'on lui mande en lui envoyant un paquet du Reméde qui eſt encore tout cacheté, & qu'il m'a remis auſſi bien que la lettre qui eſt ſignée, dont j'ai l'original entre les mains, & dont ce qu'on va lire eſt fidelement extrait.

» Le paquet deſtiné pour chaque » doſe étoit jetté dans deux bou-

---

pour s'unir à l'or, ſur lequel, d'ailleurs, on ſçait que ces acides ſeuls n'ont point d'action. Au lieu que quand il s'eſt ſéparé de ces mêmes acides, par le contact du fer ou du cuivre, il eſt alors capable de s'amalgamer avec l'or, à-peu-près comme le Mercure coulant. Le Sublimé corroſif, & la diſſolution de Mercure par l'acide nitreux, ont préciſément le même effet.

» teilles d'eau réduites à une par
» l'ébullition ménagée ; la bou-
» teille entiere bue dans une ma-
» tinée, avoit causé des angoisses
» ou plutôt des nausées fort in-
» quiétantes au malade, ce qui
» l'avoit obligé d'étendre le Re-
» méde dans une plus grande quan-
» tité d'eau, & de faire servir une
» dose pour quatre jours ; quel-
» quefois il survenoit un léger cra-
» chotement assez peu sensible.

» Il partira demain dix-huit
» Juillet 1769, dans une boëte, à
» votre adresse, un paquet du Re-
» méde que j'ai conservé ; c'est ce
» paquet que l'on infuse dans deux
» bouteilles d'eau réduites à une.
» Lorsque je serai à Bruges, si vous
» desirez la lettre de M. Nicole,
» je vous la ferai parvenir, &c. «

Il paroît par toutes ces Expé-

riences faites ſur le Reméde de M. Nicole; 1°. que la tiſane & la liqueur qui eſt dans la fiole, contiennent *du Sublimé corroſif* diſſous dans de l'eau-de-vie.

2°. Que le biſcuit & la pommade contiennent du *Mercure.*

3°. Que la tiſane aiguiſée par la liqueur de la petite fiole, cauſe les mêmes effets que le Sublimé corroſif, quand il eſt mal adminiſtré, au lieu d'y remédier.

A l'égard des trois paquets de ſimples pour faire ſix doſes de tiſane; il paroît que c'eſt la racine primitive & les petits filets de la *ſalſe-pareille* concaſſée & défigurée. Tout le monde ſçait la confiance qu'on doit mettre à cette racine & à tous les ſimples de cette nature.

M. Nicole en fait bouillir ſix gros dans deux pintes d'eau ré-

duites à une pinte. C'eſt cette tiſane qui ſert de véhicule pour le Sublimé corroſif diſſous dans de l'eau-de-vie, de laquelle diſſolution on met, comme je l'ai dit, plein une cuiller à caffé, dans chaque bouteille de tiſane.

Puiſque je me ſuis déterminé à publier, comme on vient de le voir, l'Analyſe que j'ai faite du Reméde de M. Nicole, & à avancer que j'y ai trouvé du Mercure; je me ſuis mis par-là, conformément aux termes de ſon avis, dans l'alternative, ou d'accepter le défi qu'il propoſe, ou de lui donner une apparence de droit de publier, *que je n'ai cherché qu'à diſcréditer ſon Reméde, par envie ou par ignorance.*

Comme je ne veux pas que M. Nicole ait ce droit, attendu qu'il

peut bien s'en paſſer pour dire tout ce qu'il voudra, je ne balance point à faire avec lui la gageure qu'il propoſe. Je lui déclare donc que j'accepte ſon défi dès à préſent, hautement & publiquement,

*Je parie cinquante louis contre lui cent, ainſi qu'il le propoſe, que je démontrerai du Mercure, ſous quelque forme qu'il puiſſe être dans tout Reméde, avec lequel il ſera conſtaté que M. Nicole aura guéri radicalement des malades attaqués des maladies vénériennes bien caractériſées.*

Mais M. Nicole aura la bonté de me permettre de lui faire obſerver, d'abord qu'il faut qu'une gageure ſoit en régle, & que de la maniere dont il propoſe la ſienne, elle ne le feroit pas. *Il dit bien qu'il mêlera de quatre eſpeces de*

*poudres végétales ou autres, en présence de MM. les Magiſtrats; que ce mêlange ſera remis enſuite au ſoi-diſant Décompoſiteur, &c.* Mais il ne dit pas que ces drogues ſeront préalablement nommées & déſignées à MM. les Juges; condition, qui cependant ſeroit abſolument eſſentielle, puiſque, ſi l'on pouvoit même raiſonnablement accepter le défi qu'il propoſe, lui ſeul connoiſſant ces drogues, lui ſeul pourroit décider ſi on les a découvertes, lui ſeul ſeroit juge de la gageure; & dans le cas même où je les aurois trouvées, ce à quoi je ne m'engage pourtant pas comme on va le voir, il en ſeroit quitte pour me dire en public que *j'en ai menti*, & pour mettre en particulier mes cinquante louis dans ſa poche; or cela ne

ſeroit ni convenable ni honnête ; même pour un homme comme M. Nicole. Les conditions qu'il propoſe ne peuvent donc abſolument ſubſiſter ; ni lui, ni moi ne pouvons être juges du pari que nous faiſons enſemble ; il faudroit qu'il y eût des Juges dénommés, que ces Juges fuſſent inſtruits de tout ce qui convient, pour être en état de prononcer, & qu'enfin, il fût conſtaté que c'eſt avec les drogues dépoſées & nommées par M. Nicole, qu'auroient été radicalement guéris les malades attaqués de maladies vénériennes.

Une ſeconde obſervation plus importante, c'eſt qu'il eſt viſible que le défi propoſé avec tant d'aſſurance par M. Nicole, ne tend qu'à détourner le véritable état de la queſtion, & à rendre la gageure im-

poſſible. Quel eſt en effet l'homme inſtruit qui s'engagera jamais à reconnoître & à nommer un fatras de plantes deſſéchées, pulvériſées, défigurées, & mêlées enſemble ? Perſonne aſſurément ne l'entreprendra, & ſi c'étoit cela dont il s'agit, M. Nicole pourroit gager, non pas cent louis contre cinquante, mais cent mille contre un, ſans courir le moindre riſque de perdre ; auſſi n'eſt-ce pas de cela qu'il doit être queſtion, mais de toute autre choſe. M. Nicole depuis nombre d'années dit qu'il a un Reméde particulier *qui ne contient point de Mercure*, & qui eſt ſouverain pour la guériſon des maladies vénériennes ; j'ai examiné ſon Reméde, & j'y ai trouvé *du Mercure*, je conclus de-là qu'il en impoſe lui-même au Public, & je
le

le lui ſoutiens en acceptant ſon défi, quant à cette partie ſeulement, c'eſt-à-dire, en tout ce qu'il peut avoir d'eſſentiel & de raiſonnable, ainſi je le répete afin que cela ſoit clair ; *je parie avec M. Nicole cinquante louis contre lui cent, que je démontrerai du Mercure, ſous quelque forme qu'il puiſſe être, dans tout Reméde, avec lequel il ſera conſtaté que M. Nicole aura guéri radicalement des malades attaqués de vérole complette & bien caractériſée.*

Bien entendu qu'on prendra de part & d'autre toutes les précautions convenables & uſitées en pareil cas, pour que perſonne ne puiſſe être trompé, & que le réſultat des opérations ſoit bien net, & bien évident. M. Nicole ne pouvant, à ce que je crois, diſconve-

nir que ce que je lui propose là, ne soit juste & dans toutes les régles; je puis donc le sommer à mon tour de soutenir le défi qu'il a proposé avec tant d'assurance; s'il est aussi certain de ce qu'il avance qu'il affecte de le paroître, il gagnera mes cinquante louis, & de la maniere dont il est homme à tirer parti de son triomphe, cela lui en fera gagner encore bien d'autres; si au contraire, il n'ose accepter cette gageure ou qu'il la perde ( ce qui est la même chose dans les circonstances où le voilà réduit ) j'aurai moi la satisfaction bien plus flatteuse d'avoir détrompé le Public sur des objets sur lesquels, non-seulement M. Nicole, mais un essaim entier d'autres gens aussi sçavans & aussi adroits que lui; les *Pastel*, les *Velnos*, les

*Agironi*, &c. &c. le trompent de plus en plus d'une maniere qui n'eſt pas ſoutenable.

La derniere obſervation que je ferai, aura pour objet certaines maladies qui ont les apparences d'être vénériennes, quoiqu'elles ne le ſoient pas. Il n'eſt pas douteux que ces maladies peuvent ſe guérir ſans Mercure; ces dernieres ſont cauſées par un vice ſcrophuleux, ou dartreux; j'en ai guéri pluſieurs de cette eſpece par un Reméde qui me paroît très-efficace, & je profite avec grand empreſſement de l'occaſion préſente pour le communiquer au Public. Voici quelques obſervations des Cures de cette eſpece.

Un jeune homme après avoir été voir une fille du monde, éprouva dans le canal de l'urétre un prurit auquel ſuccéda un écoule-

ment de sérosités & d'une matiere visqueuse, accompagné d'une rougeur sur le gland. Si quelque maladie peut ressembler à une maladie vénérienne, & par ses symptômes & par ses circonstances, c'étoit assurément celle de ce jeune homme: aussi s'adressa-t-il à plusieurs personnes qui lui donnerent des antivénériens, mais sans aucun succès; au contraire, il lui survint de nouveaux symptômes, & particulierement un gonflement aux glandes parotides, maxillaires & autres du col. Cela le détermina à s'adresser au sieur *Pastel*, qui lui fit prendre plus de vingt bouteilles de son Reméde sans le guérir. Une personne de connoissance me l'adressa pendant ce traitement. Après l'avoir examiné avec toute l'attention convenable, je m'ap-

perçus bien que la maladie dépendoit du vice dartreux ſcrophuleux dont j'ai parlé, & je lui dis que je le guérirois, mais avec des Remédes tout différens de ceux qu'on lui avoit fait prendre, & qu'il faudroit environ un an pour cela; ce long tems l'effraya apparemment, car je fus ſix mois ſans le revoir, & pendant ce tems-là il continua à prendre les bouteilles du ſieur Paſtel, des pillules, des purgatifs, de huit jours en huit jours, &c. ce qui n'aboutit qu'à lui donner une *ſalivation* (*) très-conſidérable, & à augmenter le

(*) Cette ſalivation prouve démonſtrativement que le ſieur Paſtel employe du Mercure auſſi bien que M. Nicole & leurs ſemblables; quoique ledit ſieur Paſtel aſſure dans ſes annonces au Public, que ſon Reméde eſt une teinture compoſée de Végé-

gonflement des glandes, de maniere qu'après dix-huit mois de traitement le malade avoit un plus grand nombre de glandes engorgées, dures comme des cailloux, deux ulceres au col, & un écoulement continuel.

Ce fut dans cet état qu'il vint me trouver pour la ſeconde fois, le vingt-ſix Octobre 1768; je l'entrepris & le traitai avec les Remédes ſuivans.

Je lui fis prendre tous les matins un bol fait avec quatre grains

taux & de Minéraux, ſans *Mercure* ni corroſif, ni liqueur ſpiritueuſe, qu'il eſt dépuratif du ſang & de la lymphe; qu'à la doſe de deux bouteilles, il guérit les gonorrhées les plus invétérées, & à la doſe de huit, les véroles les plus abandonnées; qu'enfin le prix deſdites bouteilles eſt fixé à 12 livres.

d'extrait de cigue; quatre grains de poudre alkaline de la Chevalleraye, & un demi grain de kermès minéral fait par la voye humide & non lavé; il prenoit par-dessus chaque bol une infusion de fleurs de sureau; au bout de huit jours je purgeai le malade avec dix grains de poudre alexitaire de Rotrou, & je continuai de le purger de même tous les huit jours; mais je lui fis prendre & continuai, ainsi jusqu'à la fin du traitement, un second bol pareil au premier, deux heures après le premier.

Après trois mois de ce traitement, l'écoulement cessa, les glandes du col diminuerent de volume, & un *des ulceres* se ferma; enfin au bout d'un an toutes les glandes disparurent entierement; & le malade est à présent parfai-

tement guéri, & dans le meilleur état du monde. Voici encore une autre obſervation à-peu-près ſemblable.

Un jeune homme de vingt-cinq ans s'étant échauffé à danſer & à paſſer la nuit, il lui ſurvint un prurit dans le canal de l'urétre; avec un grand écoulement de ſéroſités & de matiere viſqueuſe; je lui fis prendre les Remédes précédens, & il fut parfaitement guéri en ſix ſemaines; il y a déja plus d'un an qu'il jouit d'une très-bonne ſanté.

Je puis aſſurer que certaines eſpeces de gonorrhées, qui dépendent comme celles dont je viens de parler, d'un vice dartreux, ſe guériſſent radicalement par les mêmes Remédes.

Je dis la même choſe des hu-

meurs froides auxquelles il ne ſurvient point d'inflammation, & dont les tumeurs ne viennent que très-difficilement à ſuppuration; j'ajoute ſeulement pour cette derniere maladie un demi grain, ou un grain d'arcane corallin aux pillules pour chaque jour, & elle ſe guérit très-bien.

Je prépare pour cela mon arcane corallin de la maniere ſuivante.

Je fais mettre du précipité rouge en poudre très-fine; je fais brûler deſſus de l'eſprit-de-vin juſqu'à ſix fois, cela le rend un peu brunâtre, enfin je fais digérer la poudre dans un matras avec de l'eſprit-de-vin, à la chaleur d'un bain de ſable pendant quinze jours, ayant ſoin d'agiter le matras pluſieurs fois par jour.

J'ai cru devoir faire mention ici ſeulement de ces obſervations, tant pour prouver qu'il y a des maladies qui reſſemblent, on ne peut pas plus aux maladies vénériennes, quoiqu'elles n'en ſoient pas, & qui ſe guériſſent ſans Mercure; que pour faire connoître aux gens de l'Art un Reméde, que l'expérience m'a prouvé être très-efficace dans ces mêmes maladies. Je publierai auſſi dans peu des obſervations ſur une méthode de traiter les petites véroles naturelles, par laquelle cette maladie m'a paru ſe terminer auſſi heureuſement, & avec auſſi peu d'accidens que la petite vérole inoculée, pourvu qu'elle ſoit ſeule & exempte de complication avec d'autres.

FIN.

## APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui a pour titre : *Examen & Analyſe Chymique des différens Remédes que M. Nicole met en uſage pour le traitement des maladies Vénériennes : avec quelques Obſervations ſur la guériſon des Dartres & des Ecroüelles, & la publication d'un Reméde efficace pour ces Maladies*; par M. MARGES, Chirurgien. L'impreſſion de cet Ouvrage ne peut qu'être utile.

A Verſailles, ce 3 Décembre 1770.

LASSONE.

## PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, &c. Salut. Notre amé le ſieur MARGES, Chirurgien, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, un Ouvrage ayant pour titre : *Examen & Analyſe Chymique des différens Remédes que M. Nicole met en uſage pour le traitement des Maladies Vénériennes.* S'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant; Nous lui avons permis, & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous

Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité, & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentes seront enrégistrées, &c. qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde-des-Sceaux de France, le Sieur de Meaupeou; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de Meaupeou: le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, &c. Voulons qu'à la copie des Présentes, &c. foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, &c. car tel est notre plaisir. Donné à Paris le dix-neuvieme jour du mois de Décembre, l'an mil sept cent soixante-dix, & de notre Regne le cinquante-sixieme. Par le Roi en son Conseil.

*Signé*, LEBEGUE.

*Registré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Lib. & Imp. de Paris, n°. 1436. fol. 400. conformément au Réglement de 1723. qui fait défenses Art. 41, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Lib. & Imp. de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement: & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'Art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 24 Décembre 1770.*

A. M. LOTTIN Aîné, Adjoint.



# EXAMEN

## ET

# ANALYSE CHIMIQUE

*DES différens Remèdes que le Sieur NICOLE, & plusieurs autres Empyriques, &c. mettent en usage pour la Guérison des Maladies Vénériennes.*

FATIGUÉ depuis long-tems de l'assurance incroyable avec laquelle le sieur Nicole avançoit dans les innombrables affiches, que son prétendu Spécifique ne contenoit point de mercure, & certain par l'examen très-scrupuleux que j'en avois fait, que l'assertion dudit sieur Nicole étoit une fausseté insigne, je profitai en 1771 du défi public qu'il fit à quiconque se présenteroit, de démontrer du mercure dans son remède; je publiai l'a-

nalyſe que j'en avois faite ; je pris mon homme au mot, & j'acceptai ſa gageure auſſi publiquement qu'il l'avoit propoſée. On imagine bien que mon procédé ne lui plut point. Courroucé de ma hardieſſe, & ſtupéfait de ſe voir nez à nez avec un champion auquel il ne s'attendoit pas, il prit le parti de refuſer lâchement le combat, en tergiverſant ſur la gageure, & de m'accabler d'injures atroces ; il n'y a rien dans tout ce procédé que de très-naturel ; il eſt tout ſimple qu'un homme auquel on fait une opération douloureuſe jette les hauts cris, & maudiſſe l'Opérateur ; il ne l'eſt pas moins qu'un fanfaron qui défie arrogamment tout le monde, tant qu'il voit que perſonne ne ſe préſentera, s'enfuie à toutes jambes à l'aſpect d'un combattant qui vient à ſa rencontre de ſens froid & avec courage.

Les clameurs de mon Adverſaire & ſa fuite honteuſe me laiſſant le champ libre, ſa défaite étant connue de tout le monde, j'aurois pu le laiſſer à la riſée publique. Cependant la première édition de mon *Examen & Analyſe chimique* eſt épuiſée, & j'ai beaucoup de choſes importantes à y ajouter ; je ne puis me diſpenſer de faire encore une petite inciſion à M. Nicole, Seigneur de Morſan ſur Seine ; ſi ce n'eſt pour ſon bien, ce ſera du moins pour celui du Public ; & c'eſt ce que je

vais faire dans cette ſeconde édition; ſans m'émouvoir des cris de ce brave Seigneur (*a*).

Et par la même occaſion, comme je regarde la plupart des gens à ſecrets en fait de Médecine, comme des ignorans & des impoſteurs publics & dangereux, je dirai quelque choſe de quelques perſonnes de nos jours, qui s'affichent avec le plus de hardieſſe, & dont je me ſuis donné la peine d'examiner les drogues. Je ſens bien à quoi cela va m'expoſer;

(*a*) Les imputations d'un homme convaincu d'être un menteur public, ne pouvant être regardées que comme des calomnies, je dois m'abſtenir de répondre à celles du ſieur Nicole; elles ſont telles que j'aurois beſoin, ſi on pouvoit y ajouter la moindre foi, d'une apologie très-longue, ſur ma naiſſance, ma fortune, mes qualités, mes études, mes connoiſſances, ma réputation, &c. &c. Je me contenterai donc de renvoyer ſur tous ces objets, aux honnêtes gens dont j'ai l'honneur d'être connu, & j'oſe le dire, eſtimé particulièrement; ils ſont en grand nombre, bien dignes de foi. Je les nommerois & indiquerois, ſi je ne croyois que cela eſt abſolument inutile. En tout cas on verra quand on voudra, ſi le nombre & le poids de leurs ſuffrages peuvent détruire les aſſertions d'un ſeul homme, & de quel homme? Du ſieur Nicole. C'eſt tout dire.

je suis bien sûr qu'au lieu du sieur Nicole, je vais avoir dix ou douze autres Adversaires contre moi; je connois par expérience tout ce que ces honnêtes Messieurs sont capables de dire & de faire, mais peu m'importe: la seule pensée que je puis être en cela de quelque utilité au Public, me donne le courage de m'exposer à la grêle d'injures qui doit immanquablement tomber sur moi. J'entre en matière, & je commence par sommer une seconde fois à son de trompe & cri public M. Nicole, Seigneur de Morsan sur Seine, de tenir la gageure, par laquelle il a provoqué lui-même tout homme qui démontreroit du mercure dans son remède; je lui déclare publiquement que malgré l'indigence dont il a eu la hardiesse de me taxer, sans rien savoir de l'état de ma fortune; je lui déclare, dis-je, que mes *cinquante louis d'or* étoient prêts dès le moment que j'ai accepté son défi en 1771 (*a*), & qu'ils sont *déposés chez M. Girault le jeune, Notaire*, vieille rue du Temple, vis-à-vis celle de Ste. Croix de la Bretonnerie. Je somme ledit sieur Nicole de déposer de son côté les cent louis dont il est convenu, ce qu'il n'a,

(*a*) Voyez mon Examen & Analyse chimique, imprimé chez Didot en 1771, qu'on trouve aussi chez l'Auteur, Rue Mercier, à la Nouvelle Halle.

pourtant pas encore osé faire, malgré sa Seigneurie de Morsan sur Seine, & sa grande fortune dont je ne doute pas, comme aussi de faire savoir à tout le monde, & en particulier à moi, *Marges*, acceptant son défi, l'endroit du dépôt, afin que je puisse m'assurer de sa réalité. A ces conditions & à celles qui ont été déjà proposées, dans mon Examen & Analyse chimique, pages 21 & suivantes, auquel je renvoye, j'accepte de nouveau le pari, & je me soumets à le perdre, ou *à démontrer du mercure, sous quelque forme qu'il puisse être dans le remède du sieur Nicole, ou même de tout autre, qui aura guéri radicalement des malades attaqués de maladies vénériennes complettes & bien constatées* (*a*). Passons à d'autres objets.

---

(*a*) Il est important de rappeler ici le nouvel Avis que le sieur Nicole a fait distribuer en quantité prodigieuse, sans approbation ni permission. Le Lecteur instruit sera plus en état de juger du fond de la cause. Il reconnoîtra d'abord que le sieur Nicole a des suffrages, qu'il fait des efforts pour déclamer contre tous ceux qui ne sont pas aussi grands guérisseurs que lui, qu'il s'y fait un nom, qu'il est, dit-il, bon Citoyen, de qualité; qu'il est riche, que son remede Anti-vénérien ne contient point de mercure, &c. &c.

Le sieur Nicole a fait insérer dans la Gazette d'Amsterdam du 29 Mars 1771,

---

&c. &c. Voilà un petit exposé que sa plume a exposé dans l'espèce de libelle que je vais copier littéralement : s'il me falloit répondre invectives pour invectives, il me suffiroit de lui adresser ses propres expressions, ou me contenter de celles des malades qui lui ont passé par les mains : mais écoutons M. Nicole.

## *Nouvel Avis au sujet du remede de M. Nicole.*

Les épreuves souvent répétées & toujours heureuses de la liqueur anti-vénérienne de M. Nicole de Morsan ; les suffrages multipliés du premier Médecin du Roi & de nos plus habiles Praticiens ; les efforts toujours réitérés & toujours impuissans de je ne sais quelle espèce d'inventeurs de recettes pernicieuses & funestes ; les déclamations ridicules de ces petits guérisseurs, qui croient sortir de l'obscurité où leur ignorance les retient, & se faire un nom en décriant les Maîtres de l'Art & les méthodes accréditées ; les écrits sans nombre que répandent dans le Public ces hommes ignorés, & qui méritent de l'être ; tout concourt à donner à M. Nicole une augmentation de célébrité, & à son remède un caractère d'efficacité, que n'effaceront point les vaines clameurs de la haine, de la jalousie & de l'intérêt.

ce qui ſuit, ſçavoir : *Ce qui rend encore le remede antivénérien du ſieur Nicole plus*

---

M. Nicole n'entreprendra point de réfuter en détail les principes abſurdes, les calomnies odieuſes, les menſonges réitérés de tous ces compoſiteurs de libelles. C'eſt aſſez de leur avoir oppoſé une foule de faits certains & de guériſons notoires, qui devroient les couvrir d'opprobre & les réduire au ſilence, ſi l'envie & la cupidité ſavoient rougir & ſe taire. Mais tous ces malheureux, preſſés par le beſoin & par la faim, & qui manquent de pain parce qu'ils manquent de malades, ne pardonnent point à M. Nicole une célébrité qui leur ôte toutes leurs pratiques. Tel eſt, en effet, le véritable motif de leurs déclamations ; car ces hommes obſcurs, ſans capacité, ſans titre, ſans état, ſans qualité & ſans aveu, ne ſont pas aſſez bons citoyens pour ſacrifier leur intérêt au bien public, ſurtout lorſqu'ils ſe perſuadent qu'un pareil ſacrifice les laiſſeroit dans la miſere, dont ils eſperent de ſe tirer par des impoſtures.

Celle qui leur eſt la plus familiere & à laquelle ils reviennent ſans ceſſe, quoiqu'ils en ſentent la fauſſeté, eſt d'avancer avec autant d'impudence que de mauvaiſe foi, qu'il entre du mercure dans la liqueur que M. Nicole fait prendre à ſes malades, qu'après l'avoir décompoſée, ils y ont trouvé du ſublimé corroſif ; & ſur cette ſuppoſition, auſſi fauſſe que téméraire, ils attribuent à cette

*commode pour les malades, c'eſt le ſoin qu'a pris, depuis quelque tems, cet ha-*

---

boiſſon tous les mauvais effets qu'opere ce minéral.

M. Nicole avoit bien imaginé que ſes ſuccès lui ſuſciteroient des ennemis ; mais ſans ſuppoſer à ces hommes jaloux, ni plus de probité, ni plus de connoiſſance en chimie, que de pareils gens ne ſont capables d'en avoir, il leur croyoit du moins & plus d'eſprit & plus d'adreſſe. En effet, prétendre qu'un remede qui guérit tous les malades manqués par le mercure, qui répare tous les ravages que cauſe le ſublimé corroſif, eſt lui-même compoſé de ſublimé corroſif & de mercure ; c'eſt joindre la bêtiſe à la fauſſeté, & montrer autant d'aveuglement que de haine.

Si des hommes de l'Art & des Connoiſſeurs en chimie, ſi des Praticiens connus & avoués du Public, avoient avancé cette propoſition téméraire, peut-être feroit elle quelqu'impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui ne ſont pas en état de la vérifier : mais de quel poids peut-elle être au jugement des perſonnes ſenſées, lorſqu'elle n'eſt appuyée que ſur le témoignage de gens ignorans & obſcurs, qui n'ayant rien à perdre du côté de la réputation, affichent ſans crainte comme ſans pudeur, l'audace, la fourberie, l'impoſture & le menſonge (1) ?

(1) Pour donner une idée de cette impudence, & faire ſentir au Public ce qu'il doit penſer des

*bile & célebre Praticien, de réduire cette boiſſon en extrait; dont on ne prend de-*

S'il étoit vrai, comme l'avancent avec une effronterie puniſſable les fabricateurs impudens & faméliques de ces libelles, que M. Nicole eût employé le ſublimé corroſif dans la

écrits & de la bonne foi de ces ſortes de gens, il ne faut que lire la déclaration inſérée dans le *Journal de Médecine*, du mois d'Octobre 1767, dont voici le commencement.

## DÉCLARATION

*De* MM. DE L'EPI, BERCHER, *Doyen*, A. PETIT, GAUTHIER, QUERENEC, *Médecins de la Faculté de Paris, au ſujet du remede anti-vénérien du ſieur* VELNOS.

« Le ſieur VELNOS, qui prétend avoir une mé» thode particuliere de traiter les maladies véné» riennes, ſans employer aucune préparation mer» curielle, a fait diſtribuer dans Paris un AVIS, » dans lequel il cite, avec une confiance ſinguliere, » le témoignage de pluſieurs Médecins de Paris qu'il » a nommés. Comme il eſt très-important que le » Public connoiſſe le mérite de ces citations, ſi ca» pables de l'induire en erreur, les Médecins ſouſ» ſignés ſe croient dans l'obligation de l'informer » qu'ils n'ont aucune connoiſſance de la méthode » du ſieur Velnos; qu'ils ignorent abſolument quels » ſont les remedes qu'il emploie pour traiter les » malades qui ſe mettent entre ſes mains; & ſur-tout » *s'il eſt vrai qu'il ne ſe ſerve point de mercure, ſous* » *quelque forme que ce puiſſe être*, comme il l'aſſure, » & prétend le faire croire, *&c. &c.*

» A Paris, ce 22 Août 1767. *Signé*, L'EPI, BER» CHER, Doyen. A. PETIT. L. M. P. QUERENEC » D. M.

*tuellement que quatre cuillerées par jour en une ſeule doſe, & dont il fait des envois dans les pays les plus éloignés.*

---

compoſition de ſa liqueur ; s'il étoit vrai que ſa méthode fût auſſi pernicieuſe, que ces hommes faux ont intérêt de le faire croire, quel ravage affreux n'eût pas cauſé dans le Public l'uſage de ce remede, depuis près de quinze ans qu'il le donne à ſes malades ? Jamais la peſte, ni aucune maladie contagieuſe, n'auroit produit des effets ſi funeſtes.

Mais ce n'eſt pas aſſez de pouvoir dire très-affirmativement, qu'il n'entre aucune eſpece de mercure dans la liqueur anti-vénérienne de M. Nicole ; on doit ajouter encore avec la même vérité que, parmi une infinité de malades qui ont été traités par cette méthode, il n'en eſt aucun qui, ne s'étant ni écarté du régime preſcrit, ni imprudemment expoſé pendant le cours du traitement, n'en ait éprouvé de ſalutaires effets.

Auſſi cet habile & célebre Chirurgien, également aſſuré, & de l'efficacité de ſon remede, & de ſa ſupériorité ſur tous ces prétendus guériſſeurs, n'a-t-il jamais eu recours, pour le faire valoir, à ces moyens vils & odieux, employés par l'envie, la médiocrité & la baſſeſſe. Jamais il n'a décrié ſes concurrens, jamais il n'a écrit, ni ne s'eſt élevé contre aucune méthode ; & lorſqu'il a rendu compte de ſes cures, jamais il n'a imputé à ignorance, ni reproché à perſonne les man-

Dans la Gazette du 21 Juin de la même année, il s'explique ainsi :

*Ce même remede a été décomposé par M. de Machy, célebre Chimiste de Paris,*

---

ques de succès, pour lesquels on a fini par avoir recours à son remede. Cette maniere honteuse & méprisable de s'annoncer dans le Public, ne peut convenir qu'à des gens sans nom, sans qualité, sans talent.

M. Nicole de Morsan, Chirurgien de Sa Majesté, exerçant depuis nombre d'années sa profession avec autant de distinction que de succès (1), & plus occupé du soin de ses ma-

(1) M. Nicole, reçu Chirurgien à Lille en Flandre en 1757, pour y exercer sa profession dans la Châtellenie de cette ville; attaché depuis, en cette qualité, à la personne du feu Prince de Rohan de Montauban; pourvu enfin d'une charge de Chirurgien du Roi, dont étoit revêtu un Maître en Chirurgie de Paris, & pour laquelle il a prêté serment entre les mains de M. le premier Médecin de Sa Majesté, date d'une maniere authentique & non équivoque, dans l'exercice de la Chirurgie. La Faculté de Médecine ne l'ignore pas, ayant eu communication de tous ses titres. Possesseur d'un remede qui porte ombrage aux sieurs M. . . . . & V. . . . & n'étant pas fait pour imiter leur conduite, il s'est toujours conformé à la police des Médecins, & à l'Edit de Louis XIV, enregistré au Parlement en 1682, dans lequel il n'est permis qu'aux gens de l'Art approuvés, *de travailler à aucune préparation de drogues.* Ses adversaires ignorent ou méprisent un article si sage, & munis d'une simple permission de distribuer un spécifique, ils osent se qualifier de Chirurgiens, & se vantent *d'augmenter les connoissances des gens de l'Art.*

*qui a déclaré dans un écrit qui ne tardera pas à être rendu public, que l'accuſation contre la liqueur de M. Nicole eſt fauſſe,*

---

ades, que du déſir d'en augmenter le nombre au préjudice de ſes confreres, abandonne à ſes ennemis cette lâche & indigne manœuvre, unique reſſource de l'ignorance, de l'incapacité ou de la miſere. Auſſi ne veut-il ſe venger de ſes adverſaires, qu'en guériſſant tous les malades qu'ils ont manqués eux-mêmes, ou que, par leurs recettes meurtrieres, ils ont réduits dans un état déſeſpéré. Car telle eſt l'heureuſe & principale propriété de cet excellent ſpécifique, qu'il répare les ravages cauſés par des remedes deſtructeurs, guérit les maladies qui ont réſiſté aux autres méthodes, & ait diſparoître entiérement des maux anciens f, invétérés, & déclarés incurables. Sa vertu ſouveraine eſt conſtatée par des expériences ſans nombre & ſans réplique, & par les témoignages reſpectables des gens de l'Art : ils ſont tels, qu'on ne peut ni les accuſer d'erreur, ni les ſoupçonner de mauvaiſe foi. Ils ont vu traiter & guérir par M. Nicole des malades ſans eſpérance, & prêts à périr par l'inefficacité des autres remedes, employés ſans fruit & ſans ſuccès. Les uns étoient couverts de tumeurs & d'ulceres; les autres avoient la voûte du palais percée, avec chûte des os, ou cariés, ou totalement pourris. Ce célebre Chirurgien en conſerve un grand nombre qu'on peut voir dans ſon cabinet. Il y en a un de la largeur

*comme il se dispose à le faire voir.* Voici l'analyse de M. de Machy.

Examen d'une liqueur envoyée par M. Morand, le 12 Mai 1771.

---

d'un écu, & d'autres de la grosseur d'une feve. Parmi les personnes affligées de cette affreuse & terrible maladie, les unes avoient le visage entiérement rongé & détruit ; d'autres sont encore obligées de porter un nez postiche. Il a été fait chez M. le Commissaire Chenu, la déposition d'une guérison de même genre, dont les détails feroient horreur, opérée par le secours du même remede. Tous ces faits ont eu autant de témoins, que ces personnes avoient de connoissances & d'amis. Pour rendre ces cures, & une infinité d'autres de cette espece encore plus notoires, M. Nicole publiera incessamment les lettres de plusieurs Médecins, qui le félicitent d'une découverte qui a produit sur leurs malades, & sous leurs yeux, les effets les plus salutaires. Ces mêmes malades jouissent tous d'une santé parfaite depuis plusieurs années, ce qui prouve que le remede est sûr, & ne pallie point le mal comme celui de la plupart de nos imposteurs, qui ne font que blanchir pour un tems. Malheur aux infortunés qui tombent entre leurs mains ! On a dit, & l'expérience le prouve chaque jour, que même les meilleurs remedes sont nuisibles, quand ce ne sont point les Maîtres de l'Art qui les administrent ou les dirigent. M. Astruc, dont le té-

« La bouteille de chopine que m'a
» remiſe le domeſtique de M. Morand,
» Docteur en Médecine, avec un billet
» de ſa part, étoit pleine d'une liqueur
» à-demi réfroidie, dont la couleur eſt
» d'un brun très-foncé, la conſiſtance
» moins épaiſſe que celle d'un ſyrop, &
» m'a paru, par la déguſtation, être en
» effet un ſyrop mal fait, composé de
» mélaſſe & d'une violente décoction de
» végétaux, qui avoient contracté la ſa-
» veur diſgracieuſe & amere de tous les
» extraits. Comme le billet de M. Mo-
» rand inſiſtoit ſur la néceſſité de recher-
» cher ſi la liqueur ne contenoit rien de

---

moignage eſt d'un ſi grand poids en pareille matiere, les appelle un couteau dans les mains d'un fou, & traite d'affronteurs publics & de meurtriers, tous ces petits empoiſonneurs, qui ſans aveu, ſans miſſion & ſans titre, s'aviſent d'en diſtribuer. Il n'y a ni pauvreté, ni indigence qui puiſſent les autoriſer à cette eſpece d'aſſaſſinat; & ſi effectivement ces malheureux ſont dans le beſoin & manquent de pain, comme il y a apparence, puiſqu'ils ſupplient les Médecins de leur envoyer des malades, qu'ils ſe faſſent ou laboureurs, ou manœuvres. ( M. Nicole veut donc qu'on diſe de lui *veniam dat corvis*, & de ſon remede envers ſes malades, *vexat cenſura columbas.* )

» minéral, je l'ai goûtée plusieurs fois &
» long-tems, sans y découvrir la saveur
» d'encre, ni celle que donnent le cuivre
» & le mercure dans l'état salin, même
» à petite dose; & pour m'en assurer, je
» l'ai comparée avec deux gros de la mê-
» me liqueur, auxquels j'ajoutai, à l'aide
» d'un chalumeau, une goutte de liqueur
» de Van-Swieten, (c'est la solution de
» douze grains de sublimé-corrosif dans
» une pinte d'eau distillée; ) la saveur
» mercurielle s'y est manifestée sur le
» champ. Or, seize onces de ce fluide
» tiennent huit grains de sublimé, ce qui
» fait un demi grain par once; & en éva-
» luant la goutte à un grain, il se trouve
» que la goutte de liqueur de M. Van-
» Swieten est un 576e d'once, dans laquel-
» le est tout au plus un 1152e de grain de
» sublimé, qui cependant est devenu per-
» ceptible au goût. Si la liqueur en ques-
» tion contient du sublimé, en quelle
» dose y est-il ?

« J'ai ajouté à deux autres gros de la
» même liqueur, une goutte de solution
» de vitriol martial, & j'y ai reconnu la sa-
» veur d'encre, ainsi que celle de cuivre,
» dans deux nouveaux gros auxquels j'a-
» vois mêlé une goutte de solution de vi-
» triol de cuivre. J'ai toujours fait ces con-
» tre-expériences dans les épreuves qui
» suivent, pour être de plus en plus assuré

» de l'exactitude de mes obſervations ;
» & comme la liqueur eſt épaiſſe, j'ai
» toujours pris le parti d'en étendre deux
» gros dans une once d'eau diſtillée pour
» la ſuite de mes recherches.

« La noix de galle n'a donné à la li-
» queur aucune nuance noire ou pour-
» pre : il s'eſt dépoſé à la longue un ſé-
» diment blanchâtre, que j'ai reconnu
» par la ſuite être une réſine pulvéru-
» lente. La liqueur préparée par le bleu
» de Pruſſe, n'a fait naître aucune eſpece
» de précipité : l'alkali volatil préparé
» par la chaux, n'a donné aucune teinte
» bleue ; & l'alkali fixe n'a rien précipité.
» Ces deux liquides alkalins ont ſeule-
» ment donné plus de tranſparence à la
» liqueur, qui, étant étendue, eſt tou-
» jours louche & trouble. J'ai eu lieu
» par la ſuite de croire que cet effet étoit
» dû à ce que les alkalis achevoient la
» ſolution parfaite des ſubſtances réſi-
» neuſes extraites par la forte décoction.
» On ſçait que la tiſanne de vinache,
» entr'autres, eſt claire, lorſque ſur la
» doſe des ingrédiens on a ſeulement
» ajouté deux gros d'alkali fixe.

« Comme ce dernier m'avoit fait ſoup-
» çonner dans une premiere expérience,
» qu'il dégageoit de ſa liqueur une odeur
» d'alkali volatil, j'ai pris de la liqueur
» non étendue, ſur laquelle j'ai verſé de

» l'alkali fixe en poudre : il ne s'est dé-
» veloppé d'autre odeur que celle de les-
» sive, que rend tout alkali fixe en se
» dissolvant dans l'eau.

« J'ai versé sur une capsule bien
» chaude quelques gouttes de la liqueur,
» qui a bouillonné comme le caramel,
» & s'est détruite à l'instant où les va-
» peurs blanches se sont élevées. J'y ai
» exposé une piece d'argent, & après
» l'expérience, il ne s'est trouvé aucune
» trace de mercure, tant sur la capsule
» que sur la piece.

« Un morceau de cuivre rouge décapé
» & rongé, plongé dans la liqueur, y a
» séjourné denx heures, & en est sorti
» comme je l'avois mis.

« L'acide concentré de vitriol n'a fait
» naître rien qui ressemble à du turbith
» minéral, ni à aucun précipité. Il en a
» été de même de la solution du sel ma-
» rin, qui n'a rien produit; des dissolu-
» tions d'argent, de mercure, & de
» plomb, dont les deux premieres se sont
» mêlées paisiblement, la derniere a été
» décomposée comme elle fait dans tout
» fluide. L'état de destruction dans le-
» quel l'ébullition trop forte & trop con-
» tinuée a mis les plantes qui concourent
» à former cette liqueur, ne permet au-
» cune expérience chimique, pour rien
» conjecturer sur leur nature & sur leur

» nombre : on peut dire ſeulement que la
» liqueur en queſtion eſt un demi ſyrop,
» fait avec de la mélaſſe ou de la manne,
» & une forte décoction de plantes; en-
» core cette ſaveur de mélaſſe ou de man-
» ne peut-elle être le réſultat d'amertume
» qu'on a concilié au ſucre qu'on auroit
» pu employer, comme nous voyons
» qu'il arrive à nos ſyrops faits d'après la
» preſcription de la Pharmacopée de Pa-
» ris, avec le ſucre & la liqueur reſtante
» dans l'alambic, après la diſtillation
» d'une portion aromatique : tel eſt, en-
» tr'autres, le ſyrop de Stachas, &c.

« J'ai dit que cette liqueur étoit un
» demi-ſyrop, parce que ſa conſiſtance
» ne permet pas d'y reconnoître deux
» parties de ſucre contre une de liqueur,
» & que par conſéquent le total n'eſt pas
» de nature à ſe conſerver long-tems. Dès
» le 20 de Mai, il a commencé à fer-
» menter.

« M'étant apperçu que la liqueur éten-
» due dans l'eau étoit louche, j'ai laiſſé
» repoſer cette liqueur : elle s'eſt éclair-
» cie, & j'ai trouvé un ſédiment en partie
» pulvérulent & en partie tenace, qui
» s'eſt diſſous dans l'eſprit de vin. Ce
» dernier a louchi en le verſant dans l'eau.
» Le ſédiment très-léger s'eſt amolli à la
» chaleur, s'eſt allumé, & a brûlé à la
» maniere des réſines : j'ai cru reconnoître

» dans l'odeur qu'elle répandoit en brû-
» lant, une odeur de gayac & de ſaſſa-
» fras.

« Tout concourt à démontrer que la
» liqueur ſoumiſe à mon examen, ne
» tient ni fer, ni cuivre, ni mercure, ni
» abſolument rien de métallique recon-
» noiſſable par les moyens connus des
» Chimiſtes.

« Soit qu'en effet elle n'en contienne
» pas, ſoit que ces ſubſtances ſalino-mé-
» talliques ſoient dans la plus petite pro-
» portion, telle qu'un grain par pinte,
» c'eſt ce que je ne puis ni ne dois dé-
» cider.

« Ayant appris par le même M. Mo-
» rand, Médecin, après mon examen
» fait & écrit, que la liqueur qu'il m'avoit
» envoyée étoit (*a*) une de celles que M.
» Nicole débite, & que ce dernier feroit
» peut-être uſage de mon procès-verbal,

---

(*a*) Vraiſemblablement ce n'étoit point une de celles qui contiennent du ſublimé corroſif, en aſſez bonne quantité, & il eſt fâcheux que M. Morand, homme inſtruit & titré, paroiſſe ſe compromettre publiquement, en connivant en quelque ſorte avec le ſieur Nicole, & expoſe le Public à être trompé, en donnant avec confiance ſon attache & ſon approbation au prétendu ſpécifique de cet Empyrique,

» je le terminai en déclarant que je m'op-
» pose formellement à ce que le présent
» écrit, entier ou par extrait, soit débité
» avec ou dans les écrits que M. Nicole
» fait distribuer dans cette Capitale, &
» que je n'en permets la publicité que
» dans les Journaux & dans un ouvrage
» assez volumineux pour n'être pas ré-
» pandu *gratis* avec cette profusion qui
» me déplaît. A Paris, ce 15 Mai 1771. »
« Approuvé la rature de vingt-cinq
» mots. » Et plus bas est écrit :
« Je déclare la présente copie conforme
» à l'original que je possede, & à la copie
» que j'ai donnée à M. Morand. Médecin,
» à Paris, ce 17 Juillet 1771. *Signé* De
» Machy. »

De cette analyse assez exacte & assez bien faite par un homme de l'art, tel que M. de Machy, il résulte seulement que la liqueur soumise à son examen ne contenoit ni fer, ni cuivre, ni mercure, ni rien de métallique reconnoissable par les moyens connus des Chimistes : soit, ajoute-t'il, *qu'en effet elle n'en contienne pas, soit que ces substances salino-métalliques soient dans la plus petite proportion, telle qu'un grain par pinte*, ce qu'il ne peut, dit-il, ni ne doit décider.

Ainsi, M. de Machy, sans s'expliquer affirmativement, laisse entrevoir qu'il étoit possible que la liqueur en question

contînt quelque chose de métallique, comme un grain environ par pinte; &, dans la crainte qu'il a de se tromper, & que le sieur Nicole n'abuse de son analyse, il s'oppose formellement à sa publication, sur-tout dans les écrits dont ce dernier inonde le Public.

Mais si M. de Machy avoit analysé les différens remedes venant de chez un malade du sieur Nicole, il auroit trouvé, ainsi que moi, qu'ils contenoient du sublimé-corrosif, comme je suis en état de le démontrer; & le sieur Nicole aura vraisemblablement trouvé le moyen, en substituant d'autres remedes que ceux qu'il donne à ses malades & qu'il envoye en Province, d'en imposer à M. Morand; car autrement je ne puis aucunement me persuader que ce Médecin eût assez oublié ce qu'il se doit à lui-même, à la dignité de la profession qu'il exerce, & à l'honneur de sa Compagnie, pour conniver avec un Empyrique de l'espece du sieur Nicole, & lui prodiguer publiquement les éloges les plus flatteurs & les moins mérités. M. Morand, & tous ceux de ses Confreres Médecins dont il est mention dans la suite de cet ouvrage, doivent être convaincus que je proteste contre toute imputation indécente & calomnieuse à leur égard. J'expose des faits, je dévoile des secrets dont le Public ne devroit être ni la dupe

ni la victime. Voilà la cause que je plaide.

*Copie d'une lettre écrite par M. de *** Docteur en Médecine, à M. de ***.*

Monsieur & respectable ami,

« Il a fallu que j'attende le retour de » la personne qui s'est servie du remede » de Nicole, pour vous en procurer un » paquet qui étoit encore de reste, avec » une partie du résidu de deux autres dé- » coctions. J'espere que votre Chimiste, » à l'aide de ces deux secours, sera en » état de faire ses expériences mercu- » rielles. Les symptômes que le remede » occasionnoit dans son usage, étoient » des nausées jusqu'à la foiblesse, au » point d'obliger à faire deux doses d'une; » une transpiration presqu'insensible, » mais si épaisse sur le linge sale & si mar- » quée, que l'on eût dit que l'on avoit » frotté une table chargée de cinabre, » tant avec la chemise qu'avec le bonnet. » Quant aux effets qu'il a produits, ils » sont fort douteux, d'autant plus que » la personne avoit dû attendre long- » tems après le remede, & que les acci- » dens, qui consistoient dans un bubon, » étoient considérablement diminués, » avant de commencer à en faire usage: » & la maladie a suivi le progrès de gué-

» riſon, à-peu-près dans la même propor-
» tion, tant avant qu'après l'uſage dudit
» remede. Je ſuis avec tout l'attachement
» le plus inviolable, Monſieur & reſpec-
» table ami,

Votre très-humble, &c. *** »

Voici maintenant l'analyſe de ces paquets, faite, certifiée véritable, & ſignée par le même M. de Machy.

« Je ſouſſigné, Maître Apothicaire de
» Paris, Démonſtrateur de Chimie, Mem-
» bre des Académies des Curieux de la
» Nature, de Berlin & de Rouen, certifie
» que M. Marges, Chirurgien, que je
» connois pour avoir aſſiſté à tous les
» cours publics que j'ai faits au Jardin
» des Maîtres Apothicaires, & être venu
» pluſieurs fois chez moi, tant pour enten-
» dre mes leçons particulieres, que pour me
» conſulter ſur différens faits de Chimie;
» m'a apporté pluſieuts paquets, ſur l'un
» deſquels étoit écrit: *Remede de M. Ni-*
» *cole, tel qu'il l'a envoyé dans le mois*
» *de Juin* 1768; & ſur l'autre: *Réſidu du*
» *remede de M. Nicole, qui a ſubi l'ébul-*
» *lition, & a été enſuite deſſéché*; leſ-
» quels deux paquets étoient ſous une
» enveloppe, comme à l'adreſſe de
» M. ***, les ſouſcriptions, tant de l'adreſ-
» ſe que des paquets, étant d'une écriture
» conforme à celle d'une lettre de M.

» de***, Docteur en Médecine de Caën,
» qu'il lui a pareillement exhibée.

Le sieur » Marges m'ayant requis d'exa-
» miner ces deux paquets, j'ai reconnu
» dans le premier des grains de coriandre
» écrasés, de la salse-pareille sous deux
» formes, c'est-à-dire en cheveux & en
» grosse masse ligneuse, le tout pareille-
» ment concassé : plus, quelques feuilles
» assez défigurées pour être méconnois-
» sables pour moi. Ce paquet avec son
» papier pesoit une once, six gros & demi.
» Il y avoit une assez bonne quantité de
» poussiere, où la simple dégustation m'a
» fait reconnoître quelque sel métallique.
» J'ai versé un peu d'eau sur cette pous-
» siere, & alors la saveur du sublimé s'est
» assez manifestée pour être moins équi-
» voque. Enfin, j'ai frotté avec cette
» poussiere un peu de cuivre décapé,
» qui s'est blanchi, & a laissé voir à la
» loupe des globules mercuriels.

« Le second paquet n'avoit plus de sa-
» veur saline, n'a rien communiqué à
» l'eau, & n'a plus blanchi le cuivre.

« Le même M. Marges m'a présenté
» une phiole tenant une liqueur en par-
» tie spiritueuse, qu'il m'a dit tenir d'un
» des malades du même M. Nicole. Ce
» dernier article m'étant fort indifférent,
» je n'ai pas eu de peine à reconnoître le
» sublimé-corrosif dans la liqueur de M.
» Marges.

» Marges. Ce ſublimé y étoit en partie
» précipité; l'alkali fixe le décompoſoit,
» il blanchiſſoit le cuivre. »

« J'ai encore vu entre les mains du
» même M. Marges une poudre blanche,
» que j'ai goûtée & eſſayée avec les acides.
» Elle eſt légèrement alkaline & paroît
» avoir beaucoup de reſſemblance
» avec l'antimoine diaphorétique, auquel
» il ſeroit reſté un peu d'alkali. Cette
» poudre eſt celle de M. de la Chevaleraye,
» dont la preſcription eſt connue,
» & qui, en effet, n'eſt ni corroſive ni
» cauſtique. »

« Une derniere poudre que m'a préſentée
» M. Marges, eſt un arcane corallin,
» que tout Praticien ſçait être une préparation
» qu'on employe intérieurement,
» & qui, chimiquement parlant, eſt autant
» dépouillée d'acide qu'il eſt poſſible.
» Et j'ai ſigné, à la réquiſition de M.
» Marges, le préſent, ſans prétendre décider
» ſi ce qu'on m'a montré eſt (*a*) ou
» n'eſt pas remede de M. Nicole, cette
» diſcuſſion n'étant abſolument pas de
» ma compétence. Ce 7 Octobre 1771.
» *Signé* De Machy. »

(*a*) Je m'engage à fournir les pieces juſtificatives, avec un paquet de poudres de Nicole, pour piece de comparaiſon, avec ceux qui ont été analyſés par M. de Machy.

Il paroît par la lettre de M. de ***, Docteur en Médecine, ci-dessus transcrite, que les remedes qu'employe le sieur Nicole pour les maladies vénériennes, loin de les guérir radicalement, *sont fort douteux ; & occasionnent par leur usage des nausées jusqu'à la foiblesse, & une transpiration si abondante & si marquée, que le linge en est sali, comme si on l'eût frotté sur une table chargée de cinabre : & M. de Machy nous apprend que dans l'analyse qu'il a fait d'un des paquets que je lui ai présentés pour analyser, la simple dégustation lui a fait reconnoître quelque sel métallique dans la poussiere qui s'y trouvoit en assez bonne quantité ; & que par différentes manipulations il s'étoit assuré que ce sel métallique n'étoit autre chose que du sublimé, qui laissoit voir à la loupe des globules mercuriels ; comme aussi qu'il n'a pas eu de peine à reconnoître le sublimé-corrosif dans la liqueur que je lui ai présentée, comme venant du sieur Nicole, puisque ce sublimé y étoit en partie précipité, que l'alkali fixe le décomposoit, & qu'il blanchissoit le cuivre.* Il demeure donc pour constant, & je suis en état d'en administrer les preuves les plus authentiques, que le sieur Nicole en impose au Public, en lui faisant accroire que son prétendu spécifique pour les maladies

vénériennes n'eſt compoſé que de végétaux, tandis qu'il y entre du ſublimé-corroſif, c'eſt-à-dire, un ſel métallique des plus deſtructeurs, & qui ne peut être que meurtrier entre les mains du ſieur Nicole (*a*).

---

(*a*) M. Gardanne, Médecin de Paris, dans ſon Traité des Recherches-Pratiques ſur les différentes manieres de traiter les maladies vénériennes, page 294, cite la lettre ſuivante.

LETTRE de M. J. **.

Monſieur,

« Si la vérité ne doit jamais être cachée, » c'eſt principalement lorſqu'il s'agit de la » vie des hommes. Vous m'avez fait l'hon» neur de me demander des éclairciſſemens » ſur ce que j'ai pu obſerver dans ma Prati» que, par rapport aux effets que produit ſur » la bouche le remede de M. N ***. Quoique » l'Auteur aſſure publiquement qu'il n'entre » point de mercure dans ſon remede, cependant » ſi l'on en doit croire les effets, il y a lieu de » préſumer que M. N. ***. tient mal ſa pro» meſſe; pluſieurs faits vont le confirmer.

» En 1767, je fus mandé rue de Grenelle » Saint Honoré, en face de la rue des deux » Ecus, pour viſiter la bouche d'une malade, » dont l'état me fit appercevoir que l'on avoit

La même Gazette du 16 Juillet 1771 s'exprime ainsi en faveur du sieur Nicole.

*Si des hommes de l'Art & des con-*

---

» usé du mercure. La confiance dans laquelle » la personne étoit que M. N ***. ne lui » avoit pas administré ce minéral, l'engagea » à me dire que je me trompois Trop con- » vaincu de ce fait, j'insistai, & je lui de- » mandai depuis quand, & comment les dents » s'étoient ébranlées, les gencives gonflées, » les conduits salivaires dilatés & ulcérés, » ainsi que l'intérieur des joues; en un mot, » pourquoi elle avoit toujours la bouche pleine » de salive: ce fut alors que la malade me » dit que tout cela avoit paru au bout de » huit jours, pour avoir mangé tous les jours » un petit morceau d'un biscuit qu'elle me » montra; ce biscuit est de la largeur d'un » écu de 6 livres, & de l'épaisseur de trois à » quatre. Il est bordé d'une espece de croûte » de couleur de pain d'épice, un peu cuit. » Le milieu de ce biscuit est une masse noi- » râtre, avec des yeux semblables à ceux » que l'on observe à un pain mal pétri. Quant » à son odeur, elle est d'abord très-peu de » chose. Mais pour peu que l'on échauffe ce » biscuit en le frottant avec les doigts, il les » noircit, & leur laisse une odeur empireu- » matique. Si l'on expose ce biscuit sur une » pelle chaude (comme j'ai fait) il s'éleve » sur le champ une fumée noirâtre & d'un » goût métallique. Ce biscuit, ainsi échauffé » & cassé, laisse appercevoir nombre de glo-

*noiſſeurs en Chimie, ſi des Praticiens connus & avoués du Public, avoient avancé qu'il entre une préparation mer-*

---

» bules mercuriels : c'eſt ſans doute plutôt à » cet acceſſoire que M. N ***. doit le ſuccès » de certaines prétendues guériſons, qu'à une » poudre qu'il donne pour former une tiſanne, » ou qu'à un ſirop qu'il fait prendre à d'autres.

» Outre la malade ci-deſſus, je puis en» core vous citer deux faits, qui ſemblent » prouver que le remede de M. N ***. con» tient du mercure. Le premier de ces faits » eſt un homme qui, depuis près de trois » mois, avoit été guéri, mais dont la bouche » étoit dans un état affreux, avec une ſali» vation des plus copieuſes.

» Le ſecond fait eſt ſur une perſonne qui » avoit une fiſtule à la partie latérale gauche » de la langue, ce qui fit croire qu'elle avoit » la vérole, & qu'il étoit néceſſaire de re» courir au remede de M. N ***; mais au » bout de huit jours la langue s'épaiſſit telle» ment, & la ſalivation fut ſi conſidérable, » que le malade fut obligé de quitter le re» mede, & de ſe purger avec quelques mino» ratifs. Les ſoupçons de vérole étoient faux; » car la dilatation de la fiſtule ayant été bien » faite, le malade a guéri très-promptement, » & ſans aucun retour depuis plus de trois » ans.

» Tels ſont en peu de mots les matériaux » que je puis vous fournir, Monſieur, pour » mettre au jour l'impoſture du ſieur N ***.

*curielle dans la liqueur que M. Nicole fait prendre à ses malades, peut-être cette assertion feroit-elle quelque im-*

---

« Je vous serai cependant très-obligé de ne » me pas mettre trop à découvert. Vous con- » noissez les hommes aussi-bien & peut-être » mieux que moi; chacun a ses partisans, & » je n'aime point à me faire des ennemis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre &c. J **. (1)

Le 5 Décembre 1768.

Certainement M. Gardanne *est un homme de l'Art & un Praticien connu*, & son assertion est bien capable *de faire impression sur l'esprit de ceux qui ne sont pas en état de la vérifier :* qui ne voit du premier coup-d'œil que l'individu désigné dans la lettre susdite, sous le nom du sieur N ***. ne soit le même que le sieur Nicole? Il faudroit absolument vouloir se faire illusion à soi-même, pour ne pas le reconnoître aux traits sous lesquels il est caractérisé. S'il n'est entré que des végétaux dans ces remedes de Nicole, par quel hasard les personnes qui en ont usé, ont-elles salivé? C'est pour moi une énigme, dont Nicole voudra bien me donner la solution.

(1) Plus bas est imprimé, je garantis la vérité de cette lettre, dont j'ai en main l'original, signé par la personne qui l'a écrite.

*pression sur l'esprit de ceux qui ne sont pas en état de le vérifier; mais de quel poids peut-elle être, au jugement des personnes sensées, lorsqu'elle n'est appuyée que sur le témoignage des gens ignorans & obscurs.*

Assurément M. de Machy n'est ni obscur ni ignorant; c'est un Maître Apothicaire de Paris, célebre dans son Art, estimé dans son Corps, qui a fait ses preuves en Chimie, & qui a trouvé, ainsi que moi, du sublimé corrosif dans la poudre de Nicole; je suis donc charmé de me trouver de l'avis de M. de Machy, mon Maître en Chimie & en Pharmacie, dont je me fais honneur d'avoir pris des leçons, & qui ne me désavoue point pour son disciple; je ne suis donc point un ignorant en Chimie, comme le sieur Nicole voudroit le faire entendre; mais cette qualification lui convient beaucoup mieux qu'à moi.

Si le sieur Nicole & ses Adhérens savent lire, je les renvoye au Dictionnaire de Chimie, du célebre & illustre M. Macquer; ils y verront, page 555, à l'article *Teinture de Mars alkaline de Sthal*, de quelle maniere ce grand Chimiste s'énonce à mon sujet.

« Pour revenir à la dissolution parti-
» culiere du fer dans l'alkali fixe, dit
» M. Macquer, dans cet article, il faut

» obſerver qu'elle ne réuſſit point tou-
» jours, & même qu'elle eſt fort ſujette
» à manquer, quoiqu'on obſerve exac-
» tement toutes les circonſtances preſ-
» crites par ſon auteur. J'ai remarqué,
» & M. Baumé auſſi, qu'elle réuſſit
» beaucoup plus conſtamment, & en
» quelque ſorte immanquablement,
» lorſqu'on employe une diſſolution de
» fer, fort éloignée de la ſaturation, &
» encore très-acide, enſorte que cette
» diſſolution n'ait rien de la couleur de
» rouille jaune, rougeâtre, qu'elle prend
» toujours, lorſqu'elle eſt bien ſaturée,
» mais qu'elle ſoit claire, limpide, &
» ſeulement d'une légere couleur ver-
» dâtre. Il nous a paru que la même
» circonſtance d'un grand excès d'acide
» dans les autres diſſolutions métalli-
» ques, favoriſoit auſſi beaucoup leur
» diſſolution ſubſéquente, dans l'alkali
» dans lequel on les verſoit; cela
» m'avoit preſque perſuadé que ces
» diſſolutions des métaux dans les
» alkalis ne pouvoient réuſſir, que par
» cette manipulation; *mais M. Mar-*
» *ges, homme inſtruit dans la Chimie,*
» *& qui fait beaucoup de bonnes expé-*
» *riences & de recherches, m'a fait voir*
» *une diſſolution de fer, très-chargée &*
» *très-colorée, dont le fer ſe diſſolvoit*
» *parfaitement dans l'alkali fixé à*

» *froid, & qui formoit constamment la*
» *teinture martiale alkaline, soit qu'on*
» *versât de cette dissolution dans l'al-*
» *kali, soit que ce fût l'alkali qu'on*
» *versât dans cette dissolution*; ce qui
» prouve que ce phénomene dépend du
» concours de plusieurs circonstances,
» comme de l'état du fer dans l'acide
» nîtreux, qui, comme on le sait, est
» très-variable, de la phlogistication plus
» ou moins grande de l'alkali, & peut-
» être même de plusieurs autres cir-
» constances, qu'il faudroit examiner
» dans un plus grand détail, avant que
» de pouvoir prononcer ».

En voilà assez pour prouver que je suis en état de découvrir la fraude & les artifices de ces vils imposteurs qui, sans faire aucun bien au Public, vivent à ses dépens, en lui faisant beaucoup de mal: je puis démontrer que, soit que le remede prétendu de Nicole contienne du sublimé corrosif, soit qu'il n'en contienne pas, & qu'il soit simplement composé de végétaux, il ne peut être, dans le premier cas, que meurtrier entre ses mains, & dans le second cas, qu'insuffisant pour la guérison radicale des maladies vénériennes.

Pour convaincre le Public de plus en plus de cette double vérité, écoutons ce que Boerhaave dit du sublimé corrosif.

*S'en abſtienne, quiconque ignore la méthode de le donner :* or, quel eſt l'homme plus dans le cas d'ignorer cette méthode, que le ſieur Nicole, qui n'a pas même les premiers élémens de l'Art, & par conſéquent, n'eſt nullement à portée de remédier aux accidens graves qui peuvent réſulter, & réſultent effectivement de l'adminiſtration mal-entendue de ce médicament terrible.

M. Baron, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, célebre Chimiſte, dit dans ſes Notes, en forme de Commentaire ſur la Chimie de l'Emery.

*Je ne trouve point de meilleur conſeil à ſuivre, que celui de Cartheuſer, qui exhorte tout Médecin qui ne veut point avoir rien à ſe reprocher, de ne ſe ſervir jamais de ſublimé corroſif intérieurement, parce,* dit-il, *que les mauvais effets de ce poiſon ne ſe manifeſtent ſouvent, que long-tems après qu'on en a fait uſage. Voyez Cartheuſer, Pharmac.*

Or, ſi ſuivant le conſeil de MM. Baron & Cartheuſer, tout Médecin qui ne veut avoir rien à ſe reprocher, doit proſcrire l'uſage du ſublimé corroſif intérieurement, à combien plus forte raiſon doit-il être interdit au ſieur Nicole; mais ce conſeil ne le regarde pas, il ne concerne que les gens inſtruits qui ne veulent avoir rien à ſe reprocher.

Voyons à préſent ſi les végétaux doivent avoir la préférence ſur le mercure bien adminiſtré dans les maladies vénériennes, où s'ils ſont inſuffiſans. L'obſervation ſuivante eſt de M. Aſtruc.

M. Boerhaave fut conſulté par un jeune homme de qualité, qui étoit tourmenté de douleurs vagues daus les membres : une exoſtoſe douloureuſe lui étoit ſurvenue à la partie inférieure du coude droit ; mais ſon plus grand mal étoit un ulcere malin, caché dans le fond du nez, avec carie des différentes appendices de l'os ethmoïde, dont il étoit déjà tombé quelques eſquilles.

M. Boerhaave mit, pendant trois mois, à l'uſage de la décoction de gayac, ce jeune homme, qui étant devenu maigre, pâle & défait, n'avoit plus la force de marcher, de parler, ni de continuer le remede ; cependant les douleurs s'étoient diſſipées, l'exoſtoſe avoit diminué, la puanteur du nez étoit ſupportable, & les narines jetoient moins de pus ; ce qui fit croire à M. Boerhaave que ſon malade étoit guéri.

Celui-ci vint à Paris, deux mois après ce traitement, & ſe défiant de ſa guériſon, il conſulta M. Aſtruc : il lui reſtoit au bras droit, une groſſeur qui étoit une ſuite de l'exoſtoſe précédente, & lui cauſoit une douleur ſourde quand on la com-

primoit : ſon nez qui ſentoit très-mauvais, rendoit, tous les matins, beaucoup de pus mêlé avec la mucoſité ; il étoit rouge & enflé, & pour peu qu'on y touchât, il lui faiſoit mal ; il tomboit, de tems en tems, différentes eſquilles d'oſſelets cariés ; la partie cartilagineuſe de la cloiſon du nez, ſubſiſtoit toujours ; mais la partie oſſeuſe formée par l'os ethmoïde, s'étoit ſéparée par morceaux, étant conſumée par la carie, & le fond du nez qui naturellement eſt ſéparée en deux, & rempli de part & d'autre, par les ſinus ethmoïdaux, étoit devenu une eſpece de caverne vide & commune.

Le malade fut mis à l'uſage du lait & des frictions mercurielles : le reſte des os du nez tomba, & au bout de trois mois, ſans preſque de ſalivation, il acquit de l'embonpoint, ſes forces revinrent, & il ſe trouva parfaitement guéri, de maniere qu'un an après, il s'en retourna très-bien portant.

On voit par cette obſervation, & mille autres à-peu-près ſemblables, que le gayac qui eſt ſupérieur en vertus, & en principes actifs, à bien d'autres végétaux, & qui a été le plus préconiſé, & ſingulièrement par Boerhaave, pour la guériſon des maladies vénériennes ; on voit, dis-je, que ce remede ſi vanté, n'a point empêché les os de ſe carier &

de tomber, & qu'il n'a point achevé de guérir les exoſtoſes & les autres incommodités, tandis que le mercure bien administré, a détruit les accidens, les caries, fermé les ulceres malins, en un mot, a procuré une guériſon complette.

Le même M. Aſtruc dit avoir guéri par les frictions mercurielles, & le même régime, une autre malade, encore plus maléficié que le précédent, & qui avoit uſé inutilement, & ſans ſuccès, de plusieurs autres remedes : il eſt donc conſtant que les végétaux, même les plus vantés, ſont inſuffiſans pour parer à tous les inconvéniens de la vérole, & qu'en ſuppoſant pour un moment, avec le ſieur Nicole, que ce qui eſt contre toute vérité, que ſon prétendu remede ne ſoit composé que de végétaux, il eſt abſolument inſuffiſant pour diſſiper tous les accidens vénériens, & que s'il a eu quelques ſuccès, il ne les doit qu'aux particules mercurielles qui y étoient contenues; mais comme nous avons prouvé d'ailleurs, quoiqu'il oſe avancer le contraire, qu'il employe dans ſon remede le mercure, ſous la forme de ſublimé corroſif, & que ce ſel métallique ne peut être que meurtrier entre ſes mains, pour les raiſons déjà ſuſdites, il s'enſuit évidemment qu'on doit proſcrire ce même remede, & en empêcher le débit au

ſieur Nicole, ou à cauſe de ſon inſuffiſance, ou à cauſe des dangers auxquels il expoſe.

Depuis trente années d'étude & de pratique, j'ai fait & vu faire uſage, ſans ſuccès, de tous les végétaux connus & célebres pour les maladies vénériennes, comme le gayac, le ſaſſafras, la ſalſepareille qui paſſoient autrefois pour ſpécifiques, le ſantal de toute eſpece, la racine de Squinne, de canne de Provence, le buis, le bois de genievre, le calaguala des Eſpagnols, la racine d'aulnée, de gratiole, la ſeconde écorce de ſureau & ſa racine, celle de gentianne, &c.

J'ai vu auſſi mettre inutilement en uſage, la teinture de coloquinte faite avec le vin ou avec l'eſprit de vin, auſſi bien que la diſſolution de l'aloës dans ce menſtrue.

Le remede que M. Kalm a apporté du pays des Sauvages de l'Amérique, & qui n'eſt autre choſe qu'une tiſanne faite avec la racine de la cardinale bleue, à laquelle on joint quelquefois celle de renoncule de Virginie, & d'autres fois celle du *Ceanotus* de *LINNÆUS*, n'a eu d'autres ſuccès que de beaucoup fatiguer les malades par des purgations conſidérables, & par des ſuper-purgations de pluſieurs jours de durée, ſans procurer aucun avantage.

Des Obſervateurs dignes de foi, rapportent que le mercure bien préparé, excepté cependant ſous la forme de ſublimé corroſif, eſt le véritable antidote de la vérole, même dans les pays chauds, où les végétaux les plus renommés contre cette maladie cruelle, prennent naiſſance.

Sydenham dit que dans les Iſles Antilles, on préfere le mercure au gayac, &c. Voyez *Epiſt. Reſponſ.*

Bontius, célebre Médecin de la Compagnie Hollandoiſe des Indes, a écrit que dans les Indes mêmes, on ne guérit parfaitement la vérole, que par le mercure bien préparé & bien adminiſtré.

On lit dans la Pharmacopée Chinoiſe, Aſtruc, que les Chinois employent le mercure de trois manieres différentes, 1°. intérieurement, en forme de pillules, 2°. extérieurement, en fumigations, 3°. enfin ſur les ulceres, ſous la forme d'emplâtres.

Ces remedes, dit un Médecin Chinois, procurent par la bouche une grande évacuation des matieres glaireuſes, & guériſſent les malades.

Après tant & de ſi grandes autorités, que diront les prétendues Guériſſeurs avec les remedes végétaux, puiſque les Habitans des pays d'où on tire les végétaux les plus vantés pour la guériſon de

la vérole, préferent à leur usage celui du mercure.

En effet, il n'est point possible de trouver aucune substance plus efficace, plus simple, plus douce, plus commode, qui puisse s'administrer avec autant de succès, dans tous les cas, même les plus fâcheux, & mieux réussir dans tous ceux qui sont curables, que le mercure.

Car les végétaux qu'on employe pour la guérison de la vérole, échauffent, enflamment le sang, roidissent la fibre, dessechent le corps, troublent toutes les fonctions, & ces remedes ne peuvent point être administrés dans tous les cas, particuliérement aux personnes qui sont menacées d'éthisie, de pulmonie, & d'autre dépravation, tant des solides, que des fluides, au lieu que le mercure bien administré guérit toujours les maladies vénériennes les plus invétérées ; & ce qu'il y a de mieux pour les personnes qui en ont fait usage, c'est qu'elles engraissent en peu de tems, & reviennent très-promptement en embonpoint, signe certain de sa bonté & de sa bénignité.

Il n'a point été possible, jusqu'à présent, de trouver dans le regne végétal ou animal, un remede aussi énergique que le mercure, pour la guérison de la vérole, & une infinité d'autres maladies très-fâcheuses : il a en lui quelque chose

d'inhérent & de particulier, qui le rend ſupérieur à tout autre remede; car lui ſeul poſſede toutes les vertus de tous les autres remedes, & remplit toutes les indications néceſſaires à l'expulſion de cette maladie, expulſion qu'il procure ſouvent par les ſelles, par les urines, la tranſpiration, la ſueur, quelquefois par la ſalivation, & d'autres fois, il agit comme remede altérant : enfin, c'eſt le remede le plus grand dépuratif du ſang qu'on connoiſſe.

Le mercure lui ſeul, ſans aſtreindre à un régime difficile, & ſans cauſer de ſalivation, a guéri de nos jours, & guérit conſtamment, des perſonnes attaquées de phthiſie, accompagnée de crachement de ſang, réſout les tumeurs des parties, les ganglions, les nodus, les tubercules, les exoſtoſes & hyperoſtoſes, diſſipe les douleurs de rhumatiſme & de goutte ſciatique, cauſées par le virus vérolique, guérit les puſtules, les rhagades & les ulceres de la peau, arrête la carie des os, & procure la régénération du cal; enfin, purifie le ſang de tout virus vérolique, ce qui eſt l'objet qu'on ſe propoſe : le mercure chaſſe auſſi le ver ſolitaire, & toutes les autres eſpeces de vers; il guérit les galeux, les perſonnes attaquées d'humeurs froides, du mal caduc, les enfans rachitiques ou noués; les ul-

ceres par-tout le corps, les tumeurs chancreuſes, le ſcorbut & la rage même, maladie la plus terrible qu'on connoiſſe, ſans parler d'une infinité de maladies chroniques, rébelles à tous les autres remedes & qui cedent à ſon action.

Loin donc d'ici, tous ces Impoſteurs, qui avec leurs végétaux, & ſans mercure apparent, oſent promettre une cure radicale de la vérole confirmée.

Si Boerhaave, ce grand Médecin, & tant d'autres, n'ont pu réuſſir avec le gayac & d'autres végétaux ſur leſquels on avoit fondé de ſi grandes eſpérances, & qui paroiſſoient effectivement propres à la guériſon de cette maladie; quel fonds peut-on faire ſur les promeſſes de gens qui, ſans probité, comme ſans connoiſſances, ſe jouent de la vie des hommes, & en font, pour ainſi dire, un trafic auſſi honteux que criminel.

A ne conſulter que les liſtes ſans nombre, des prétendues guériſons opérées par les Charlatans, & ſinguliérement par le ſieur Nicole, ne diroit-on pas qu'il a guéri tous ceux qui ont fait uſage de ſon remede; mais combien de perſonnes ne peut-on pas lui oppoſer ? Et ne ſuis-je pas moi-même en état de lui en citer pluſieurs qu'il n'a point guéris, après les avoir mal traités & fatigués inutilement.

Voici la déclaration d'un honnête Particulier.

*Je soussigné & déclare avoir fait usage pendant vingt-huit jours, de la tisanne du sieur Nicole, sans qu'une gonorrhée virulente que j'avois sût guérie,* &c.

Le sieur Nicole dit au malade que son sang étoit dépuré de tout virus, il lui donna de quoi faire une injection composée de sel de saturne & de feuilles de plantain bouillies dans du vin (belle recette digne de l'auteur) le malade en fit usage, sans qu'heureusement pour lui l'écoulement vînt à se tarir: il attendit un temps favorable pour passer par les grands remedes, qui lui réussirent à merveille, son écoulement cessa comme de lui-même, & il jouit actuellement d'une très-bonne santé.

J'ai entre les mains l'original de la lettre suivante :

Monsieur,

« Je fus consulter le 15 d'Octobre » 1771, M. Nicole, pour des boutons » que j'avois sur le visage, sur les reins » & sur les cuisses : ces boutons sont » venus à s'ulcérer : il me fit faire usage » d'une eau blanche pour le visage, & » d'un onguent qu'il changeoit deux fois » le jour: les boutons du corps ont jeté » beaucoup, & les autres ont resté de

» même qu'ils étoient ; j'ai fait uſage de
» dix-huit demi-bouteilles de ſa li-
» queur, dont il me fit prendre quatre
» cuillerées matin & ſoir : le 13 No-
» vembre ſuivant, la tête m'eſt devenue
» extrêmement groſſe, & la bouche
» malade : il a traité cela d'une fluxion ;
» quelques jours après, j'ai reſſenti des
» douleurs dans les bras : il a traité cela
» de quelques fraîcheurs, & me fit faire
» uſage de quatre bols que j'ai pris juſ-
» qu'au 24 de Janvier de l'année ſuivan-
» te : je me plaignis audit ſieur Nicole,
» que je n'étois pas contente de ſes re-
» medes ; il me donna le même jour
» deux bols à prendre en deux jours :
» le premier ne m'a donné qu'un mal-
» aiſe dans le corps ; mais le ſecond m'a
» donné une inflammation dans le ven-
» tre, un vomiſſement continuel pen-
» dant ſept jours, une groſſe fievre, un
» grand mal de tête, des douleurs con-
» ſidérables dans les bras, & un dévoie-
» ment pendant cinq mois qui m'occa-
» ſionnoit des douleurs cruelles. Voilà
» la fin des remedes que me donna le
» ſieur Nicole, que je ne fus plus re-
» voir. Signé femme de ***. »

Le ſieur Nicole doit ſe ſouvenir de Mademoiſelle de ***, attaquée de la vérole, à qui il promit guériſon, moyennant cent écus qu'il ſe fit donner d'a-

vance: après l'avoir fatiguée par toutes ſortes de remedes, la maladie empira au point, que la malade fut obligée de quitter le traitement de Nicole, & celui-ci contraint de remettre les cent écus qu'il avoit exigés d'avance: la malade ſe fit paſſer par les grands remedes qui la guérirent parfaitement, & elle ſe porte très-bien depuis ce tems-là.

Un autre malade attaqué de petits chancres ſur le gland & la partie interne du prépuce, s'adreſſa au ſieur Nicole qui lui fit boire quarante bouteilles de ſa tiſanne; les chancres diſparurent d'abord; mais au bout de quelques mois, le malade fut ſurpris tout-à coup d'un étouffement conſidérable: il ſe trouva perclus de tous ſes membres, les chancres reparurent, il lui ſurvint de groſſes tumeurs à la tête, avec une ſuppuration affreuſe. Le malade s'étant rendu à Montpellier, les Médecins déciderent qu'il avoit encore la vérole, & qu'il devoit faire uſage du lait pour toute nourriture, & des frictions d'onguent mercuriel: il s'eſt ſoumis au régime & aux frictions, par ces moyens a recouvré ſa ſanté, & eſt actuellement bien portant. M. de Bordeu, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, a vu & connu le malade, & m'a permis de le citer.

Je ne finirois point, ſi je voulois citer

une foule de malades qui ont ſubi le même ſort; mais je craindrois de fatiguer le Public, & les exemples que j'ai rapportés, ſont plus que ſuffiſans pour le faire revenir de ſes préjugés à l'égard du ſieur Nicole, & le détromper ſur ſon compte.

« Enfin, Nicole dit dans ſon nouvel » Avis, page 4. Pour revenir au mercure » qu'ils prétendent que M. de Morſan » fait entrer dans la compoſition de ſa » liqueur, il eſt aiſé aux malades, au » Public, aux Magiſtrats chargés de » veiller à la conſervation des Citoyens, » de ſe convaincre de l'impoſture; ils » n'ont qu'à prendre chez lui la quan- » tité de bouteilles qu'ils jugeront à pro- » pos; ils en garderont une moitié, en- » verront l'autre aux prétendus décom- » poſiteurs qui ſe vantent d'y avoir trou- » vé du mercure : ſi ces derniers oſent » dire encore, que dans ce remede il » entre du ſublimé ou toute autre pré- » paration mercurielle, alors l'autre » moitié de la liqueur qu'on aura con- » ſervé, ſervira à les confondre par l'ex- » périence ſuivante.... On en donnera à » des animaux nouveaux nés, une doſe » vingt fois plus forte, que celle que » M. Nicole fait prendre à ſes malades, » & ſi elle n'opere ſur eux, aucun des » effets que cauſe le mercure, la four-

» berie du décompositeur sera mise dans
» tout son jour; dans le cas contraire, M.
» Nicole consent, non-seulement à payer
» les (cent louis d'or) & non cinquante,
» qui ont fait autrefois le prix d'une ga-
» geure, mais à quitter même son état ».

Qui ne voit du premier coup-d'œil, que cette nouvelle condition au pari du sieur Nicole, n'est qu'un subterfuge de sa part, pour se soustraire aux expériences par lesquelles je me fais fort de démontrer du mercure, sous quelque forme que ce puisse être, dans tout remede, & notamment dans celui de Nicole, qui aura guéri radicalement des malades attaqués de maladies vénériennes bien constatées? En effet, la proposition de faire avaler en une seule fois à un chien, une dose du remede de Nicole, vingt fois plus considérable que celle que, suivant moi, il a coutume de faire prendre à un de ses malades, & les conséquences que le sieur Nicole veut qu'on en tire, ne peuvent être que fort équivoques; car pour décider en connoissance de cause, il faudroit connoître parfaitement l'analogie qui peut se trouver entre l'homme & les autres animaux, & singulierement entre l'homme & le chien; avoir calculé exactement si vingt parties de mercure sont en état d'agir sur un chien c'est-à-dire, sur un animal

qui vit ſelon les loix de la nature, & dont le ſang n'eſt point infecté d'un virus vérolique, & cauſer dans cet animal, les mêmes effets qu'une vingtieme partie de ce même mercure peut produire chez l'homme ſujet à toutes les paſſions, & dont la lymphe eſt vicié par des miaſmes vénériens; or, c'eſt ce qu'on n'a point encore obſervé, & ce qu'on eſt encore éloigné de ſavoir; mais on ſait fort bien que les mêmes ſubſtances ne conviennent pas toujours également à l'un & à l'autre, & qu'un petit nombre d'amandes ameres, par exemple, eſt un poiſon pour certains oiſeaux, tandis qu'un beaucoup plus grand nombre peut être mangé impunément par des hommes.

La propoſition du ſieur Nicole eſt donc fort équivoque, & les conſéquences qu'il prétend en tirer, ne ſont rien moins que concluantes, au lieu que celle que je lui fais, eſt beaucoup plus raiſonnable, & ôte lieu à tout équivoque.

Quoi qu'il en ſoit, c'en eſt aſſez, ce ſemble, ſur le compte du ſieur Nicole; & puiſque nous ſommes ſur le chapitre des Charlatans, tâchons de paſſer en revue ceux qui font à-peu-près le même métier que lui.

Soit pris pour exemple un cerain Peintre, qui vraiſemblablement n'étoit pas fort habile dans ſon Art, ou tout au moins,

moins, étoit un maître fripon, & qui débitoit dans Paris une eau, soi-disant merveilleuse, connue sous le nom de *l'Eau du Peintre* : cet homme sans aucune connoissance des maladies, & encore moins de la matiere médicale, proposa son Eau à M. le Bailli de Solard, Ambassadeur du Roi de Sardaigne; des gens faits pour être instruits, semblerent adopter cette eau, comme devant guérir son Excellence qui étoit incommodée d'un cancer; un soulagement apparent étant survenu après quelque usage de cette même eau, on cria d'abord au miracle, comme on fait ordinairement au sujet des remedes nouveaux & secrets; mais bientôt après, la maladie allant de mal en pis, je fus prié d'examiner cette Eau merveilleuse, & après en avoir fait l'analyse, & la comparaison avec l'eau du puits de M. l'Ambassadeur, en sa présence & celle de MM. Poissonnier, Morand pere, le Frere Cosme, & de beaucoup d'autres personnes de considération; je prouvai sans réplique, que cette eau avoit une analogie parfaite avec celle du puits de son Excellence.

J'ai encore chez moi une bouteille de cette eau du Peintre, cachetée aux armes de M. l'Ambassadeur, avec son certificat, que je garde comme un titre

honorable, & qui prouve l'exactitude de mon analyse.

Qu'on vienne après cela nous vanter les gens à secret : ce sont des fourbes qui ne sont faits que pour en imposer à la multitude & à la stupidité du vulgaire : quelquefois même des gens instruits, faute d'attention, se laissent aller d'abord à la séduction, mais bientôt après un examen réfléchi, ils apperçoivent la fausseté & le ridicule du prétendu secret, c'est la montagne en travail, qui accouche d'une souris ;

*Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Nous allons maintenant voir paroître sur la scène, un personnage important, & à-peu-près de la même trempe que les précédens : c'est le sieur Velnos, qui dans un Imprimé qu'il a fait répandre avec profusion, & qui a pour titre :

*Réponse de M. de Velnos à un Article qui se trouve dans une brochure qui a elle-même pour titre, Maladies Vénériennes, ou Examen & Analyse Chimique des différens remedes que le sieur Nicole met en usage pour le traitement des maladies vénériennes, par M. D. P. Marges, Chirurgien à Paris ;* c'est le sieur Velnos, dis-je, qui se plaint de ce que, sans avoir fait l'analyse de

son sirop, j'ose l'assimiler aux Charlatans, & le confondre dans leur tourbe ignoble & croassante, en avançant dans ma Brochure, que *nòn-seulement les Nicole, mais encore un essain entier d'autres gens aussi savans & aussi adroits que lui, comme les Pastel, les Velnos, les Agironi, &c. &c. le trompent de plus en plus, d'une maniere qui n'est pas soutenable* (*a*).

---

(*a*) Il est à propos d'insérer ici les propres expressions du sieur Velnos : elles sont conséquentes.... « Pour juger, dit M. Velnos, de » la différence ou de l'analogie d'un remede » à un autre, avant d'en venir à l'analyse, » qui est la voie la plus sûre, mais qui n'est » pas à la portée de tout le monde, on peut » présumer, par la façon de les donner, & » par leurs effets, s'ils ont quelques rapports » entr'eux. Or, la preuve que mon *Sirop* » *Antivénérien Végétal* ne contient ni subli- » mé, ni aucune préparation de mercure, est » la maniere toute différente dont je l'admi- » nistre : savoir, le tems où je le donne, la » dose que l'on en prend chaque jour, la » façon dont il agit, le régime qu'il exige, » le tems qu'il faut pour guérir, & la somme » totale que j'en donne pour un traitement » ordinaire. De tous ces points, il n'y en a » aucun qui convienne au traitement fait par » le sublimé corrosif & les autres préparations » de mercure. Mon remede, sous la forme » de sirop, se prend à six heures du matin, à

A des plaintes auſſi mal fondées, je n'oppoſerai que l'inſuffiſance & le dé-

---

» jeûn, à la doſe de deux à quatre onces ; il » procure une eſpece de bien-être, une douce » tranſpiration, & une ſelle ou deux, par » jour. L'on ne commence à boire de la ti- » ſanne que deux ou trois heures après ; l'on » ne mange qu'à midi, un peu de pain & de » viande rôtie ; la même choſe ſe pratique le » ſoir. Dans douze jours le traitement com- » plet eſt fini. Trois pintes font la maſſe du » remede, qui ne demande d'autre préparation, » que les remedes généraux. Le ménagement, » le régime que l'on obſerve, ſans addition » d'aucun remede, pendant quinze à vingt » jours après, eſt ce que j'appelle *convaleſcen-* » *ce*, qui ne ſervent qu'à entretenir & pro- » longer l'effet du remede, & ne conſiſtent » qu'à ſe remettre inſenſiblement à ſa façon » de vivre ordinaire. Le mal local n'exige » aucun topique ; ce qui eſt la preuve la plus » manifeſte de l'effet du remede ſur la cauſe. » Les ſymptômes les plus rebelles par leur » ſiége & leur nature, qui ne ſe diſſipent pas » auſſi promptement que les autres, & qui » même ne cedent point aux autres méthodes, » ceſſent toujours avant la fin de la convaleſ- » cence. La cauſe étant radicalement détruite, » tout effet doit néceſſairement diſparoître.

» J'ai quelquefois rencontré des cas où j'ai » été obligé d'interrompre, ou de recommen- » cer un ſecond traitement, quelques jours

faut de ſuccès de ce même ſirop, dont le ſieur Velnos avoit cherché d'abord à

---

» après le premier. Cela ne m'eſt arrivé que » très-rarement, & pour des malades qui » avoient été manqués pluſieurs fois par l'u- » ſage du mercure, & dont les ſymptômes » étoient des caries invétérées, des exoſtoſes, » des ulceres d'un mauvais genre, des fiſtules » anciennes au périnée, des bubons ſquirreux » ou cancéreux, la conſtitution du malade en » général étant mauvaiſe ou affoiblie, tant » par la maladie que par le traitement in- » fructueux qui avoit précédé.

» Le ſublimé corroſif au contraire, pris à » jeûn, cauſe des angoiſſes, des nauſées, des » vomiſſemens, des douleurs d'eſtomac; ce » qu'ont éprouvé les malades traités par M. » Nicole: rarement il procure quelque éva- » cuation ſenſible; cependant, à quelques- » uns, au commencement, il lâche le ventre, » ou il fait ſuer; à d'autres, ſur la fin, il oc- » caſionne la ſalivation. A petite doſe, il ne » guérit point; en l'augmentant, il expoſe à » des accidens fâcheux; il met le malade en » danger & tient le Médecin dans la crainte. » Les chancres, il eſt vrai, ainſi que les af- » fections cutanées, diſparoiſſent aſſez promp- » tement; mais, d'un autre côté, il ne réſout » point les bubons; ouverts, ils ſe cicatriſent » avec bien de la peine. Il guérit rarement les » caries & les exoſtoſes. La cure la plus heu- » reuſe & la plus méthodiquement conduite, » par un Médecin prudent & éclairé, ne s'o-

donner une ſi haute idée, & qui a été adminiſtré par lui-même à Bicêtre, ſans avoir pu guérir les malades confiés à ſes

---

» pere que dans cinq à ſix ſemaines au moins, » & demande ſouvent plus de tems. Le ré- » gime doit être adouciſſant, pour ſervir de » correctif au ſublimé corroſif, qui exige l'u- » ſage du lait & des boiſſons mucilagineuſes; » la doſe eſt de ſeize grains au moins, & de » trente à cinquante, & davantage. Mais que » ne riſque-t-on pas en donnant une plus gran- » de quantité de ſublimé, ou en continuant » ſon uſage plus long-tems? Malgré cela, le » mal n'eſt ſouvent que pallié; il reparoît » peu de tems après ſous d'autres ſymptômes, » que ceux par leſquels il s'étoit manifeſté. » D'ailleurs, il ne convient pas dans tous les » cas ni à toutes les conſtitutions; il y en a » même qu'il altere beaucoup. Il agace l'eſ- » tomac; il affecte la poitrine des perſonnes » qui l'ont foible, & le genre nerveux de » celles qui l'ont ſenſible. Dans le commen- » cement de la groſſeſſe, il occaſionne l'a- » vortement; dans un terme plus avancé, il » tue ſouvent le fétus dans le ventre de la » mere.

» Mon ſirop eſt d'un uſage plus général; » il ſe donne dans tous les cas, à tout âge, » indifféremment aux deux ſexes, dans l'état de » groſſeſſe, & il convient à tous les tempéra- » mens; il n'y a preſque point de complication » qui le contre-indique. Jamais il ne produit de

ſoins, ce qui l'a mis dans le cas de la perte de ſon pari contre moi : voici le fait.

Au mois de Mai de l'année 1761, M. Velnos fut admis à Bicêtre, pour adminiſtrer ſon ſirop végétal, prétendu anti-vénérien, à des malades de l'un & l'autre ſexe, attaqués de maladies vénériennes bien caractériſées; il avoit promis qu'au bout de douze ou quinze jours, tous les ſymptômes ſeroient diſſipés, & les ulcères cicatriſés. Il fut obligé de leur faire ſubir pluſieurs traitemens auxquels ſuccomberent deux malades qui au-

---

» mauvais effets, ni ne laiſſe après lui des » ſuites fâcheuſes.

» D'après ce court expoſé, il eſt aiſé, ſans » être de l'Art, de juger, par l'adminiſtration » & l'effet de mon remede, qu'il n'a aucun » rapport avec le ſublimé corroſif, ni ceux » qui ont pour baſe quelques préparations » de mercure. D'où l'on doit conclure que » mon *Sirop Antivénérien Végétal* mérite à » tous égards la préférence ſur eux, étant ab- » ſolument exempt de tout danger, d'un uſa- » ge plus univerſel, l'effet en étant plus » prompt & la guériſon plus certaine. Un au- » tre avantage qu'il a de plus, eſt la facilité » que l'on a de ſe traiter ſoi-même, ſans » courir le moindre riſque, en ſe confor- » mant à mes inſtructions ».

roient été suivis d'un troisieme, si on ne le lui eût ôté d'entre les mains ; & au bout de quarante-cinq jours, pour constater l'état des malades, on fit venir des Commissaires de la Faculté de Médecine, qui déciderent que ces malades avoient encore la vérole, & qu'il falloit les faire passer par les grands remedes : voilà tout ce que j'en ai pu apprendre, & il faut que le journal de ce traitement, ainsi que le procès-verbal, soient bien peu à l'avantage de M. Velnos, puisqu'il n'en dit pas un mot dans une Brochure qu'il a donnée en 1765, indicative des cures qu'il prétend avoir fait dans la rue d'Orléans, fauxbourg Saint Victor : il faut espérer qu'il nous instruira dans la suite, de ce qui s'est passé dans cette maison ; car pour moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu, sans parvenir à en avoir d'autres éclaircissemens. 2°. A l'égard des cures que le sieur Velnos a publié en 1765, M. Petit, Docteur en Médecine, & Médecin ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, m'a dit, en me permettant de le citer, que le malade qui fait le sujet de la septieme observation, dans lequel M. de Velnos avoit fondé ses plus grandes espérances, & qu'on avoit cru guéri, éprouva les mêmes accidens, quelque tems après son retour chez lui, & son Chirurgien lui

ayant fait faire uſage de la panacée mercurielle, il fut guéri parfaitement, & ſe porte très-bien depuis ce tems.

M. Petit m'a dit auſſi qu'il n'avoit jamais vu les gonorrhées virulentes, ni les poireaux, guéris par le remede du ſieur de Velnos, & qu'un jour s'étant apperçu qu'on avoit fait à un malade, la ligature d'un poireau, il en demanda la raiſon au ſieur Velnos, en lui faiſant entendre que c'étoit contre ſa promeſſe; qu'il s'étoit engagé à guérir tous les accidens, ſans rien couper, ni lier, & ſans aucune application d'onguent ou d'emplâtre, & que celui-ci lui répondit aſſez mal-adroitement, *que c'étoit afin que ſon malade fût plutôt guéri.*

Le même M. Petit m'apprit encore qu'il avoit vu un autre malade à qui le ſieur Velnos avoit promis guériſon; qu'après le traitement, il étoit reſté au malade, des glandes très-dures & très-gonflées, ainſi qu'une fiſtule à la ſuite d'un poulain ouvert; que le ſieur Velnos ayant voulu exiger l'autre moitié qui reſtoit à payer de la ſomme convenue pour le traitement, la mere du malade s'y oppoſa, attendu que, par une conſultation, on décida que le jeune homme avoit encore la vérole:

Enfin, qu'il s'en falloit de beaucoup, que le ſieur Velnos eût guéri tous les

malades qu'il avoit entrepris, & qu'à l'égard de ceux qui paroissoient avoit retiré quelque avantage de son remede, il ne pouvoit encore décider si ces cures étoient radicales, où si elles n'étoient simplement que palliatives.

Un Particulier avoit un paraphimosis : il suintoit entre le prépuce & le gland, une sanie très-considérable, causée par un chancre malin qui rongeoit toutes les parties voisines : ce Particulier s'adressa au sieur Velnos, qui lui promit de le guérir en peu de tems : le malade se mit entre ses mains : Velnos lui fit boire, deux fois par jour, pendant cinq semaines, de son sirop & de la tisanne de salse-pareille, sans diminuer son mal, qui, au contraire, augmentoit tous les jours, de maniere qu'il y avoit à craindre que l'étranglement ne fît séparer le gland tout-à-fait. Le malade consulta M. Petit, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, qui lui conseilla de se faire faire, sans délai, l'opération du paraphimosis : l'opération faite, on trouva un chancre qui rongeoit toutes les parties voisines; M. Petit m'a fait l'honneur de me dire, en me permettant aussi de le citer, que le malade avoit encore la vérole, & que le sirop de Velnos ne guérissoit point les maladies vénériennes.

Le même malade a fait usage des re-

medes mercuriels, qui l'ont guéri radicalement.

Voici un extrait d'une lettre de M. Morand de la Salle, Docteur en Médecine, à M. de ***, Médecin de la Faculté de Paris.

« En vérité, mon cher ami, tu radotes » ſur le chapitre de Velnos ! Il y a un » an que tu m'as écrit pour la premiere » fois, de ce poliſſon, & que je t'ai ré- » pondu, ſavoir, que ſur les merveilles » qu'il débitoit de ſon ſirop antivéné- » rien végétal, lequel guériſſoit, diſoit- » il, radicalement, ſans panſement & » opération quelconques, dans les cas qui » en exigent, ſelon les autres méthodes, je » m'étois tranſporté avec Petit, du Palais » Royal, chez ledit Velnos, & que nous » y avions vu un jeune homme qui, » lorſqu'il y étoit entré, avoit une vé- » role confirmée, par l'exiſtence d'une » gonorrhée virulente, de poulains & de » poireaux; que ce jeune homme mur- » muroit beaucoup d'avoir outre-paſſé » le tems dans lequel Velnos lui avoit » promis de le guérir radicalement, ſans » reſſentir même un ſoulagement mar- » qué; en effet, il avoit encore la chaude- » piſſe & des poireaux, les poulains » ſeulement ſe diſſipoient; mais voici » la friponnerie; c'eſt que le poireau » étoit actuellement lié d'un fil; c'eſt

» que l'on voyoit les traces d'emplâtres
» appliqués ſur les poulains , &, je
» crois, ſur les bourſes qui avoient été
» enflées ; c'eſt qu'enfin les cuiſſes étoient
» bronſées, parce qu'on les avoit frotté de
» pommade mercurielle, c'eſt ce qu'un
» grand . . . . qui étoit, pour lors, le
» ſuppôt de Velnos, n'oſa nier devant
» le malade qui lui eût donné un dé-
» menti, & auſſi peu devant nous, qui
» avions ſur l'article, des yeux plus
» clairvoyans que les ſiens. Il n'eſt pas
» néceſſaire de te redire combien ce
» drôle fut déconcerté ; j'eſpere qu'à
» préſent tu ne me parleras plus de
» Velnos, &c. »

*Recette du Sirop antivénérien de Velnos.*

Ce ſirop eſt fait avec la racine de canne de Provence, le buis en copeaux, la ſalſepareille, le gayac, la racine de ſureau, le ſenné mondé, les fleurs de bugloſe, de roſes muſquées, de camomille des prés, de mauve & de cumin, le bézoard oriental, parties égales de miel de Narbonne & de caſſonade, & d'eau quantité ſuffiſante (*a*).

(*a*) Ce ſirop n'a de nouveau que ſa ſingularité, & l'amas confus & informe des drogues qui le compoſent : c'eſt aux gens de

On avoit retranché de ce ſirop, le bézoard oriental; & c'eſt à cauſe de cette omiſſion, qu'un ſuppôt de Velnos, a prétendu que les malades traités à l'hôpital Royal des Gardes Françoiſes, n'avoient point été guéris, parce que, diſoit-il, leur guériſon dépendoit du développement de l'alkali volatil contenu dans le bezoard, & que la chaleur de l'eſtomac étoit en état de dégager; il vouloit même perſuader à MM. ſes Confreres, qu'il guériſſoit les maladies vénériennes, avec l'alkali volatil bien rectifié; il faut, ſans doute, que ſes guériſons n'aient pas été bien authentiques ni bien conſtatées, puiſqu'aucun des gens de l'Art ne fait uſage de ſon prétendu ſpécifique; je puis aſſurer que les expériences que j'en ai vu faire, & que j'en ai fait moi-même, n'ont point répondu aux belles & magnifiques promeſſes de cette découverte; ſi elle étoit réelle, il s'enſuivroit que la chaleur de l'eſtomac

---

l'Art à juger de ſon efficacité, ou plutôt de ſon inefficacité & de ſon inſuffiſance; car on ſera toujours obligé, comme on a fait juſqu'à préſent, d'en revenir au mercure, qui bien adminiſtré, eſt inconteſtablement l'antidote des maladies vénériennes, & d'une infinité d'autres.

ſeroit en état de développer les ſels ammoniacaux contenus dans les ſubſtances qui nous ſervent, tous les jours, de nourriture, ce qui ſeroit très-fâcheux ; car, c'eſt un état maladif & contre nature, que d'avoir des rapports d'œufs couvés, rapports qu'on peut attribuer au développement ou au dégagement de l'alkali volatil, & cette dépravation eſt regardée comme très-préjudiciable.

Sur la fin du mois de Juin de l'année 1771, M. Mittié, Médecin de la Faculté de Paris, demanda à M. le Duc de Biron, la permiſſion d'adminiſtrer dans l'hôpital Royal des Gardes Françoiſes, un ſirop végétal antivénérien, de ſa compoſition (*a*), à des malades attaqués de maladies vénériennes : M. de Biron le lui permit : en conſéquence on transféra de

---

(*a*) Aujourd'hui, dans une Brochure qu'il vient de répandre dans le Public, ſous le titre de *Réflexions ſur les inconvéniens des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, par le mercure, &c.* il donne une analyſe de ce ſirop, comme appartenant à M. Velnos, faite ſelon les ordres de M. de Biron, par MM. Rouelle & de la Caſſaigne, tandis qu'auparavant il avoit dit que ce ſirop lui appartenoit ; ces MM. ont été indignés de ce procédé.

Bicêtre, dans cet hôpital, des malades attaqués de ces maladies. M. le Médecin chargé de la conduite des malades, & de l'adminiſtration du ſirop, ayant choiſi les malades qui lui parurent en état d'être guéris par ſon ſirop, refuſa de l'adminiſtrer à un malade qui avoit une fiſtule au périnée: M. le Duc de Biron ne voulut point qu'on le renvoyât à Bicêtre: il fut traité par le mercure pris intérieurement & appliqué extérieurement: ce malade fut guéri très-promptement, ſous les yeux de M. Mittié, & de MM. les Commiſſaires de la Faculté de Médecine de Paris.

On ſoumit huit hommes & une femme à l'épreuve du ſirop: M. Mittié promit qu'au bout de quinze jours, toutes les plaies ſeroient guéries, ſans autre remede: il fit placer ſes malades dans une chambre, dont la température étoit à vingt-ſix degrés du thermometre de Réaumur. Il leur faiſoit boire, tous les jours, à ſix heures du matin, quatre onces de ſirop, & une pareille doſe, quatre heures après dîner: ſi cette doſe les purgeoit trop, (car elle cauſoit quelquefois des ſuperpurgations pendant deux ou trois jours,) pour lors on réduiſoit la doſe à trois ou deux onces, qu'on ne leur faiſoit même prendre qu'une ſeule fois par jour: à neuf heures du matin ils com-

mençoient à boire une forte décoction de salsepareille, à la dose de deux onces par pinte d'eau; ils en buvoient deux pintes au moins par jour : à trois heures après midi ils cessoient de boire; à sept, ils recommençoient jusqu'à dix heures, & pour lors ils se couchoient. A midi, on leur servoit deux onces de viande rôtie, & deux onces de pain rassis; on leur en donnoit autant à souper, qui étoit fixé à huit heures. Ils devoient continuer le même régime pendant tout le traitement, qui a duré soixante jours : pendant la premiere quinzaine, on crut appercevoir quelque diminution dans les symptômes véroliques, sur-tout chez un malade qui avoit un phimosis, des petits chancres sous le prépuce, & sur le dos de la verge, un autre chancre plus considérable, & d'une nature assez mauvaise, lequel parut se dissiper : on cria d'abord au prodige; mais bientôt les mêmes symptômes reparurent, & subsisterent jusqu'au soixantieme jour, que les malades sortirent de l'hôpital, pour aller chercher ailleurs leur guérison.

Un autre malade avoit des glandes engorgées & squirreuses, un poulain en suppuration & fistuleux : M. Mittié jugea à propos de le renvoyer, sans constater son état, & sans en parler à MM. ses Confreres, Commissaires en cette

partie, qui lui en marquerent leur mécontentement : ce malade promit de se représenter de tems à autre ; mais n'ayant point effectué sa promesse, on a sçu depuis, qu'il alloit de tems en tems chez M. Mittié.

La nommée Rose, qui subissoit un pareil traitement dans une maison au gros Caillou, avoit pour symptômes véroliques, des chancres aux grandes & petites levres des parties de la génération, & une gonorrhée virulente : les glandes amygdales étoient gonflées & ulcérées : tous ces accidens parurent se dissiper, à l'exception de la gonorrhée : cette femme ayant été renvoyée, comme guérie, deux Chirurgiens de l'hôpital des Gardes Françoises, m'ont assuré, qu'au bout de quelques mois, elle accoucha d'un enfant mort & très-livide, & que tous les accidens vénériens se manifesterent de nouveau.

Pour ne point tomber dans des redites perpétuelles, & fatiguer le Lecteur, je passe sous silence plusieurs pareils traitemens faits par M. Mittié avec les mêmes succès.

M. Mittié sera peut-être surpris de se voir dans ce tableau, à la suite du sieur Velnos : mais pourquoi paroît-il y avoir entr'eux une liaison si intime, & une connivence si marquée ? Ils prônent ref-

pectivement tour à tour, pour la guérison radicale des maladies vénériennes, la supériorité de leurs sirops, dont M. Mittié a vu plus d'une fois l'inefficacité, & dont il doit appercevoir toute l'insuffisance; mais pour faire mieux sentir le degré de confiance qu'on doit mettre dans les sirops de ces Messieurs, je me hâte de transcrire ici la lettre de M. Bertrand, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, insérée dans le Journal de Médecine du mois de Décembre 1772, page 565, & adressée à M. Roux son Confrere, & Auteur de ce Journal.

« Dans une Brochure *in*-8°. de 20 pa-
» ges, faite pour exalter le remede du
» sieur Velnos, intitulée : *Réflexions sur*
» *les inconvéniens des différentes mé-*
» *thodes, &c.* par M. Mittié, Docteur-
» Régent de la Faculté de Médecine
» de Paris ; on lit à la page 6, quelle
» sécurité ne procure pas au Médecin &
» au malade, l'usage d'un remede végé-
» tal, qui ne peut par sa nature, par
» l'imprudence du malade, ou une mau-
» vaise administration, produire aucun
» effet dangereux ! j'en appelle à l'expé-
» rience de mes Confreres.

» Je suis cité en note, comme témoin
» de la vérité de cette assertion : je pro-
» teste publiquement contre cette allé-
» gation, dans tous ses points ; je n'ai

» vu que deux malades traités par M. » Mittié, & on ne le ſoupçonnera pas » d'avoir mal adminiſtré un remede dont » il connoît la compoſition; les malades » n'ont fait, au moins à ma connoiſſan- » ce, aucune imprudence : quant à la » nature du remede, je ne le connois, » que ſur ce que m'en a dit M. Mittié » lui même; il eſt démontré par-là, que » mon témoignage ne peut ni ne doit » être cité, pour démontrer ce qui eſt » avancé à la page 6 : de plus, quant aux » bons effets du remede, qui pourra » m'aſſurer que des malades que je ne » voyois qu'à des diſtances éloignées, » n'en ont point pris d'autres? C'eſt » pourquoi, dans la crainte qu'on n'a- » buſe de mon témoignage, qui a été » rendu public, à mon inſçu, & contre » la vérité, bien convaincu d'ailleurs, » que tous les gens à ſecret, uſent, & le » plus ſouvent abuſent de tout ce qui » peut accréditer leurs prétendues dé- » couvertes, afin de pouvoir tromper » plus ſûrement le Public, je vous prie » de faire imprimer cette lettre dans vo- » tre Journal. J'ai l'honneur d'être avec » la plus haute eſtime, & la plus par- » faite conſidération, Monſieur & cher » Confrere,

» Votre très-humble & très-obéiſſant » ſerviteur. *Signé* Bertrand : à » Paris, ce 11 Novembre 1772. »

Je pourrois oppoſer pluſieurs Médecins,comme M. Bertrand,qui ont été très-ſurpris de ſe voir cités pour des aſſertions qu'ils déſavouent abſolument, & qui, s'il étoit néceſſaire, donneroient à M. Mittié un démenti auſſi formel; mais je finis par cette derniere obſervation.

Un malade demeurant rue S. Denis, attaqué de chancres & de dartres, fit uſage pendant pluſieurs mois du ſirop, prétendu antivénérien du ſieur Velnos, adminiſtré par M. Mittié: à la fin de la ſeconde bouteille, les accidens ayant diſparu, le malade éprouva une ſurdité & des étourdiſſemens. L'uſage du ſirop ayant été continué, le malade, ſon Médecin ordinaire, ſon Chirurien, & M. Mittié lui-même, parurent fort étonnés de voir les chancres & les dartres ſe manifeſter de nouveau: on continua encore l'uſage du ſirop, mais tous les accidens reſterent dans le même état: enfin le malade fit faire une conſultation, dont le réſultat fut qu'il avoit encore la vérole, & qu'il lui falloit paſſer par les grands remedes. Le malade s'y ſoumit, & fut guéri ſans ſalivation, ni dérangement notable dans ſa ſanté: il ſe porte très-bien, & jouit actuellement de l'embonpoint le plus agréable.

Après des ſuccès auſſi brillans & auſſi marqués de la part de ce fameux ſirop,

comment M. Mittié oſera-t-il dire dorénavant? *quelle ſécurité ne procure pas au Médecin & au malade, l'uſage d'un remede végétal, qui ne peut par ſa nature, par l'imprudence du malade, ou par une mauvaiſe adminiſtration, produire aucun effet dangereux! j'en appelle à l'expérience de mes Confreres*, &c.

C'eſt préciſément, M. Mittié, à l'expérience de Meſſieurs vos Confreres, que j'en appelle, c'eſt à eux à décider ſi je ne ſuis pas beaucoup mieux fondé que vous, à m'écrier, *quelle fauſſe ſécurité, ou plutôt qu'elle crainte ne doivent point avoir les malades qui ont uſé, qui uſent, ou qui uſeront de votre ſirop, ou d'autre à peu-près ſemblable, puiſqu'il ne fait diſparoître que pour un tems les accidens qui ſe portent aux oreilles & à la tête, & cauſent de la ſurdité & des étourdiſſemens, bien loin de procurer une guériſon complette!*

Mais, dira-t-on, pluſieurs de ces cures ſont atteſtées par des perſonnes dignes de foi, & M. Mittié lui-même ne mérite-t-il pas quelque créance? Oui, ſans doute, ſi M. Mittié n'étoit pas juge & partie dans cette affaire, & s'il ne compromettoit pas la dignité de ſon état, en connivant avec un Charlatan.

*LETTRE de M. MITTIE' lui-même, à un Malade, qui constate l'inefficacité du Sirop de Velnos, & sa connivence avec ce Charlatan.*

Monsieur,

« En l'absence de M. Velnos, j'ai pro-
» posé à Madame sa femme, vos inten-
» tions auxquelles elle se prêtera, ainsi
» que moi, très-volontiers: ainsi, Mon-
» sieur pour ne pas perdre le fruit du
» premier traitement, il est essentiel de
» ne pas laisser un plus long intervalle :
» en conséquence, vous pouvez vous
» purger le plutôt que vous pourrez,
» afin de recommencer (*a*) incessam-
» ment, pour achever ce que le premier
» n'a pas détruit radicalement, faute,
» peut-être, de n'avoir pas été continué
» assez long-tems; j'aurai l'honneur de
» vous voir demain, ou après-demain,
» & vous prendrez les arrangemens que
» vous croirez convenables & à votre
» parfait rétablissement & à votre situa-
» tion: j'ai l'honneur d'être, Monsieur,
» Votre très-humble & très-obéissant
» serviteur. *Signé* MITTIÉ, D. M. P.

(*a*) Le malade n'avoit donc point été guéri radicalement, puisque M. Mittié lui proposoit de subir un autre traitement.

A l'égard des certificats, ne ſait-on pas, dit M. Aſtruc, le peu de fond qu'il y a à faire ſur de pareilles atteſtations? Tantôt on les obtient de la prévention où de la complaiſance; tantôt on les arrache à force de ſollicitations où d'importunités; tantôt on ſe les procure par d'autres voies, de maniere qu'il eſt rare de trouver des gens qui ne les donnent qu'après un mûr examen, & avec cette attention ſcrupuleuſe que la vérité exige.

Voici maintenant un nouveau champion du regne végétal, qui ſe préſente ſur la ſcène, pour combattre l'efficacité du mercure dans les maladies vénériennes, & lui ſubſtituer, non pas un ſirop végétal, mais des ſucs ſimplement extraits des végétaux; c'eſt le ſieur Agirony, qui, dans un écrit qui a pour titre: *Extrait de l'Année Littéraire 1770, n°. 19*, s'exprime ainſi:

*Il y a plus de deux ſiecles qu'on la combat (la vérole) avec le mercure préparé de cent mille façons, qui ont ſuccédé les unes aux autres; mais*, dit-il, *de quelque maniere qu'on adouciſſe ce minéral, avec quelque précaution qu'on l'adminiſtre, plusieurs gens de l'Art prétendent que, s'il opere des guériſons, ſon activité corroſive occaſionne ſouvent des effets dangereux.*

Qu'il nous ſoit permis de repréſenter

au ſieur Agirony, que ſa logique n'eſt pas exacte, & que c'eſt une mauvaiſe maniere d'argumenter, que de conclure du particulier au général: en effet, de ce que le mercure, dans l'état de ſublimé corroſif, peut occaſionner des effets dangereux, (car je ſuis, à cet égard, entiérement de ſon avis, ainſi que de ceux qui penſent comme lui:) il ne s'enſuit pas, pour cela, que les autres préparations mercurielles, telles que l'onguent mercuriel ordinaire, appliqué extérieurement en frictions, le cinabre en fumigations, le mercure doux, la panacée mercurielle, &c. ſoient des préparations dangereuſes, elles ne le ſont que pour ceux qui ne ſont pas faits pour les adminiſtrer, mais entre les mains des gens habiles, & des vrais Médecins, ce ſont les ſeuls remedes ſouverains pour la guériſon radicale des maladies vénériennes.

Ecoutons ce que Boerhaave dit du mercure ou vif-argent. Le mercure, dit-il, *eſt le moins âcre & le moins corroſif de tous les corps que l'on connoiſſe, auſſi n'a-t-il point d'odeur ni de ſaveur.*

Trajan Petronio, dont le ſentiment eſt appuyé de l'expérience, penſe que ſi après les frictions, il reſte du mercure dans le corps, & que les molécules étant réunies, elles ſe fixent quelque part, elles ſont auſſi peu nuiſibles que quel-

que

ques petites balles de plomb qui ſe trouveroient fixées dans quelque partie du corps.

Aſſurément les ſentimens de ces grands hommes ſont de quelque poids en Médecine, & valent bien tout au moins ceux de M. Agironi ; mais ledit ſieur n'auroit-il pas quelqu'intérêt de déprimer le mercure ? Oui, ſans doute, puiſqu'il prétend lui ſubſtituer les ſucs de certains végétaux, dont il fait un ſecret, & auxquels il ne balance pas de donner la préférence.

Mais, dit-il, dans le même écrit, *votre raiſon ne vous dit-elle pas qu'un remede tiré des végétaux eſt certainement plus analogue à notre conſtitution, que tous ceux qu'on emprunte des minéraux ? En effet, quel rapport y a-t-il entre du fer, du plomb, du mercure, & le corps humain ? D'ailleurs, conſultons les animaux qui ont été nos maîtres en tant de choſes, & même en fait de Médecine : lorſqu'ils ſont malades, les voyons-nous avaler de la limaille de fer, de l'antimoine, &c ? Non : leur inſtinct plus sûr que notre ſcience, les renferme dans le regne végétal, & leur indique parmi les plantes, celles qui doivent leur rendre la ſanté.*

Avec la permiſſion de M. Agironi, cet inſtinct eſt-il toujours bien sûr ? Et combien n'y a-t-il pas d'animaux qui s'em-

poiſonnent très-ſouvent par l'uſage des végétaux, & qui auroient trouvé leur guériſon dans celui des minéraux: les chevaux, les bœufs, & d'autres animaux, nous en fourniſſent tous les jours des preuves ſans réplique, tant pour la conſervation & le rétabliſſement de leur ſanté, que pour l'entretien de leur fraîcheur, & de leur embonpoint.

Il y a dans le regne végétal des plantes auſſi nuiſibles pour le moins, que quelques minéraux dans le regne minéral. Nous avons une plante telle que le laurier-roſe, dont on ſe ſert quelquefois pour aſſaiſonner certains mets, qui a cauſé des vertiges, & des attaques d'apoplexie, mortelles aux animaux qui en ont fait uſage, & dont pluſieurs perſonnes ſe ſont trouvées fort incommodées.

D'ailleurs, tous les jours les gens à ſecret emploient des plantes qu'ils ne connoiſſent point, & les adminiſtrent dans des maladies qu'ils connoiſſent encore moins, & auxquelles elles ne ſont point propres: entre les mains de pareils gens, les meilleures plantes, & qui ſeroient d'excellens remedes en certains cas, deviennent des médicamens au moins inutiles, s'ils ne ſont dangereux ou meurtriers.

Quel rapport, dit le ſieur Agironi, y a-t-il entre du fer, du mercure, & le

corps humain? Le ſieur Agironi n'eſt pas obligé de connoître l'hiſtoire des rapports, en ce cas il faut la lui apprendre.

On ſçait par l'analyſe chimique des humeurs animales, que la partie rouge du ſang doit ſa conſiſtance & ſa rougeur au fer qu'elle contient; que celui-ci communique de la ſolidité & de la denſité aux globules rouges ſanguins, & contribue à augmenter la chaleur animale, puiſque ce métal peut s'échauffer par des colliſions ſouvent répétées, ce que les liqueurs en général ne ſont point en état de faire par elles-mêmes; que, ſuivant le ſentiment d'auteurs reſpectables, les végétaux lui doivent leurs couleurs les plus vives, qu'il eſt le médicament le plus benin & le plus ſalutaire du regne minéral, lequel eſt lui-même le plus ſimple des trois regnes de la Nature. Auſſi le fer eſt-il le remede le plus efficace qu'on connoiſſe pour la guériſon des pâles couleurs chez les jeunes filles, dont il anime le teint, & procure les regles en augmentant la circulation, & forçant un peu le ton des vaiſſeaux lymphatiques, ce qu'on ne doit point attendre avec la même énergie de la part des végétaux.

Si le ſieur Agironi qui a, dit-il, couru les montagnes, les collines, les plaines & les villes, pour connoître les plantes antivénériennes, avoit été un bon obſer-

vateur, il auroit remarqué, chemin faiſant, que des animaux qui avoient déjà bu des eaux minérales ferrugineuſes, y retournoient du plus loin poſſible, & qu'on ne pouvoit plus les faire boire ailleurs pour les déſaltérer, & les guérir de leurs maladies. A l'égard du mercure, on ſçait auſſi que ce minéral par ſa mobilité & ſa diviſibilité, eſt plus à portée qu'aucune autre ſubſtance connue, de s'inſinuer juſque dans les plus petits vaiſſeaux lymphatiques, & de chaſſer pour ainſi dire devant lui le virus & les miaſmes véroliques, dont la maſſe du ſang peut être infectée.

On peut encore apprendre au ſieur Agironi, quoiqu'il ſache beaucoup de choſes, que le mercure eſt plus ſimple dans ſa compoſition, plus doux dans ſon action, & plus curatif que tous les végétaux. En effet, ceux qu'on appelle antivénériens, échauffent, enflamment les liqueurs animales, & deſſechent les ſolides, au lieu que le mercure engraiſſe en quelque ſorte, & en excitant toutes les ſécrétions plus paiſiblement, & avec plus d'égalité, procure la guériſon dans tous les cas curables, & qui paroiſſent les plus déſeſpérés. Il eſt regardé avec raiſon comme l'antidote des maladies vénériennes, & de pluſieurs autres maladies chroniques.

Le remede du ſieur Agironi échauffe outre meſure, cauſe des coliques très-douloureuſes, & trouble toutes les fonctions, comme on va le voir par l'extrait d'une lettre qui m'a été adreſſée par un de ſes malades, qui n'a pas pu continuer l'uſage du remede du ſieur Agironi.

*Le 9 Août 1771.*

Monſieur,

» Lorſque j'ai eu l'honneur d'aller ce
» matin chez vous pour vous repréſenter
» les maux que je reſſentois, j'ai omis
» de vous dire, Monſieur, que j'ai eu
» l'imprudence, le dirai-je ? ſans vous
» conſulter, de prendre quatre onces en
» deux fois de la drogue du ſieur Agi-
» roni, dont vous avez aſſurément en-
» tendu parler, appréhendant d'avoir
» quelque reſte de virus dans le ſang;
» depuis deux jours que j'ai pris ces deux
» doſes, j'ai reſſenti beaucoup de feu
» dans le corps, & une chaleur exceſſive
» d'entrailles, ainſi que le mal de tête
» qui me tient encore plus fortement que
» lorſque j'ai été chez vous: auparavant
» cela, j'étois libre du corps, & j'allois
» aſſez régulierement le matin : je n'en
» veux plus croire les Charlatans, ce ſont
» tous attrapeurs tous tant qu'ils ſont,
» encore s'ils ne donnoient que des dro-
» gues qui ne fiſſent ni bien ni mal, on

» ne pourroit leur ſavoir ſi mauvais
» gré, mais fort ſouvent il entre dans
» leurs prétendus antidotes des poi-
» ſons, dont ceux qui s'adreſſent à eux
» ſont les triſtes victimes. J'ai l'hon-
» neur, &c.

Le lendemain ce Monſieur vint chez moi avec un crachotement glaireux, très-abondant.

*LETTRE de M. DARCET, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, au ſujet du remede végétal antivénérien du ſieur Agironi.*

» On trouve dans la Gazette d'Utrecht
» n°. xxi, du Vendredi 13 Mars 1772,
» une annonce du remede antivénérien
» du ſieur Agironi, dans laquelle l'Au-
» teur de ce remede fait mention *d'un*
» *Certificat que j'ai donné, où j'atteſte*
» *que je n'ai point trouvé de mercure*
» *dans ce ſirop. Voici le fait.*

» Un de mes Confreres me ſollicita
» au mois de Décembre dernier, de voir
» ſi dans le ſirop végétal antivénérien
» d'Agironi il n'y avoit pas du mercure;
» il me dit qu'il avoit beſoin de le ſça-
» voir, pour tranquilliſer un de ſes amis,
» malade à Rouen, qui n'ayant pas été
» guéri par les autres méthodes, étoit
» rebuté du mercure, & vouloit uſer de
» ce ſirop, pourvu qu'il n'en contînt pas :

» je m'engageai même à la pressante sol-
» licitation de mon Confrere, d'envoyer
» chercher moi-même deux onces de
» ce sirop; je l'examinai, & je n'y trou-
» vai pas en effet de mercure, en con-
» séquence je donnai à mon Confrere
» le Certificat qu'il me demandoit pour
» l'envoyer à son ami; mais voici l'usage
» qu'on fit de mon Certificat; on le joi-
» gnit à deux autres; on les fit contrôler
» tous les trois à Paris le 18 Décembre,
» c'est-à-dire, deux jours après leur signa-
» ture, ils ont été approuvés le 26 du
» même mois, & imprimés tout de
» suite (*a*). Tout ceci est confirmé, &
» bien développé dans la Lettre d'un cer-
» tain Chevalier trois étoiles, qui est in-
» sérée à la suite de la seconde édition
» du livre du sieur Agironi, & à la tête
» des Certificats, & dans laquelle il se
» donne lui-même pour l'auteur de cette
» infidélité. Il est clair que c'est une in-
» trigue pleine de dol & de supercherie.
» Je proteste hautement contre mon Cer-
» tificat, 1°. parce qu'ayant été donné
» uniquement pour tranquilliser la tête
» d'un malade, & à la réquisition de son
» Médecin, il étoit fait pour mourir dans
» le secret. 2°. Qu'il a été imprimé sans

(*a*) On m'a dit depuis que cette impres-
sion n'est que du mois de Février.

» mon aveu, contre ma volonté, & à » mon inſçu. 3°. Que par le fait, ce Certificat ne ſignifie rien, parce que rien » ne peut conſtater que le ſirop que j'ai » envoyé chercher chez Agironi, & dans » lequel je n'ai pas trouvé de mercure, » ſoit en effet ſon véritable remede » antivénérien; j'en ſuis d'autant moins » sûr, que c'étoit un piége qui m'étoit » tendu, & qu'il eſt preſque vraiſemblable qu'Agironi étoit à la tête de cette » intrigue; 4°. & ceci eſt capital, que » cette légère analyſe n'a été faite que » ſur deux onces de ſirop; c'en pouvoit » être aſſez pour tranquilliſer la tête d'un » malade, mais non pour faire une analyſe authentique, oſtenſible, démontrée, & telle que je ſais bien qu'on » doit la faire, quand on a pour objet » de lui attacher le ſceau de la publicité; en un mot, de mettre un remede » à l'abri de la critique, & lui mériter la » juſte confiance du Public. »

*P. S.* » Voilà ce qui s'eſt paſſé dans la » plus exacte vérité : en conſéquence, je » proteſte & ſigne ma proteſtation. *Signé* » DARCET, Docteur-Régent de la Faculté » de Médecine de Paris. A Paris le 20 » Avril 1772.

Il eſt bien étonnant de voir à côté de chaque nom de Charlatan, celui d'un homme honnête, ou du moins qui doit

l'être par état. Je n'ai point l'honneur d'appartenir comme M. Dionis, à une Faculté ſavante & reſpectable ; mais je ſerois au déſeſpoir qu'on pût me reprocher d'être pour ainſi dire le Dom Quichotte du ſieur Agironi ; je voudrois bien prier M. Dionis qui a vu traiter & guérir des malades par le ſuc des plantes de M. Agironi, à qui il prodigue des Certificats de guériſon tant qu'il en veut, ſans dire un mot des ſymptômes de la maladie, je voudrois bien, dis-je, le prier de me dire, ſi tous ces malades ſont auſſi bien guéris que celui de la rue Grenier S. Lazare, à qui on faiſoit boire à force, une décoction de Pareira-brava, pour exciter la ſécrétion des reins, tandis que la maladie dépendoit d'une ſtrangurie vénérienne qui n'avoit fait qu'augmenter depuis trois mois qu'on lui faiſoit avaler le ſuc des plantes du ſieur Agironi. Aſſurément je crois que M. Dionis ſeroit bien embarraſſé de me répondre cathégoriquement.

Maintenant ce n'eſt plus un de ces gens ſans aveu, comme ſans aucune connoiſſance, qu'on va voir paroître ſur la ſcène ; c'eſt un homme, dit-on, cenſé, plein d'honneur, de ſcience & de probité, parce qu'il eſt membre d'une Compagnie recommandable par toutes ces qualités, c'eſt M. Guilbert de Préval,

qui, oubliant ce qu'il ſe doit à lui-même, & à ſa Compagnie, oſe venir ſe confondre avec les Nicole, les Velnos, les Agironi, en ſe préſentant avec un prétendu ſpécifique ſecret, bien ſupérieur, ſelon lui, à tous ceux qui ont paru juſqu'à préſent, puiſqu'il eſt non-ſeulement curatif des maladies vénériennes, mais encore un excellent préſervatif contre ces maladies. Un excellent préſervatif! Le ſieur de Préval y a-t-il bien penſé? Eſt-il bien sûr de ſon fait? C'eſt cependant ce qu'oſe propoſer aujourd'hui un Docteur en Médecine de la Faculté de Paris; auſſi cette même Faculté toujours intacte ſur ſon honneur, toujours attentive à tout ce qui peut intéreſſer les mœurs & la ſanté des Citoyens, a déja noté avec indignation le ſieur Guilbert de Préval comme un faux frère; mais ſans parler du préſervatif, voyons ſi l'eau du ſieur de Préval eſt bien curative, & ſi elle n'eſt pas ſans inconvéniens.

Au mois de Mai de l'année derniere 1772, je priai un de mes amis d'aller chercher une bouteille d'*eau fondante antivénérienne préſervative* dudit ſieur Guilbert de Préval : ce dernier exigea 1°. que mon ami donnât ſon nom & ſa demeure, 2°. qu'il ſe fît inſcrire ſur un regiſtre, 3°. il exigea, par grace, douze livres, en diſant, ſur ſa foi, qu'il n'y gagnoit rien.

Je ſoumis cette liqueur à un examen chimique très-rigoureux, & toutes mes expériences me confirmerent que cette eau ſi vantée & ſi merveilleuſe, eſt composée *d'une diſſolution de ſublimé corroſif, & de ſel marin à baſe terreuſe.*

Au bout de quelque tems, elle dépoſa un ſédiment blanchâtre & écailleux, comme font toutes les diſſolutions de ſublimé corroſif, par le ſel ammoniac, l'eau-de-vie, l'eſprit-de-vin, & même l'eau diſtillée.

Cette eau fut adminiſtrée, l'année derniere, à des hommes & des femmes attaquées de maladies vénériennes; aux hommes, dans l'hôpital Royal des Gardes Françoiſes, & aux femmes, chez une Garde-malade, près les rues du Bacq & de Verneuil: on faiſoit boire le matin de cette liqueur aux malades, & pardeſſus de l'eau de riz: on leur en donnoit en lavemens, on en imbiboit de la charpie & des compreſſes, pour appliquer ſur les tumeurs, & déterger les ulceres: on en injectoit dans le vagin des femmes, à cauſe des gonorrhées virulentes.

L'uſage de cette eau a cauſé des grands maux de cœur, des envies de vomir, des coliques, des crachemens de ſang, & la ſalivation; cependant on avoit eu ſoin de donner du lait aux malades;

mais il fallut en abandonner l'uſage, à cauſe d'un cours de ventre qui ſurvint à pluſieurs d'entr'eux. Cette eau, ſuivant M. de Préval, devoit guérir ſeule, (*a*) toutes les maladies vénériennes; cependant les malades traités à l'hôpital des Gardes Françoiſes, en ſortirent, au bout de trois mois, ſans une guériſon complette.

Les femmes parurent guéries, & une entr'autres, qui avoit à la joue un ulcère fâcheux, qui ſembla ſe cicatriſer; mais quelques ſemaines après, l'ulcere ſe r'ouvrit, & les gonorrhées recommencerent à couler.

Voici ce que dit M. Roux, Auteur du Journal de Médecine, à l'occaſion d'une lettre de M. J. C. Robert, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, à M Guilbert de Préval, à Amſterdam ſans nom d'Imprimeur, A. 1772. broch. *in*-12 de 15 pages.

« Cette lettre, dit l'Auteur du Jour-
» nal, eſt deſtinée à conſtater l'effica-
» cité d'un remede antivénérien, dont
» le ſieur de Préval ſe prétend l'inven-
» teur, & dont il paroît qu'il fait un

(*a*) Quoique l'eau de M. de Préval dût ſeule guérir ſes malades, cependant il a été obligé de les mettre à l'uſage des pillules mercurielles du *codex* de Paris, & de la tiſanne ſudorifique.

» ſecret; à voir les efforts que font les » gens de toute eſpece, pour trouver » de nouveaux remedes propres à combattre les maladies vénériennes, on » imagineroit que ce genre de maladie » réſiſte le plus communément aux remedes connus; mais lorſqu'on vient à » réfléchir, que c'eſt moins un remede » plus efficace qu'on cherche, qu'un » remede dont on puiſſe faire un ſecret, » on n'a pas de peine à concevoir que » ce n'eſt pas tant l'intérêt du Public, » que ſon intérêt particulier qu'on a en » vue dans toutes ces recherches, & » cette réflexion eſt peu propre à concilier la confiance des malades, à tous » ces prétendus poſſeſſeurs de ſecrets, » qui ne ſont, le plus ſouvent, que des » préparations très-communes, qu'on » déguiſe par quelques additions inutiles ».

*Publication & Analyſe de différens autres Remedes prétendus ſecrets, tant anciens que nouveaux, ou renouvelés.*

C'eſt une coutume établie depuis 1550, de faire bouillir enſemble les bois de gayac, de ſaſſafras, de buis, &c. les racines de ſquinne, de ſalſepareille, de bardanne, auxquelles on ajoutoit le mercure, l'antimoine crud, & quelque-

fois l'alkali fixe; d'autrefois le ſenné, les follicules de ſenné, l'écorce de ſureau, ſa racine, celle de canne de Provence, la régliſſe : d'autres fois on faiſoit de la décoction de ces plantes, un ſirop avec la caſſonnade & le miel, &c. Rien de plus connu & de plus ordinaire que ces décoctions pour les maladies vénériennes; cependant on a vu, dit M. Aſtruc, deux hommes à Paris, les annoncer avec profit, comme des ſecrets très-utiles dans toutes ſortes de maladies; tant le Public, & ſur-tout le peuple de Paris, eſt avide de nouveautés, ou du moins de ce qu'il regarde comme telles.

Le premier de ces deux Charlatans, étoit un Chirurgien nommé Calat : on diſoit qu'il ajoutoit aux autres bois celui de phylaria à feuilles étroites : belle addition ſans doute, dit M. Aſtruc, & d'une grande vertu; & qu'il faiſoit bouillir dans la décoction, de la chaux d'or, qui ne l'auroit pas ruiné ſans doute, attendu que la même chaux d'or pouvoit lui ſervir pour toutes ſes décoctions; mais quand l'or ſe feroit diſſous, ſa tiſanne n'en eût pas été meilleure, ni eût eu plus de vertu. Calat compoſoit ſa tiſanne avec du mercure doux qu'il mettoit dans un ſachet, du ſenné mondé, de la graine de coriandre, de la ſalſepareille; ſur la fin de la cuiſſon, il y ajou-

toit de l'alun calciné : il faisoit bouillir le tout dans une bassine de laiton : (composition détestable, par le mêlange du mercure doux & de l'alun).

Vinache, Fondeur en cuivre, de son métier, avoit aussi sa tisanne dont il tiroit meilleur parti, que de son métier : il se vantoit d'avoir une préparation particuliere d'antimoine, qu'il ajoutoit à sa ptisanne, & qui la rendoit, disoit-il, bien meilleure que les autres. La sienne avoit pour base la salsepareille, la squinne, le gayac, le sassafras, le senné, l'antimoine crud, & l'eau commune.

Ensuite est venu, ainsi qu'un Avocat sans cause, un Médecin sans malades, le nommé Fels, qui se vantoit aussi d'avoir une tisanne bien supérieure en vertus, à toutes celles qui avoient paru jusqu'alors : il faisoit bouillir dans de l'eau, la salsepareille, l'antimoine crud, la colle de poisson, & il ajoutoit à cette décoction, du sublimé corrosif dissous dans de l'eau-de-vie.

J'ai eu occasion d'examiner la tisanne que débite son ancien domestique ; le sublimé corrosif y entre en très-grande quantité.

Le remede pour les maladies vénériennes, du sieur Vicq, Médecin de la même trempe que le précédent, étoit composé de résine de gayac, d'huile de sassafras,

d'huile de tartre par défaillance & d'esprit-de-vin ; c'est avec cette composition, qu'il prétendoit guérir les maladies vénériennes.

*Remede du sieur Gamet pour les Cancers.*

En 1769, j'eus occasion d'examiner une matiere extractive, dont M. Gamet faisoit faire usage à ses malades, pour la guérison des cancers : la saveur, l'odeur, & les autres expériences de comparaison, m'ont convaincu que cette matiere n'est autre chose que l'extrait de ciguë fait par défœcation, c'est à-dire, par l'ébullition de toute la plante dans l'eau : ensuite on filtre la liqueur, & on la fait évaporer en consistance d'extrait : il paroît que, dans différentes circonstances, ledit sieur Gamet y ajoute, tantôt des purgatifs, & tantôt du mercure, puisqu'il a excité de la salivation chez quelques personnes (a).

*Sirop mercuriel du sieur Bellet.*

Il paroît que le sieur Bellet, pour la préparation de son sirop, se sert de l'esprit

(a) Ce remede contient aussi une matiere soluble dans l'esprit-de-vin, qui le colore en rouge, comme fait la résine de l'écorce & du bois de genievre.

de nitre dans lequel il a fait diſſoudre du mercure; qu'enſuite il le dulcifie avec de l'eſprit de vin, lequel ſe mêlant à l'acide nitreux, fournit du phlogiſtique au mercure qui ſe précipite au fond du vaiſſeau, en une poudre griſe qui blanchit l'or, ſi on la frotte ſur ce métal.

Après un mois de digeſtion, on verſe par inclination, l'eſprit de nitre mercuriel, dulcifié, qu'on mêle avec du ſirop, en agitant le mélange, toutes les fois qu'on veut s'en ſervir, parce qu'ordinairement le mercure, quoique diſſous, ne laiſſe pas de ſe précipiter. La doſe pour une pinte, eſt de cinq onces & demie de cet eſprit de nitre mercuriel, en rempliſſant la bouteille de ſirop ſimple.

*Pillules contre les humeurs froides.*

Je me ſuis convaincu, par l'examen que j'ai fait des pillules que la dame Galpin, Sœur de la Charité, de la Paroiſſe Saint Merry à Paris, fait prendre aux malades attaqués des humeurs froides; que ces pillules ſont faites avec le mercure éteint par la térébenthine de Veniſe; que ladite Sœur y ajoute, pour les rendre purgatives, le jalap, la ſcammonée, & quantité ſuffiſante de térébenthine, pour en former des pillules qu'elle fait avaler à une doſe proportionnée à l'âge, en faiſant boire par-deſſus, un verre

de vin & d'eau : ce remede ſe prend, de deux jours l'un, le ſoir, en entrant dans le lit.

*Préparation des dragées antivénériennes de Keyſer.*

Le ſieur Keyſer faiſoit mettre une certaine quantité d'eau, dans cinquante bacquets coniques, & vingt livres de mercure coulant, dans chacun de ces bacquets, auxquels il adaptoit des mouſſoirs, qui étoient agités & mis en jeu par un moulin qu'un cheval faiſoit tourner. Le mercure ainſi diviſé, ſe réduiſoit en une poudre noirâtre : cette poudre, ou eſpece d'æthiops, étoit miſe dans des cornues de grès, qu'il plaçoit dans des fourneaux de réverbere, ſur un feu capable de faire diſtiller le mercure : ce mercure, ainſi révivifié, étoit mis enſuite dans des matras de verre, nommés enfers de Boyle. Le ſieur Keyſer plaçoit ces matras dans un bain de ſable, ſur un fourneau dans lequel il y avoit journellement du feu, juſqu'à ce que le mercure devînt rouge, & dans l'état qu'on nomme en Chimie, *Précipité per ſe*; s'il reſtoit du mercure coulant, on le reverſoit dans une cornue de grès, qu'on plaçoit dans un fourneau de reverbere, pour rediſtiller ce mercure.

Enſuite on prenoit deux onces de

mercure rouge : on les mettoit dans un vaiſſeau conique, dans lequel on verſoit une pinte de vinaigre diſtillé ; on agitoit le tout avec un mouſſoir, juſqu'à ce que le mercure parût entierement diſſous ; pour lors, on le faiſoit couler dans un vaiſſeau de fayance, on le filtroit au travers d'un papier, dit *de Joſeph* ; on mêloit exactement cette pinte de liqueur avec deux livres de manne en larmes, on paſſoit le mélange au travers d'un tamis ; après avoir ſéparé quatre onces de cette matiere, on tamiſoit environ une demiligne de farine ſur une table de marbre, ſur laquelle on étendoit cette pâte avec la main, & enſuite avec un rouleau de bois, qui avoit à ſes deux extrémités un bord d'élévation de deux lignes d'épaiſſeur : on ſemoit ſur cette pâte ainſi étendue, une couche de farine qu'on faiſoit paſſer au travers d'un tamis : on coupoit la pâte avec un cornet conique de ferblanc, ouvert par le ſommet, de la largeur néceſſaire pour faire des coupes de trois grains qu'on rouloit avec les doigts dans la paume de la main, & qu'on mettoit dans des boëtes enfarinées, afin que

ces eſpèces de dragées ne s'agglutinaſſent point entr'elles.

Toutes ces opérations peuvent ſe déduire à mettre du mercure révivifié du cinabre, dans des matras ou enfers de Boyle, de le réduire en précipité *per ſe*, de le mêler & l'agiter dans du vinaigre diſtillé, de filtrer la liqueur, de la mélanger avec de la manne en larmes, & d'en faire des pillules du poids de trois grains.

*Lavemens purgatifs & vulnéraires.*

J'ai examiné & analyſé les lavemens purgatifs & vulnéraires de M. Chevalier, Médecin des Cent-Suiſſes.

Après une analyſe exacte, & un examen bien réfléchi, l'expérience m'a appris que ces lavemens ſont compoſés d'une décoction de ſemences d'anis dans l'eau, & une diſſolution de ſublimé corroſif.

Ce Médecin oſe cependant conſeiller de faire prendre cette mixture en lavemens, & même par la bouche, & en lotions, aux enfans, auſſi bien qu'aux hommes de tout âge, & dans les maladies ſuivantes; ſavoir, les maladies vermineuſes, l'apoplexie, la colique occa-

ſionnée par le plomb ou le vert de gris, la peſte, l'empoiſonnement, les maladies contagieuſes, le ſcorbut, la goutte, la petite vérole, &c. & comme bain de propreté, utile à la ſanté, &c.

Je laiſſe aux gens de l'Art, à décider ſur le bien ou le mal que peut faire un remede auſſi dangereux; quant à moi, je ne ſaurois le conſeiller à perſonne, dans la crainte de cauſer un mal plus grand que celui que je voudrois guérir.

*Cataplaſme du ſieur David, contre les maux de dents.*

Le ſieur David fait appliquer ſur l'artère temporale du côté où eſt la douleur, ſon cataplaſme, qui n'eſt autre choſe, qu'un compoſé de quelques gouſſes d'ail, écraſées & broyées avec du ſel commun, du ſel de nître, du pain, & de la poudre de charbon, qui ne ſert qu'à déguiſer le remede.

Ce remede a réuſſi à quelques perſonnes qui en ont paru ſoulagées; mais d'autres en ont plus ſouffert qu'auparavant.

L'eau fondante qui ſe trouve chez M. Trever, Maître Apothicaire, rue des Petits-champs à Paris;

Et celle qui a pour étiquette,

*Véritable eau déſopilative, qui ne ſe*

*trouve que chez le sieur Guindre à Versailles, & non chez ceux qui s'imaginent l'avoir imitée*, sont exactement les mêmes, & on en fera, quand on voudra, seize bouteilles de pinte, avec seize pintes d'eau, & une livre de sel d'epsom de la Comté.

L'eau antiputride de M. Faure de Beaufort, n'est qu'un mêlange d'un peu de vinaigre, avec l'esprit acide du vitriol : de tous tems, on a employé ces acides, dans les maladies putrides : ainsi M. Faure de Beaufort ne nous donne rien de nouveau.

*Caustique de M. Brassant, Chirurgien.*

Ce caustique n'est autre chose que du sublimé corrosif sous la forme de trochisques.

Ledit sieur fait aussi usage pour le traitement des humeurs froides, des ulceres, des dartres, des rhumatismes, & en général, dans tous les cas où il faut fondre & évacuer, de pillules mercurielles composées de mercure éteint avec le sucre, la scammonée & le jalap, dont il forme des pillules de deux & de quatre grains : il ne fait prendre d'abord à ses malades, le matin & le soir, que quelques-unes des pillules de deux grains, en augmentant, chaque jour, d'une ou de deux

pillules,

pillules, jusqu'au nombre de dix le matin, & autant le soir : à l'égard des pillules de quatre grains, il les administre proportionnellement.

*Lavemens antivénériens de M. Lafont.*

Ces lavemens sont composés d'une dissolution de sublimé corrosif dans quelque liqueur acidulée & colorée par un peu de caramel.

Je ne finirois point, si je voulois simplement faire l'énumération des prétendus spécifiques secrets, qui depuis un demi-siecle seulement, ou ont paru en même tems, ou ont succédé les uns aux autres : il semble que les hommes aiment à être trompés, & il ne s'en trouve que trop, qui se chargent de la commission : en Médecine sur-tout, cette Profession utile & honorable, qui intéresse la santé & la vie des hommes, qui exige une probité à toute épreuve, & des connoissances multipliées ; combien de gens sans aveu, sans aucune des connoissances relatives à l'Art profond & difficile de guérir, & souvent sans mœurs, comme sans probité, osent mettre une faulx étrangere dans un champ aussi vaste & aussi difficile à parcourir ! Il faut espérer que le Gouvernement arrêtera enfin un brigandage aussi énorme : en attendant,

les gens de l'Art gémiſſent, ſur-tout de voir quelques-uns de leurs Confreres, qui, ſacrifiant la dignité de leur Profeſſion à leur intérêt particulier, oſent faire un myſtere de prétendues découvertes, qu'ils devroient être les premiers, ſi elles étoient véritables, à publier, pour ainſi dire, ſur les toîts, puiſqu'elles intéreſſeroient l'humanité entiere : comme je ſerois au déſeſpoir de m'attirer les reproches qu'on peut faire à tant d'autres, je me hâte de terminer cet Ouvrage, en faiſant part au Public de mes Réflexions, & de quelques Obſervations particulieres.

*Réflexions ſur quelques-uns des remedes précédens ; préparations & obſervations particulieres.*

Si les préparations médicinales empruntent leurs vertus, de leur complication, il eſt certain que les dragées anti-vénériennes du ſieur Keyſer doivent en avoir beaucoup, & être très-excellentes ; mais comme on a beſoin de faire un myſtere des préparations ſecrettes, on ne néglige rien pour les rendre d'une exécution difficile ; car en vérité, à quoi bon tout cet appareil, cette longue trituration (*a*), cette diſtillation répétée,

(*a*) Le mercure trituré dans les mouſſoirs mêmes de Keyſer, n'eſt point diſſoluble par

qui n'ajoutent rien au mercure, que ce qu'il obtient par la révivification ordinaire du cinnabre : mais on veut leurrer le Public, & lui jeter de la poudre aux yeux : il faut sans doute que ces dragées ne soient point si supérieures aux frictions, & qu'elles ne soient point suffisantes, pour remplir, seules, toutes les indications, puisqu'on est obligé, malgré l'usage des dragées, de frictionner les malades, afin de les guérir plus promptement, plus doucement & plus sûrement.

Si d'un autre côté, les préparations les plus simples, sont souvent les meilleures, sur-tout, lorsque seules, elles remplissent plusieurs indications à la fois, je puis proposer plusieurs remedes de ma composition, avec d'autant plus de confiance, qu'ils m'ont réussi à mer-

---

le vinaigre distillé ; c'est-à-dire, que je n'ai pu en dissoudre qu'une partie infiniment petite ; à peine cette dissolution versée sur du cuivre, lui donnoit-elle un peu de blancheur ; c'est pour cela que j'ai dit que tout le vinaigre de France ne seroit point en état d'en dissoudre suffisamment, pour en fournir au seul hôpital des Gardes Françoises, & que la dissolution que Keyser prétend faire en triturant le mercure avec le vinaigre, est démontrée fausse dans tous ses points.

veille, & que je les ai employés, en différentes circonſtances, avec les plus grands ſuccès.

Mettez de l'huile de tartre par défaillance, dans un matras de verre, que vous placerez ſur le feu, dans un bain de ſable; faites-y digérer enſemble pendant quelques jours, partie égale de précipité rouge bien calciné; décantez la liqueur, lavez le mercure à pluſieurs eaux, faites le digérer pendant pluſieurs jours, dans de l'eſprit-de-vin que vous décanterez, & ſervez vous-en pour en ſaturer du vinaigre blanc d'Orléans. Ce vinaigre ainſi ſaturé, fait précipiter ſa partie colorante, & devient d'un blanc mat aſſez clair pour n'avoir pas beſoin d'être filtré; il a un goût piquant & une ſaveur ſucrée; j'en ai fait faire uſage quelquefois avec des tiſannes ſudorifiques laxatives, il porte très-rarement à la bouche, & peut être adminiſtré en tout tems & en tout état; il eſt moins âcre & moins mauvais à boire que celui qui eſt préparé avec le précipité *per ſe*.

Le turbith minéral préparé de la maniere précédente, peut être employé dans les mêmes occaſions, & avec le même ſuccès.

Le vinaigre ainſi ſaturé de mercure, devient un remede très-facile à employer, & remplit parfaitement les indications,

en s'en frottant par intervalle, les jambes ou les cuisses, ou les bras, & les avant-bras.

Il peut être donné aussi, avec succès, en lavemens à la dose de demi-once, & même plus, s'il est besoin, par chaque lavement.

De la charpie & des compresses imbibées d'une once de ce vinaigre mercuriel étendu dans une pinte d'eau, & appliquées sur les poulains, les chancres, les phimosis, paraphimosis, sur les testicules engorgés à la suite des gonorrhées vénériennes, sont seules suffisantes pour faire disparoître en très-peu de tems toutes ces incommodités.

Je n'ai jamais trouvé de meilleur remede pour arrêter, lorsqu'il est nécessaire, & guérir les gonorrhées, qu'une injection faite avec trente ou quarante gouttes de ce vinaigre mercuriel, mêlées dans un demi septier d'eau : d'abord, cette injection fait évacuer une grande quantité de matiere muqueuse, ensuite elle fortifie la membrane du canal de l'urètre, & l'écoulement se tarit.

Le vinaigre mercuriel peut être employé intérieurement, à une dose convenable, dans une décoction de farine d'orge préparé pour faire la bierre ; ce véhicule pris même pour toute nourriture, est un des meilleurs moyens qu'on

puiſſe employer ; il eſt préférable au lait quand on paſſe par les grands remedes ; par les frictions, & que le lait eſt indiqué, à la décoction de riz, & à toute autre : ce remede eſt excellent pour la guériſon des chaudes-piſſes, & même de la vérole ; il n'a jamais cauſé de maux, ni d'ardeur dans l'eſtomac, ni d'envie de vomir, comme fait le ſirop du ſieur Bellet, quoiqu'étendu dans une certaine quantité d'eau : il y a lieu de croire que ce ſirop eſt compoſé avec une diſſolution de mercure dans de l'eſprit de nître, qu'on dulcifie enſuite avec de l'eſprit de vin : cette maniere de préparer ce remede eſt très-mauvaiſe, parce que l'eſprit de vin n'eſt point en état d'adoucir le mercure ainſi préparé, qui ſe tenant ſuſpendu dans cette liqueur, conſerve toujours la cauſticité du nître mercuriel, même dans le ſirop, à moins qu'on n'attende que tout le mercure ſoit précipité : pour lors, le remede ne ſeroit plus mercuriel, & par conſéquent, ne ſeroit plus en état de guérir la vérole. Mais, par ma méthode, on n'a à craindre aucun inconvénient.

Un homme étoit incommodé d'une hydrocèle contenue dans la tunique vaginale du ſcrotum ; je lui fis la ponction : il en ſortit une chopine de ſéroſité : au bout de ſix ſemaines, il fallut réitérer la

même opération ; quelques jours après, il ſurvint aux bourſes une inflammation très-conſidérable : la poche ſe remplit de nouveau ; la tunique vaginale étoit tellement gonflée par la liqueur épanchée ; qu'elle formoit une tumeur, à-peu-près de la figure & de la groſſeur d'une bouteille de pinte ; je fis appliquer ſur la tumeur, des cataplaſmes de mie de pain & d'eau, dans laquelle j'avois fait ajouter, ſur pinte, une once de vinaigre ſaturnin ; ce remede diminua l'inflammation ; mais la tumeur, & les douleurs dans les reins ſubſiſtoient toujours ; je fis appliquer ſur la partie malade, des compreſſes trempées dans de l'eau, dans laquelle j'avois ajouté une once de vinaigre mercuriel ſur pinte d'eau : trois ou quatre jours après, j'eus la ſatisfaction de voir diminuer la tumeur & les douleurs ; en quinze jours, tous les accidens furent diſſipés, & depuis près de ſix mois, le malade ſe trouve très-bien guéri.

Je fais digérer le précipité rouge avec de l'huile de tartre par défaillance, dans un matras de verre, que je place dans un bain de ſable chaud pendant quelques jours ; je décante la liqueur ; je lave, cinq à ſix fois, le précipité rouge, avec de l'eau diſtillée chaude ; je fais ſécher le mercure, je le fais digérer dans

de bon eſprit de vin chaud pendant quelques jours ; je le décante, & le fais reſécher ; je ſature du vinaigre blanc ordinaire, de ce précipité, comme j'ai fait avec le précipité *per ſe :* ce mercure diſſous fait précipiter la partie extractive du vinaigre, & la liqueur acquiert un blanc mat, épais ; je m'en ſuis ſervi, comme du précédent, ſans aucun accident, & avec autant de ſuccès, dans toutes les maladies vénériennes, & dans tous les cas où on employe le mercure, tant intérieurement, comme en lavemens, qu'extérieurement, en frictions, lotions, bains, & applications ſur les tumeurs, telles que les poulains & enflûres aux teſticules, &c.

Le turbith minéral préparé avec l'huile de tartre par défaillance, enſuite bien lavé avec de l'eau diſtillée, & ſur lequel on aura fait digérer de l'eſprit de vin, ainſi que le mercure diſſous d'abord dans l'eſprit de nître, précipité enſuite par l'alkali fixe, bien lotionné & deſſéché, peuvent être diſſous dans le vinaigre, & ſervir aux mêmes fins que la préparation précédente.

Par ces procédés on évitera beaucoup de dépenſe, & par-tout on ſera à portée de ſe procurer les matériaux néceſſaires pour ces compoſitions : elles rempliront à merveille, les mêmes vues, que les

dragées de Keyſer, & j'oſe dire qu'elles ſeront plus commodes & plus avantageuſes, puiſqu'on pourra s'en frotter les parties extérieures, ou en faire uſage intérieurement, par le moyen des lavemens, ou de la boiſſon, que les malades avaleront plus facilement, que des pillules : par-là, on évitera les frais de la manne, & la main d'œuvre qu'on a beſoin d'employer pour la fabrique des dragées: d'ailleurs, les frais ſeuls du port qu'on eſt obligé de payer, pour faire venir ce remede de la Capitale, ſuffiront pour payer la dépenſe néceſſaire pour ſe procurer le vinaigre mercuriel.

Je diſſous dans l'eſprit de nitre une quantité de mercure plus que ſuffiſante; je fais criſtalliſer la liqueur; je fais diſſoudre les criſtaux ainſi ſaturés dans de l'eau diſtillée qui devient blanche; je la laiſſe éclaircir, & la filtre au travers d'un papier; j'ajoute ſur le précipité de nouvelle eau que je filtre encore, continuant ainſi à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que l'eau ne diſſolve plus de mercure.

Je fais ſécher le précipité, je le fais diſſoudre de nouveau dans de l'eſprit de nitre dulcifié : bientôt le mercure ſe précipite en une poudre griſe, qui examinée à la loupe, laiſſe entrevoir de véritables globules mercuriels révivifiés.

Il paroît par cette expérience que l'eſ-

prit de nitre dulcifié en rediſſolvant le mercure déjà diſſous par l'eſprit de nitre non dulcifié, lui enleve l'acide qui le tenoit en diſſolution, & en même-temps lui fournit le phlogiſtique néceſſaire pour ſe révivifier. Dans cet état il n'eſt point diſſoluble dans l'eſprit de nitre dulcifié; mais ſi j'ajoute du précipité ponce, ou du précipité rouge digéré dans de l'huile de tartre par défaillance, lavé dans de l'eau diſtillée, & digéré dans de bon eſprit-de-vin, ou du turbith minéral préparé de la même maniere que le précipité rouge, la liqueur ſe ſaturera de nouveau mercure, en proportion de celui qui ſe précipitera; & faute d'attention, la liqueur fondamentale du ſirop du ſieur Bellet, ſe trouve ſans mercure, & par conſéquent ſans efficacité.

Je diſſous du ſublimé corroſif dans de l'eau diſtillée que je ſature autant qu'il m'eſt poſſible, de ce ſel métallique, je filtre la liqueur, je verſe dans une phiole une certaine quantité d'eau mercurielle nitiruſe de l'expérience précédente: j'y mêle peu à peu de l'eau diſtillée chargée de ſublimé corroſif, il ſe fait auſſitôt un précipité très-blanc, je continue de faire ce mélange juſqu'à ce qu'il ne donne plus de précipité, pour lors je mets le tout ſur un filtre de papier, & je verſe par-deſſus de l'eau diſtillée à plu-

ſieurs repriſes: par ce moyen l'eſprit de ſel ſurabondant du ſublimé corroſif au mercure (*a*), de la diſſolution nitreuſe, & tous les deux ſe précipitent, quand les expériences ont été bien faites; il ne reſte plus rien de ſuſpendu dans le mélange, & on obtient un précipité très-doux, & inſoluble dans l'eau.

Voici encore un autre effet auſſi remarquable que le précédent; ſi l'on prend d'une part, de la diſſolution d'argent par l'acide nitreux, étendue par de l'eau diſtillée; d'une autre part, de la diſſolution de ſublimé corroſif, faite par l'eau diſtillée; qu'on mêle enſemble ces deux diſſolutions; il ſe fait auſſi-tôt un précipité blanc, qui eſt un mélange de lune cornée, & de mercure doux; ce qui prouve que l'excès d'acide marin du ſublimé corroſif, ſe combine avec l'argent qu'il enleve à l'acide nîtreux, & il arrive de-là, que l'excès d'acide du ſublimé corroſif ſe trouvant ſaturé par de l'argent, ce qui reſte du ſublimé corroſif après cette combinaiſon, n'eſt plus que du mercure doux.

(*a*) Le ſuſdit précipité, ainſi préparé, ſe diſſout dans l'eau chargée de crême de tartre, & eſt un excellent remede contre les maladies vénériennes.

Je fais faire uſage à mes malades, depuis pluſieurs années, d'un oxymel préparé de la maniere ſuivante:

Prenez quatre onces de bulbe de colchique, & une once de racine d'hellebore noir: faites les digérer doucement, pendant vingt-quatre heures, à un feu de ſable, dans une pinte de vinaigre que vous mettrez dans un matras de verre, dont vous boucherez le col avec un morceau de parchemin, au milieu duquel vous pratiquerez un petit trou: paſſez enſuite la liqueur au travers d'un linge, exprimez, mêlez une livre de cette digeſtion, avec deux livres de miel blanc, mettez le tout dans un matras de verre ſur un bain de ſable, & faites fondre le miel à un feu doux.

Trois ou quatre demi-cuillerées (*a*) de cette liqueur, délayées dans une infuſion de creſſon de fontaine & de cerfeuil, & priſes dans l'eſpace de vingt-quatre heures, ont guéri parfaitement pluſieurs perſonnes de tout ſexe, & de tout âge, qui étoient attaquées d'hydropiſie de poitrine, avec leuco-phlegmatie, toux ſéche, ſuppreſſion d'urines, & je

(*a*) Quelquefois j'ai eu beſoin de donner une cuillerée à la fois dans un verre de cette infuſion de cerfeuil & de creſſon.

puis assurer que je ne connois point de meilleur apéritif, ni de meilleur expectorant, j'ai soin d'aider l'action de ce remede par un purgatif que je fais prendre de tems en tems, à la dose d'un ou deux scrupules, & qui est composé de partie égale de poudre alkaline de la Chevaleraye, & de scammonée pulvérisée.

Ce remede ainsi préparé n'a jamais causé d'accidens fâcheux, & dernierement, j'ai fait usage de ce remede préparé, avec la même quantité d'hellebore seul, de vinaigre & de miel, pour moi-même, avec le plus grand succès, dans une bouffissure de presque tout le corps, & singulierement de la tête, qui m'étoit survenue à la suite d'un catharre suffocant.

Cette espece d'oxymel se fait assez promptement, & sans beaucoup de frais: il remplit parfaitement les vues qu'on se propose; c'est aux gens de l'Art qui mettent ce remede en usage à l'apprécier.

J'ai eu occasion de traiter plusieurs fievres continues, putrides, accompagnées de dévoiemens collicatifs, & d'une fétidité insupportable, de soubresauts dans les tendons, de convulsions, de transports au cerveau, tels que les malades étoient sans connoissance, &

que leurs yeux ſembloient rouler dans leurs orbites, &c. Les remedes que j'ai employés dans ces circonſtances fâcheuſes, conſiſtoient ſimplement dans une décoction de farine d'orge préparée pour faire la bierre : d'abord j'en faiſois bouillir une bonne cuillerée à bouche, dans une pinte d'eau qui ſervoit au malade de tiſanne & de bouillon ; j'y faiſois ajouter quelques gouttes d'eſprit acide du ſoufre, & ſuivant le beſoin, je donnois à la tiſanne, un peu plus de conſiſtance, en augmentant d'une demi-cuillerée, ou d'une cuillerée de la même farine : lorſque le cas exigeoit d'exciter quelque évacuation, je ne me ſervois point d'autres purgatifs, que de la moëlle de caſſe délayée dans de l'eau que je faiſois tiédir au bain-marie : lorſque je ſentois quelque néceſſité de faire vomir, je donnois la préférence à l'ipecacuanha : l'uſage journalier qu'on fait de l'émétique en lavage, m'a paru nuiſible, en ce qu'il rend les évacuations trop fréquentes.

Par l'uſage de cette décoction de farine d'orge, aiguiſée, tantôt d'acide du ſoufre, & d'autres fois d'eau de Rabel, j'ai eu la ſatisfaction de voir en très-peu de tems, les excrémens devenir moins fétides, & les évacuations plus rares :

quand les malades désiroient de boire cette décoction froide, je me prêtois à leurs désirs, pourvu qu'ils bussent abondamment.

Par cette méthode, j'ai eu le bonheur de voir les malades guérir, & se rétablir très-promptement.

Dans la convalescence qui n'étoit pas fort longue, je les remettois à l'usage du bon bouillon, de potage au riz; & d'un peu de viande de jeunes animaux. Je tins, à peu près, la même conduite, dans les fievres ardentes continues, avec redoublemens, excepté, qu'au lieu d'acides minéraux, j'employe dans la tisanne d'orge, les acides végétaux, tels que le sirop de vinaigre, l'oxymel simple, la gelée de groseille, ou le sirop de Berberis.

Les malades attaqués de fievres malignes dyssentériques, se trouvent très-bien de ma tisanne, elle convient à merveille à ceux qui ont beaucoup d'acrimonie dans les humeurs, aux scorbutiques, pour lesquels j'y fais ajouter quelquefois, des feuilles d'oseille & de cochléaria; aux malades vénériens, qui se trouvent exténués, ou qui ont des dévoiemens chileux, elle peut leur tenir lieu d'abord de toute nourriture, beaucoup mieux que le lait, parce qu'elle s'accommode très-bien à tous les estomacs.

Il feroit à fouhaiter qu'on l'employât dans tous les Hôpitaux, elle feroit très-peu couteufe, & feroit excellente pour les pauvres malades.

*Ether fucciné.*

Je prends quatre onces de fuccin porphyrifé: je le mêle avec pareille quantité de fel alkali de tartre en poudre ; je mets ce mélange dans une cornue au bain de fable ; je verfe deffus ce qui a paffé dans la diftillation d'un mélange de deux pintes d'efprit-de-vin rectifié, & d'une livre d'huile de vitriol ; laquelle diftillation n'a été continuée, que jufqu'à ce que l'acide fulfureux volatil commençât à paroître, c'eft-à-dire, un efprit de vin éthéré ; je laiffe en digeftion fans feu, ces matieres dans la cornue, jufqu'à ce que la liqueur ait acquis une couleur ambrée très-foncée : alors, je procede à la diftillation, & je la continue à feu très-doux, jufqu'à ficcité.

Je verfe la liqueur provenante de cette derniere diftillation, fur quatre onces de nouveau fuccin porphyrifé, réduit en pâte avec fuffifante quantité d'huile de tartre, & enfuite defféché à feux doux, & mis dans un matras ; la liqueur prend en trois ou quatre jours de macération à froid, une belle couleur ambrée, & c'eft

ce que je nomme *éther ſucciné* (*a*).

Cette préparation eſt un des meilleurs remedes qu'on puiſſe employer dans toutes les maladies nerveuſes, hypocondriaques, comme dans les maux d'eſtomac, les coliques venteuſes, dans les mouvemens ſpaſmodiques, dans les ſuffocations, les étranglemens, dans les ſuppreſſions ſubites, & les écoulemens difficiles des regles, dans le traitement des fleurs blanches, & ſingulierement dans les indigeſtions, ſoit en boiſſon, ſoit en en frottant la partie malade : elle eſt excellente pour faire ceſſer la toux, pour guérir les douleurs rhumatiſantes, les aſthmes convulſifs & humides ; & je ne finirois point, s'il falloit détailler tous les maux auxquels elle convient ; je puis aſſurer le Public, qu'elle n'a jamais fait de mal, & qu'au contraire, elle a toujours ſoulagé dans tous les cas.

J'ai vu une Dame ſi ſujette au clou hiſtérique, que, pour lui procurer quelque ſoulagement, pluſieurs perſonnes étoient obligées de comprimer de toutes

---

(*a*) Cette préparation a de la reſſemblance avec la teinture de ſuccin d'Hoffman ; mais elle en differe par la portion d'éther qui entre dans mon procédé, & qui n'eſt pas dans celui de ce célèbre Médecin.

leurs forces, la partie malade: ayant été appelé, je lui fis avaler vingt gouttes de ma liqueur, dans un peu d'eau ſucrée, & je lui fis frotter la partie affectée, avec quelques gouttes de la même liqueur. Ce remede eut tout le ſuccès poſſible: on le réitéroit, chaque fois que la malade tomboit dans cet accident, & elle ſe trouvoit guérie.

L'année derniere, un jeune homme fut ſaiſi de tremblemens qui duroient depuis douze heures. On m'envoya chercher: je lui fis avaler vingt gouttes de cette teinture, & auſſi-tôt le malade ſe trouva délivré de cette incommodité.

Un bon Bourgeois de cette capitale, fut précipité par accident, du haut d'un moulin à vent, & roula juſqu'au bas de la butte: M. ſon Frere qui étoit préſent, & les Meuniers ſe mirent en diſpoſition de le relever; ils le trouverent ſans mouvement, ſans connoiſſance, ſans entendement (*a*), & les yeux tournés vers le haut: on mit en uſage les ſaignées du bras & du pied, les lavemens, les purgatifs, & l'émétique, ſans aucun ſuccès: les urines ne couloient point, quoiqu'on

(*a*) Il avoit pluſieurs plaies à la tête, & une entr'autres fort étendue ſur le côté droit du coronal.

fît avaler beaucoup de boiſſon au malade ; la tranſpiration étoit interceptée ; toutes les fois qu'on vouloit lui faire boir de la tiſanne ou du bouillon, il falloit le ſecouer, & l'agiter beaucoup, juſqu'à ce qu'il eût avalé: au bout de vingtjours, une perſonne me pria de le voir: pour rétablir le cours des eſprits animaux, qui étoit tout-à-fait dérangé, je conſeillai à ſes parens de lui faire boire une infuſion de bétoine, & de mêler dix à douze gouttes d'héter ſucciné & d'alkali volatil, dans cette infuſion froide; dès la premiere journée, on s'apperçut que cette mixture avoit diminué la convulſion des muſcles releveurs des paupieres ſupérieures: les urines commencerent à couler, l'abdomen ſe relâcha, & enfin, le malade revint en peu de jours en parfaite ſanté: il ne lui eſt reſté aucune incommodité de tous ces accidens, ſi ce n'eſt que la mémoire eſt un peu infidelle, ce qui ne ſeroit point arrivé, ſi, prétextant, mal-à-propos, la mauvaiſe odeur du remede, il n'avoit pas voulu le diſcontinuer.

Au mois de Novembre 1770, un de mes amis, âgé de 54 ans, fut attaqué tout à coup, d'un étourdiſſement, avec perte de vue & de connoiſſance: heureuſement, il n'étoit point ſeul chez lui: on s'apperçut qu'il pâliſſoit ; quelqu'un

l'empêcha de tomber, & le porta ſur ſon lit, où il reſta pendant quelque tems, ſans mouvement & ſans parole: à force de le ſecouer, la connoiſſance lui revint; la langue étoit très-épaiſſe, & le côté gauche, dans un engourdiſſement conſidérable, & ſans mouvement: on continua de l'agiter; la parole & le mouvement lui revinrent: on employa la ſaignée, les lavemens & l'émétique; le lendemain, le malade ſe trouva en état de marcher ſeul, dans ſa chambre, comme s'il n'avoit point été incommodé: deux jours après, il tomba paralytique, avec un aſſoupiſſement, dont il n'étoit point poſſible de le réveiller: il avoit auſſi une reſpiration très laborieuſe: les ſaignées, l'émétique, les purgatifs, les tiſannes ſudorifiques & purgatives furent employées ſans aucun ſuccès: dans cet état, je le mis à l'uſage d'une infuſion de feuilles de bétoine, & je lui fis prendre, d'abord à petites doſes, & en augmentant peu à peu, à des doſes plus conſidérables, une mixtion compoſée d'éther ſucciné, & d'eſprit volatil de ſel ammoniac; l'aſſoupiſſement & la gêne de la reſpiration diminuerent, les urines coulerent en abondance; les mouvemens du bras & de la jambe, commencerent à ſe faire, mais point de mouvement de l'avant-bras; quatre jours après, il ſe plioit un peu,

ainſi que la jambe : au bout de huit jours, la tranſpiration s'établit, le malade ſua beaucoup & commença à marcher, en traînant ſa jambe, & ayant un bras étendu ſur le côté : enfin, quinze jours après, il marcha librement, & remua ſon bras & ſes doigts, avec aſſez de facilité : ſur la fin du mois, il étoit très-bien portant, & il fait, ſans canne, ni bâton, tous les mouvemens dont il a beſoin, comme s'il n'avoit jamais eu d'attaque de paralyſie.

Le Mort, Médecin de Leyde, non-ſeulement nous a appris dans un fort bon ouvrage intitulé, *Chimia Phyſico-Medica*, que le ſel de ſuccin eſt un ſel volatil acide; mais encore il y explique très-clairement la maniere dout il conçoit que s'opere la formation du ſuccin dans les entrailles de la terre, par la rencontre des eaux de la mer, & d'une huile minérale bitumineuſe telle que l'huile de Pétrole; & pour confirmer ſon explication, il ajoute qu'en verſant de l'huile de térébenthine, ou de l'huile de ſuccin rectifiée ſur un eſprit de ſel provenant de la diſtillation ſimultanée de parties égales de ſel gemme, & de ſel ammoniac, & d'une partie d'huile de vitriol égale au tiers de ces deux ſels, on obtient de ce mélange en le laiſſant dans un vaiſſeau débouché & expoſé au ſoleil

d'été, une résine épaisse, semblable au succin.

Dans la vue de m'assurer si les expériences de le Mort étoient aussi certaines que feu M. Baron Médecin de Paris, & habile Chymiste, paroît en être persuadé dans ses notes sur la Chymie de l'Emery, voici les expériences que j'ai faites à ce sujet.

Après avoir obtenu un esprit de sel bien fumant, j'ai fait des mélanges de cet acide avec les huiles de térébenthine, de succin rectifié, de Pétrole aussi rectifié, d'aspic, de lavande, d'olives, d'amandes douces, & voici le résultat de ces opérations.

1°. Ayant mis de l'esprit de sel fumant, & de l'huile de térébenthine dans une bouteille de verre blanc, l'esprit de sel a gagné le fond du vase, & l'huile de couleur rougeâtre, a surnagé: peu à peu elle a pris de la consistance, & est devenue plus épaisse: au bout de quelque mois, il a paru se précipiter au fond du vaisseau, de petites concrétions qui sont devenues plus considérables, & ont pris enfin la figure d'un sel cristallisé, en forme de parallélipipede.

2°. J'ai mêlé de l'esprit de sel, & de l'huile de Pétrole: quelques heures après, ces deux liqueurs se sont tellement unies & incorporées l'une à l'autre, qu'elles

ſembloient ne faire qu'un tout homogène qui enſuite eſt devenu noir, & il s'eſt fait un précipité charbonneux. Ce mélange a demeuré expoſé à l'air libre, & à la chaleur du ſoleil pendant un été très-chaud, & il n'a point pris de conſiſtance épaiſſe, comme dit le Mort, mais au contraire il a reſté conſtamment fluide, & a dépoſé une matiere charbonneuſe.

3°. J'ai mêlé de l'huile de ſuccin rectifiée avec de l'eſprit de ſel fumant : ce mélange a donné les mêmes réſultats que l'huile de Pétrole, c'eſt-à-dire, que tout a été confondu : la liqueur eſt devenue très-noire, elle a conſervé ſa fluidité, & a dépoſé une matiere charbonneuſe très-conſidérable.

Il paroît par ces deux dernieres expériences, & les réſultats de ces mélanges, que le Mort s'eſt trompé, & il faut que ceux qui ont conſeillé de rectifier les huiles de ſuccin & de Pétrole, n'ayent point apperçu ce qui ſe paſſe dans cette opération; car ils auroient vu la deſtruction que l'eſprit de ſel, même très-foible, cauſe dans les huiles de ſuccin, de Pétrole, animales, &c.

4°. J'ai mêlé de l'eſprit de ſel fumant avec de l'huile d'aſpic : ces deux ſubſtances n'ont point d'abord fait divorce, & ſe ſont tenues unies aſſez intimément;

mais enſuite l'huile de couleur rouge étant devenue épaiſſe, il s'eſt ſéparée une matiere criſtalline en criſtaux irréguliers & groupés, qui a ſurnagé l'eſprit de ſel.

5°. J'ai fait avec l'eſprit de ſel & l'huile de lavande, un mélange qui eſt devenu rouge, & a laiſſé dépoſer au fond du vaiſſeau, de petites concrétions ſalines très-nombreuſes.

6°. J'ai laiſſé pendant deux mois en digeſtion, de l'eſprit de ſel & de l'huile d'aſpic que j'ai mis enſuite au bain de ſable dans une cornue de verre, au bec de laquelle j'adaptai un récipient dont je lutai les jointures: je mis quelques charbons allumés dans le fourneau: l'eſprit de ſel commença à diſtiller, la matiere devint rouge & très-épaiſſe: l'huile qui a paſſé dans le récipient, formoit aux parois de ce dernier, de petites concrétions qui paroiſſoient ſalines: la matiere reſtante dans la cornue, étoit très-épaiſſe, rouge, & avoit perdu l'odeur d'aſpic, pour en prendre une autre balſamique & très-agréable: toutes les fois que je remuois la cornue, la maſſe qui étoit reſtée, au fond s'ébranloit, & laiſſoit à ſa place, de petits globules reſſemblans à des ſels bien formés.

7°. L'huile de térébenthine mêlée avec le vinaigre radical, ayant ſurnagé, a acquis une conſiſtance épaiſſe, & une couleur

leur ambrée, & le vinaigre est devenu lui-même épais, & d'un beau rouge.

8°. L'huile d'aspic mêlée avec le vinaigre radical, s'est d'abord confondue avec lui, ensuite il s'est formée à la partie supérieure, une huile jaunâtre & épaisse.

9°. L'huile de succin par son mélange avec le vinaigre radical, s'est épaissie, & a acquis une couleur d'un très-beau rouge.

Nous trouvons dans les Journaux, & d'autres livres particuliers, des observations multipliées de guérisons que M. Gamet assure avoir faites, par le moyen de l'extrait de ciguë, de cancers ouverts, de tumeurs skirreuses, de glandes ulcérées de toute espece, de dartres, de galles, &c.

J'ose assurer aussi que j'ai employé avec le plus grand succès en différentes circonstances, cet extrait seul ou mêlé, suivant les indications, avec le kermès minéral, le mercure, les extraits de kinkina, de gentiane ou de chardon étoilé, la gomme ammoniaque, le galbanum, & quelques purgatifs, non pas dans les cancers, ni aucunes maladies cancéreuses, comme M. Gamet, mais dans les maladies suivantes, quelquefois je prescrivois simplement une infusion de feuilles de ciguë, & de livêche de montagne.

D'autres fois j'y ajoutois quelques gouttes d'esprit de nitre dulcifié, dans

lequel j'avois fait dissoudre un peu de mercure précipité *per se*, & j'ai toujours donné pour purgatif la poudre alkaline de la Chevaleraye, (*a*) à qui je communiquois la vertu purgative par un mélange de parties égales de scammonée pulvérisée; c'est un des meilleurs purgatifs que je connoisse; ce remede entretient la liberté du ventre, les évacuations des urines, la transpiration, sans troubler les autres fonctions.

*Poudre alkaline de la Chevaleraye.*

Prenez une partie de régule d'antimoine martial, trois parties de nitre cristallisé, pilez ces deux matieres, mêlez-les exactement, passez-les par le tamis de soie, & projetez-les par cuillerées dans un creuset, & faites-en selon l'art la fulmination, ensuite tenez le creuset rouge dans le feu pendant quatre heures; pilez grossièrement la matiere dans un mortier de fer chaud, & jetez-la dans un nouveau creuset que vous tiendrez rouge dans un feu de calcination pendant douze heures, retirez-en cette

(*a*) Ladite poudre décrite par M. Baumé, n'est pas la vraie poudre de la Chevaleraye. *Voyez* pour cette derniere les Mémoires *de l'Académie des Sciences, année* 1745.

matiere qui pour lors eſt très-alkaline & très-cauſtique, étendez-la ſur des plats de verre, ou ſur des aſſiettes de porcelaine que vous placerez dans un lieu humide, à l'abri du ſoleil & de la pouſſiere, afin qu'elle ſe mette en *deliquium* : la liqueur de ce *deliquium* ſurnagera la matiere qui ſera d'un brun obſcur, & que vous ferez ſécher à l'ombre en été, juſqu'à évaporation de toute la liqueur : alors la matiere, de cauſtique qu'elle étoit auparavant, deviendra ſimplement ſalé, & ſera blanche : la doſe eſt depuis demi-gros juſqu'à un gros.

Pour la rendre purgative, je prends partie égale de cette poudre, & de celle de ſcamonée, je broye bien les deux matieres, je les paſſe à travers un tamis de ſoie, & les donne depuis un ſcrupule juſqu'à deux.

Quand je veux fondre, déſobſtruer, exciter la tranſpiration, les urines, & entretenir la liberté du bas-ventre, je fais un mélange de trois parties de poudre alkaline, & d'une partie de ſcamonée : ce mélange convient très-bien pour remplir les indications précédentes, & guérit à merveille toutes les maladies de la peau.

*(a) Cures opérées par la ciguë, & les autres remedes susnommés.*

En 1757, je donnai mes soins à une petite fille âgée pour lors de huit ans, maigre, décharnée, qui avoit continuellement la fievre depuis deux ans, presque toutes les glandes du col, ainsi que le bas ventre, durs & tuméfiés: je lui fis faire usage d'une infusion de fumeterre, & pendant neuf jours elle avala chaque matin une dose de poudre alkaline purgative de la Chevaleraye; l'appétit revint un peu, pour lors je lui fis prendre matin & soir l'extrait de ciguë à la dose de deux grains; elle étoit purgée tous les huit jours: au bout de deux mois tous

---

(a) Je ne prétends point que l'extrait de ciguë soit capable de guérir les cancers confirmés; je pense au contraire qu'il ne peut tout au plus guérir que des maladies qui ont quelque ressemblance extérieure avec le cancer: jusqu'à présent il n'y a pas d'autre moyen pour détruire ce dernier, que l'opération, lorsqu'elle est pratiquable; & je parie cinquante louis d'or avec M. Gamet, en le défiant de guérir avec son remede, un cancer bien confirmé & bien caractérisé, & même une tumeur qui ait quelque disposition à devenir cancéreuse.

les accidens disparurent; & quoiqu'elle commençât à acquérir un peu d'embonpoint, elle ne laissa pas de continuer les mêmes remedes pendant un mois: elle a toujours été depuis de mieux en mieux; & quoiqu'elle ait eu la petite vérole, elle s'est mariée, & a été mere de cinq enfans, dont trois actuellement bien portans.

Je traitai, il y a six ans, un Monsieur qui avoit depuis près de trois ans une toux continuelle, & une dartre rongeante aux mains & aux jambes. Je lui fis faire usage de la poudre alkaline purgative; à la cinquieme prise la toux cessa, les dartres devinrent moins incommodes; je lui fis boire d'une infusion de chardon étoilé, de racine de Gentiane, & d'un peu de réglisse; le malade étoit purgé tous les quatre jours, deux mois après il se trouva parfaitement guéri, & depuis dix ans il jouit de la meilleure santé possible.

Je fis prendre de la poudre alkaline purgative à un enfant de huit ans, maigre, qui avoit le bas-ventre très-gros & obstrué, & qui vomissoit tout ce qu'il prenoit, & pour tisanne, une infusion de racine de gentiane, de feuilles de ciguë, & de racine de réglisse; les vomissemens cesserent, & le bas-ventre se rétablit dans son état naturel.

Un Bourgeois de cette ville avoit une tumeur très-considérable & carcinomateuse sous l'angle de la mâchoire inférieure du côté droit, & un chapelet de glandes qui se continuoit jusques derriere la clavicule ; il étoit encore fatigué d'une toux continuelle : je lui fis prendre du kermès minéral, des extraits de ciguë & de chardon étoilé ; je le purgeai tous les cinq jours, avec la poudre alkaline purgative ; la maladie céda difficilement aux remedes ; mais enfin en six mois, je vins à bout de le tirer tout-à-fait hors d'affaire, & il continue de se bien porter.

Une Demoiselle de distinction, âgée de neuf ans, toussoit perpétuellement depuis plusieurs mois ; elle étoit d'une maigreur affreuse, & avoit pour ainsi dire la peau collée sur les os ? elle étoit sujette à des hémorragies qui la mettoient dans un état presque désespéré ; elle avoit alternativement une croute considérable à la racine du nez, une autre à l'aile du nez du côté droit, & une troisieme sur la levre supérieure, un ulcere à la face interne de la narine droite, un autre dont les bords étoient renversés & calleux à une des fesses, & deux autres aux parties antérieures des deux jambes ; l'usage des remedes précédens, & une tisanne de gruau de Bretagne dont elle

faisoit sa boisson ordinaire, & presque sa nourriture, la guérirent en six mois; mais la toux aussi-bien que la maigreur, disparurent très-promptement.

M. de *** avoit depuis vingt ans presque toutes les parties du corps couvertes d'une dartre ulcérée & crouteuse; l'usage d'une tisanne faite avec les racines de patience sauvage, de gentianne, de réglisse & de fumeterre, & celui de la poudre alkaline purgative, l'ont parfaitement guéri de cette incommodité.

M. de *** avoit de temps en temps le visage gonflé: il y survenoit des croutes très-considérables: il avoit en outre à une des jambes un ulcere qui s'étendoit depuis la malléole externe jusqu'au-dessus du milieu de la jambe; les bords de l'ulcere sans être ouverts, étoient toujours bleuâtres & renversés; les chairs étoient mollasses, rouges dans quelques endroits, & noires dans d'autres: à peine étoit-il depuis deux heures dans son lit, qu'il ressentoit des élancemens, & un grand feu accompagné de douleurs si aiguës, qu'il étoit obligé de se lever, & ne pouvant rester assis, il ne trouvoit de soulagement qu'en se promenant; il sortoit de l'ulcere une sérosité sanguinolente si corrosive, que toute la peau voisine en étoit rongée: tous les soirs les

chairs étoient vermeilles, & le ſurlendemain matin elles étoient noirâtres, & tomboient en lambeaux : l'uſage de la poudre alkaline purgative, & des lotions faites avec les feuilles de ciguë & de viorne, ont très-bien guéri ce malade; il va & vient ſans reſſentir aucun mal, & ſe porte à merveille : je lui fais porter habituellement, un bas de peau de chien, pour contenir le tiſſu cellulaire, de peur qu'il ne ſe forme quelque engorgement, & que la cicatrice ne vienne à ſe rompre.

Un honnête Particulier avoit auſſi preſque toutes les parties du corps, couvertes d'une dartre crouteuſe, d'où découloit une matiere ichoreuſe, très-abondante, qui lui cauſoit des démangeaiſons, & des chaleurs inſupportables, ſur-tout, quand il étoit couché : une infuſion de racines de gentiane, de chiendent, de fumeterre, & de régliſſe, & de deux jours l'un, une priſe de poudre alkaline purgative, l'ont guéri depuis pluſieurs années.

Cette même poudre ſeule, a guéri l'année derniere, quatre jeunes gens, qui avoient uſé inutilement, pendant pluſieurs mois, de toutes ſortes de remedes, & à qui, à la ſuite d'une gonorrhée vénérienne, il étoit ſurvenu des maux de cœur, des envies de vomir, des coliques très-douloureuſes, avec tuméfaction des

testicules, du scrotum, des épidydimes & des vaisseaux déférens.

Elle a guéri aussi, en très peu de tems, des jeunes gens qui avoient une inflammation, le long du canal de l'uretre, avec un écoulement de matiere glaireuse, une ardeur d'urine très-considérable, la verge toute courbée, de maniere qu'ils ne pouvoient souffrir la moindre chaleur, ni le frottement le plus léger.

J'ai toujours observé que le virus vénérien seul se guérissoit très-facilement; mais il n'en est pas de même, quand il se trouve uni, ce qui arrive assez fréquemment, au vice dartreux, dont la guérison est très-difficile, sur-tout, quand il attaque le canal de l'uretre, le gland & le scrotum; & le plus souvent, les rétentions d'urine sont produites par le vice dartreux, & les varices des vaisseaux qui se trouvent en-deçà & au delà du col de la vessie, & c'est, très-souvent, à leur dégorgement par une hémorragie, qu'on doit la facilité de l'entrée de la sonde dans la vessie; la même poudre a toujours produit de très-bons effets, dans ces circonstances.

Un homme âgé de soixante-cinq ans, qui n'avoit jamais eu de maladies vénériennes, éprouva tout à coup de l'inflammation à un testicule; l'épididyme, les vaisseaux déférens, étoient engorgés;

après deux ſaignées, les lavemens, l'application des cataplaſmes, la maladie augmentoit : à la cinquieme priſe de la ſuſdite poudre, les accidens diminuerent ; une ſurdité que le malade avoit depuis pluſieurs années, & qui l'empêchoit d'aller dans les rues, de peur des carroſſes, ſe diſſipa, avec leſdits engorgemens ; en très-peu de tems, & ſans d'autres remedes, le malade ſe trouva parfaitement guéri.

Madame de *** reſſentoit dans la matrice, des douleurs très cuiſantes, qui obligeoient cette partie, de faire une éminence volumineuſe dans le vagin, dont il ſortoit un écoulement ſéreux, qui lui cauſoit des exulcérations, ainſi qu'aux grandes & petites levres des parties naturelles, & au haut des cuiſſes ; elle avoit auſſi des étouffemens, qui lui faiſoient preſque perdre la reſpiration : une infuſion de feuilles de ciguë & de liveche de montagne, & quelques priſes de la poudre alkaline purgative, calmerent & diſſiperent, en très-peu de tems, tous les accidens : il y a dix ans que cette perſonne ſe porte très-bien, ainſi qu'une autre Dame, qui, avec les mêmes douleurs, & à peu près les mêmes accidens, a été parfaitement tirée d'affaire, par les mêmes remedes.

Je ne finirois point ſi je voulois rap-

porter toutes les cures que j'ai faites avec l'extrait de ciguë, la ciguë elle-même, les autres extraits déjà cités, le kermès, & la poudre purgative.

Il a été quelquefois utile d'employer ſur les tumeurs, des cataplaſmes faits avec la mie de pain, les feuilles de ciguë en poudre, & quelques goutes de vinaigre de Saturne.

J'ai été obligé d'employer les préparations mercurielles en certains cas, comme dans des tumeurs, des ulceres malins, des dartres, & quelquefois j'ai employé le mercure doux, d'autres fois l'arcane corallin bien préparé qui ſe trouve totalement dépouillé d'acide nitreux, d'autres fois j'ai fait diſſoudre dans de l'eſprit de nître bien dulcifié, du précipité *per ſe* que je laiſſois digérer pendant un mois, pour lors j'en faiſois boire dans de la tiſane ordinaire, ou quelques cuillerées d'eau ſucrée, ſix, huit, dix ou douze gouttes plus ou moins, ſuivant l'âge des perſonnes qui avoient quelques humeurs froides, où bien je mettois cinq onces ou cinq onces & demie de cet eſprit de nitre dulcifié mercuriel dans une bouteille de pinte que j'achevois de remplir avec du ſirop ſimple, moins épais que les ſirops ordinaires; j'en faiſois prendre une cuillerée à caffé aux enfans, ou cuillerée à bouche

aux adultes, en augmentant ſuivant le beſoin, ou ſelon l'effet. L'arcane corallin bien préparé comme je l'ai enſeigné dans mon analyſe chimique, peut-être employé avec autant de ſuccès, que le précipité *per ſe*. Le précipité jaune préparé comme l'arcane corallin, peut auſſi être employé ſans aucune crainte, car il ſe trouve par cette préparation, dépouillé par l'eſprit-de-vin, de tout ſon acide vitriolique, & pour lors il ſe diſſout dans l'eſprit de nitre dulcifié, & il ſe précipite enſuite en une poudre griſe qui blanchit l'or, ainſi que fait le mercure précipité *per ſe*, & les autres préparations mercurielles adoucies par l'eſprit-de-vin, & ſa déflagration. Le précipité rouge préparé avec l'huile de tartre, lavé, & enſuite digéré avec l'eſprit-de-vin, ainſi que celui qui eſt deſtiné à faire le vinaigre mercuriel, peut être diſſout avec l'eſprit de nître dulcifié, & on en peut faire le ſirop de M. Bellet; le turbith minéral préparé de la même maniere, peut être employé aux mêmes fins.

FIN.

# *APPROBATION.*

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Examen & Analyſe Chimique des différens Remedes que le ſieur Nicole & pluſieurs autres Empyriques, &c. mettent en uſage pour la guériſon des Maladies vénériennes. Avec des Obſervations ſur la guériſon des Dartres, des Écrouelles, & de pluſieurs autres Maladies chroniques & rebelles, & la Publication de pluſieurs Remedes efficaces dans la cure de ces Maladies.* Par M. D. P. MARGES, Chirurgien à Paris. *Seconde Edition revue & conſidérablement augmentée.* J'ai trouvé dans cet Écrit les Analyſes bien faites, des Obſervations importantes, & la Publication la plus généreuſe de différens Remedes très-intéreſſans pour l'humanité : l'Auteur paroît ſincerement animé du bien Public, & déſintéreſſé ; & s'il paroît fronder les Gens à ſecret, les Empyriques & tous ceux déſavoués par la Faculté de Médecine, il aſſure qu'il n'a intention que d'en être plus utile à la ſanté & conſervation de l'eſpèce humaine. En conſéquence, j'eſtime que cet Ouvrage eſt digne de l'im-

pression, & sera reçu favorablement du Public. A Paris, ce 27 Octobre 1773.

VALMONT DE BOMARE.

---

## PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes Ordinaires de notre Hôtel, Conseil Supérieur, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT; le Sieur MARGES nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, *un Examen & Analyse chimique des différens Remedes que le sieur Nicole, & autres Empyriques, mettent en usage pour la guérison des Maladies vénériennes, de sa composition* : S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des présentes; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de co-

pie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le premier jour du mois de Décembre, l'an mil ſept cent ſoixante-treize, & de notre règne le cinquante-neuvieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

*Regiſtré ſur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 300, fol. 175, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, article 4, à toutes perſonnes de quelque qualités & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre huit exemplaires, preſcrits par l'article 108 du même Réglement. A Paris, ce 10 Décembre 1773.*

Signé, C. *A.* *JOMBERT*, Syndic.

# ERRATA.

PAGE 6, *au lieu* d'expofé, *lifez* tracé.

*P.* 12, *au lieu de* ait difparoître, *lifez* fait difparoître.

*Idem. Au lieu de* incuables, *lifez* incurables.

*P.* 19, *au lieu de* qu'elle répandoit, *lifez* qu'il répandoit.

*P.* 21, *au lieu de* venant, *lifez* venans.

*P.* 24, *au lieu de* tenant, *lifez* contenant.

*P.* 32, *au lieu de* fixé, *lifez* fixe.

*P.* 27, *au lieu de* que ce qui eft contre, *lifez* ce qui eft entre, &c.

*P.* 39. *au lieu* d'Aftruc, *lifez*, *voyez* Aftruc.

*P.* 40, *au lieu de* fa bénignité, *lifez* fon efficacité.

*P.* 48, *au lieu de* cerain, *lifez* certain.

*P.* 91, *au lieu de* cette pâte, *lifez* cette maffe.

*P.* 106, *au lieu de* nitreufe, *lifez* nitreufe.

*P.* 107, *au lieu de* corrofif au mercure, *lifez* corrofif s'unit au mercure.

*P.* 109, *de* collicatifs, *lifez* colliquatifs.

*P.* 110, *au lieu de* j'y failoit, *lifez* j'y faifois.


9

